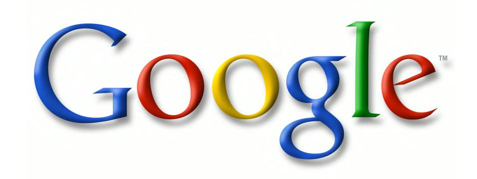
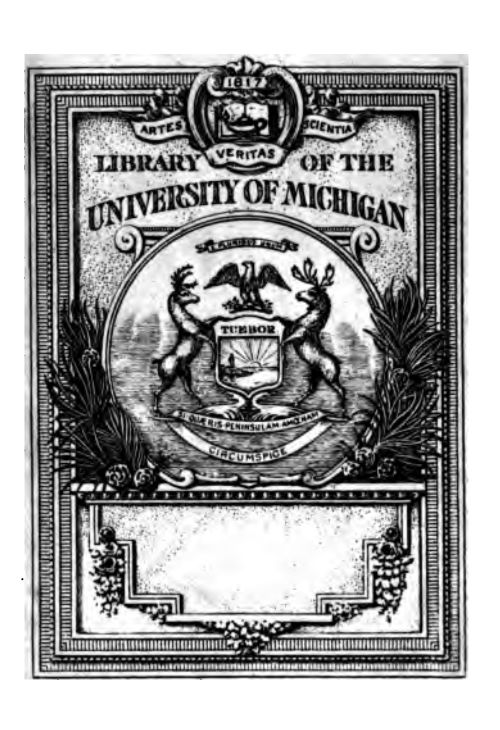

Google




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

Nota Il est [illegible] de

Nicholls est en [illegible]

que ce petit livre qui a eu

grand succès [illegible] X [illegible]

a été écrit en français [illegible]

à Plumaudan [illegible]

24 juin -72

REMARQUES
SUR
LES AVANTAGES
ET LES DESAVANTAGES
DE LA FRANCE
ET DE
LA GR. BRETAGNE.

REMARQUES

SUR

LES AVANTAGES

ET LES DESAVANTAGES

DE LA FRANCE

ET DE

LA GR. BRETAGNE,

PAR RAPPORT AU COMMERCE
& aux autres Sources de la Puissance des Etats.

TRADUITES DE L'ANGLOIS

Plumard de Da[illegible]

Du Chevalier JOHN NICKOLLS.

Nouvelle Edition revue & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez FRANÇOIS CHANGUION.
MDCCLIV.





AVIS

DE

L'AUTEUR.

PEndant un séjour de deux ans que j'ai fait en France, le Spectacle de ses Villes n'a point été le seul objet de ma curiosité: le Génie de la Nation & les principes du Gouvernement, par

rapport au Commerce & aux autres ſources de la puiſſance des Etats, ont été quelquefois le ſujet de mes conſidérations: de retour en Angleterre, les mêmes objets ont attiré mon attention, & m'ont procuré une comparaiſon ſatisfaiſante à quelques égards. J'offre ces Remarques à ma Patrie, ſi elles peuvent lui être utiles.

J'eſpére que Mr. Joſiah Tucker, Miniſtre reſpectable de Briſtoll, & en même

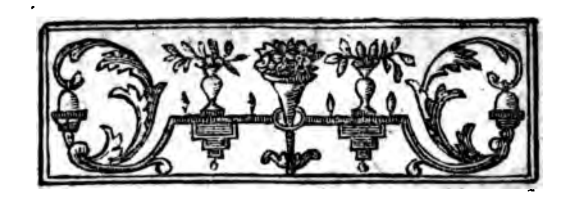
me tems excellent Citoyen, rencontrera sans chagrin quelques-unes de ses idées parmi les miennes: j'ai emprunté de son *Essai sur le Commerce*, le titre que j'ai donné à ces Remarques: j'en ai pris à peu près mot pour mot mes sept premiers Paragraphes, comme une Introduction nécessaire à mon Ouvrage: enfin, c'est lui qui m'inspira le dessein de voyager & d'observer, & je lui fais hommage de mon travail

avec plaisir & reconnoissance.

A Londres, 1752.

JOHN NICKOLLS.

TABLE



TABLE

DES

ARTICLES ET MATIERES

contenues dans cet Ouvrage.

AVANTAGES DE LA FRANCE *par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats, compris en VIII. Paragraphes,* page 1 *à* 13

DESAVANTAGES DE LA FRANCE *par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats.* 14

TABLE

I.

Desavantages par rapport à la Propagation & à l'Emploi des Hommes, 14
Des Laboureurs, 18
Des Artisans & Commerçans, 23
Artisans, ibid.
Commerçans, 27
De la Finance; du Clergé; des Magistrats & Gens de Loi; & du Militaire, 30
De la Finance, 32
Du Clergé, 34
Des Magistrats & Gens de Loi, 35
De l'Etat Militaire, 37
De la Noblesse en général, 39
Conclusion, 41

II.

Desavantages de la France, quant à l'emploi du génie & de l'esprit de

de ses habitans, 44

III.

Desavantages de la France dans l'économie de la distribution des richesses, 52

IV.

INTERETS DE L'ARGENT, *plus haut en France qu'en Hollande & en Angleterre*, 58



AVAN



AVANTAGES & DESAVANTAGES DE LA GRANDE-BRETAGNE *par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats*, 67

I.

De la forme naturelle de la Grande-Bretagne, 69

II.

Productions naturelles de l'Angleterre, 73

Des Bleds, & de la Culture en général, 74

Des Laines & des Bestiaux en général, 92

Des Richesses intérieures de la Terre, Métaux, 112

Mar

Marnes, &c. 113
Terre à foulon, 114
Charbon de terre, 118
Des Pêcheries, 125

III.

Avantages de la Grande-Bretagne par la constitution de son Gouvernement, le premier & le plus fécond de tous les principes, 134
De la force de notre constitution pour diriger les esprits vers le Bien public, 145
Divers exemples d'Esprit public en Irlande, en Ecosse, en Angleterre, 152 à 163
Sur l'utilité d'une Société uniquement occupée de l'étude de la Culture & du Commerce, & des moyens de perfectionner & d'encourager ces deux objets, 164
Agriculture, 165
Commerce, 170

IV.

Des Corps de métier ; Communautés de Marchands ; Priviléges exclusifs ; Compagnies de Commerce, &c. 180

Monopoles dans le Commerce intérieur, 182

Compagnies privilégiées & exclusives de Marchands, d'Artisans, de Fabriquans, 183

Des Priviléges, 191

Monopoles dans le Commerce extérieur, 197

Compagnie de la Baye d'Hudson, 199

Compagnies d'Afrique, 203

Compagnie des Indes Orientales, 206

Compagnie de la Mer du Sud, 213

Compagnie du Levant ou de Turquie, 216

Conclusion, 232

V. *Quel-*

V.

Quelques réflexions sur la Population, l'Emploi des Hommes, les Pauvres, les Mariages, & la Naturalisation, 235
Dénombrement des Terres, 241
Dénombrement des Hommes considérés quant à la Population générale, & quant à la distribution locale par Comtés, Villes, Bourgs, Villages & Paroisses, 245
Dénombrement des Hommes, considérés quant à leur emploi, 253
Premiere Classe des Hommes, 255
Industrie, Main-d'œuvre, 258
Seconde Classe des Hommes, 267
Troisiéme Classe des Hommes, 267
Pauvres & Mendians, 270
Quelques moyens d'augmenter la Population, 277
Des Mariages & de leur encouragement, 278
De la Naturalisation, 287

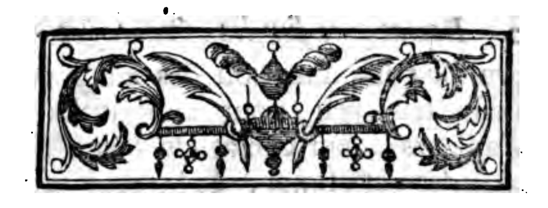
VI. Des

VI.

Des Richesses de Circulation; des Dettes publiques; des Taxes, 300
Effets de l'Abus du Crédit national, 307
Causes & progrès des Dettes de la Nation, 315
Compagnie de la Banque d'Angleterre, 320
Systéme de la Compagnie du Sud, 325
Fonds d'Amortissement, 328
Des Taxes, 336
Droits de Douane, 337
D'Excise, 339
Des Taxes sur les Consommations, 342
Taxe des Terres, 351

Fin de la Table.

AVAN-



AVANTAGES DE LA FRANCE,

Par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats.

I. SEs Productions naturelles.

Les principales dont elle fait commerce, sont des Vins & des Eaux-de-vie, des Soyes, des Lins, du Chanvre, des Huiles, &c. Je ne parle point des Bleds, quoiqu'elle en recueille beaucoup; parce que comme les François mangent beaucoup de pain, la

grande consommation des bleds en laisse très-peu pour exportation: d'ailleurs, leur climat est sujet à de grandes variations, & les moissons manquent souvent.

II. La subordination, la docilité & la sobriété du commun-peuple.

L'yvrognerie & la débauche ne sont point chez lui, comme chez nous, un vice dominant & favori, qui le détourne du travail: double avantage pour l'Etat; il y a une plus grande quantité d'ouvrage fait, & la main-d'œuvre en est moins chére.

III. La bonté des chemins, le nombre des riviéres & canaux navigables, dont la France est coupée.

La commodité des communications, & la facilité du transport des productions naturelles & manufactures à la mer, sont deux objets bien importans pour un Royaume d'une aussi grande étendue que la France. Ses principales Riviéres, la Seine, la Loire,

Loire, la Garonne, le Rhône, & les autres qui s'y rendent, ſont un avantage qu'elle doit à la Nature. Son induſtrie y a ajoûté des canaux navigables, admirables pour l'immenſité du travail, & pour les profits que le commerce en retire. Le canal de Languedoc où Riquet établit une communication commode entre Bordeaux & Marſeille, c'eſt-à-dire, entre l'Océan & la Méditerranée; les canaux d'Orléans & de Briare, entre les pays que traverſent la Seine & la Loire. Je ne parle point d'autres canaux & projets de riviéres à rendre navigables, dont l'éxécution aura ſes utilités particuliéres.

Les grands-chemins dont ce Royaume eſt coupé dans toute ſon étendue, ſont remarquables par leur largeur, la ſolidité de leur conſtruction, & leur bon entretien.

Ils ſont tirés en ligne droite, autant que le terrein le permet; leur

conſtruction & leur réparation ſont à la charge des Provinces qu'ils traverſent.

IV. La ſage inſtitution d'un Conſeil de Commerce, composé de différens Membres. à qui l'adminiſtration du commerce intérieur & extérieur eſt confiée.

C'eſt lui qui veille ſur les diverſes Manufactures du Royaume, & leur procure les encouragemens, la liberté, & les franchiſes qui les ont fait naître & les conſervent; qui dirige le commerce réciproque entr la France & ſes Colonies, au plu grand avantage commun. Inſtru de l'état du commerce du Roya me, par la comparaiſon des imp tations & exportations annuelles, voit les branches qui ont beſoin protection: c'eſt d'après cette c noiſſance qu'on ſollicite à pro chez les Puiſſances étrangéres c merçantes de nouveaux avanta qu'on défend ceux qu'on poſſ

ou qu'on profite de ceux qui ſe préſentent : c'eſt ſur ſes avis que ſont projettés ces Traités de commerce, qui accompagnent ordinairement les Traités de paix ; car le commerce eſt le reméde le plus efficace de la guerre, comme il en eſt ſouvent l'occaſion. Enfin dans ce Conſeil, le Commerce, la Marine & les Finances réunies, ſe prêtent des ſecours mutuels & néceſſaires.

V. Le grand produit des Colonies Françoiſes, adonnées à la culture des Sucres.

Les Iles de Saint-Domingue & de la Martinique, ont ſur nos Iles du Vent une grande ſupériorité ; jugeons-en par le prix des Sucres Anglois, plus chers que ceux de France de 20. 30. & quelquefois 40. à 70. pour cent, qualité pour qualité.

La différence du terrein & des frais de culture en eſt ſans-doute la raiſon ; nos Terres légéres & ſans profondeur, épuiſées, ont beſoin

d'être fumées ; nos Plantations de cannes dans des plaines sans abri, sont sujettes à être brûlées dans les Etés secs : les Iles Françoises, surtout la Martinique, ont l'avantage d'un sol plus riche & plus profond, entrecoupé de montagnes & de ruisseaux, qui donnent une fraîcheur & un abri favorable aux récoltes ; d'ailleurs la France ne consommant pas en sucre la dixiéme partie de ce que l'Angleterre en consomme, vend à l'Etranger un superflu qui est considérable.

L'Indigo n'y est pas cultivé avec moins de succès : les droits d'entrée en Angleterre sur cette denrée, en ont précédemment découragé la culture dans nos Iles. Elle n'est pas rétablie, quoiqu'on ait depuis supprimé les droits, & même accordé une gratification de six deniers sterling (*a*) par livre d'Indigo de nos Colo-

(*a*) Environ onze sols tournois.

Colonies, importé en Angleterre. Les Indigos François ont toujours conſervé l'avantage d'un bon marché ruineux pour les nôtres.

Comme la France poſſéde les manufactures les plus renommées pour le luxe & la mode, ſes Colonies ſont moins tentées que les nôtres, de conſommer des marchandiſes étrangéres. Ces Colonies n'ont point élevé chez elles de manufactures qui puiſſent nuire à celles de la France: elles tirent de France ou des autres Colonies de l'Amérique Septentrionale les denrées néceſſaires à la vie; elles n'en achettent de nous & des Hollandois, que dans le cas de néceſſité.

VI. La France par ſon commerce maritime, & l'induſtrie de ſes habitans, a ſu ſe rendre propres les productions naturelles des autres pays. Elle ne recueille pas la quatriéme partie des laines & des ſoyes qu'elle employe dans ſes manufactu-

res. Elle tire des laines d'Espagne, de Barbarie, &c. quelques-unes de Suisse. Malgré les prohibitions & peines sévéres prononcées contre l'exportation de nos laines, elle en tire quelque quantité d'Angleterre, & une très-grande d'Irlande. On a un peu diminué cette sortie illicite des laines d'Irlande, en permettant leur importation dans quelques Ports de l'Angleterre; mais on n'y remédiera efficacement, qu'en ouvrant librement tous les Ports de l'Angleterre à cette importation (*a*).

VII. La France bornée à l'Orient par l'Allemagne, la Suisse & la Savoye, a su profiter du voisinage de ces Pays où les hommes sont abondans; elle a invité ces Etrangers sans emploi chez eux, à venir s'établir dans ses armées & dans ses manu-

(*a*) Un Acte de la VI. Session, III. Parl. George II. 1753. vient de permettre l'entrée des laines d'Irlande dans tous les Ports d'Angleterre.

nufactures. Politique dont les avantages sont bien entendus : en effet, l'argent qu'elle paye aux troupes étrangéres, est en partie consommé dans le Royaume même; mais elle gagneroit encore quand cet argent sortiroit du Royaume. Ce Soldat qu'elle paye, remplace un Laboureur : or un Laboureur produit plus à l'Etat qu'elle ne paye au Soldat. Les Artisans étrangers qu'elle admet dans ses manufactures, contribuent à y tenir la main-d'œuvre à bon marché, & y établissent une rivalité favorable à leur avancement. On compte près de dix mille Suisses & Allemans employés (*a*) dans la ville de Lyon. C'est ainsi que la France remplace en quelque sorte les habitans que l'Angleterre & les Pays Protestans lui enlévent à leur tour.

VIII. Mais un avantage inesti-

(*a*) Ceci n'est pas exact.

inestimable pour la France, c'est l'espéce de manie avec laquelle les autres Nations ont adopté les goûts & les façons Françoises. Par quel enchantement un peuple léger & frivole a-t-il pu étendre dans tout l'Univers l'Empire ruineux & tirannique de ses modes? Cette Nation, avide de gloire & de réputation, a prétendu à l'honneur d'être la premiére en puissance, en talens, en sciences, en agrémens, dans tous les genres enfin; & elle est parvenue à se donner au moins l'apparence de cette supériorité universelle. La Cour de France est la plus brillante de l'Europe; ses armées sont les plus nombreuses; le luxe le plus grand & l'extérieur le plus opulent régne dans ses Villes; les Arts utiles & agréables, les Sciences, l'Esprit même y a ses Ecoles & ses Académies particuliéres; le goût excessif du François pour la parure, son humeur qui le porte à jouir avec osten-

ostentation, fait valoir encore tous ces avantages, & présente aux Etrangers curieux un spectacle qui les séduit en les éblouissant. Tous les Peuples doivent donc à la France un tribut au-moins de curiosité, mais qui ne se borne pas toujours à ce seul sentiment : je ne parle pas seulement de l'argent qu'ils y dépensent, & qui monte à de grandes sommes : le plus grand mal est, que chaque voyageur emporte en retournant dans son pays, une affection, un goût, une mode de France : nous-mêmes, que notre fierté & la rivalité a le plus garantis de la corruption Françoise, nous nous parons d'habits & d'étoffes de France, même dans les jours de fête de la Nation ; nous donnons la préférence aux vins de France, & nous avons des Cuisiniers François.

Pour étendre encore plus la séduction, la Cour de Versailles donne avec magnificence en présent, aux

aux Nations étrangéres, les plus beaux ouvrages des principales manufactures du Royaume: présens dangereux, dont elles devroient se défier.

Timeo Danaos & bona ferentes.

C'est par tous ces moyens que les manufactures de France se sont introduites avec tant de succès dans l'Etranger, forçant les barriéres que les droits ou la prohibition veulent envain leur opposer. Et c'est ainsi que l'excès d'un luxe ruineux ailleurs, est devenu à la France une sorte de nécessité, pour lui conserver cette supériorité dont elle est en possession pour les modes, & qui fait le soutien de ses manufactures.

Le même empire que la France a usurpé sur les goûts des autres Nations, la Cour de France l'exerce avec plus de puissance encore sur les Sujets de la Capitale, & la Capitale

sur

ſur les autres Villes. Cette influence eſt capable des plus grands effets. Que le Roi paroiſſe affectionner quelque manufacture naiſſante, elle eſt ſûre de ſa conſommation & de ſa réuſſite. Veut-on prohiber quelque étoffe étrangére, que le Roi la proſcrive dans ſes Palais, ce moyen ſera plus efficace que la prohibition la plus poſitive; mais s'il en conſerve l'uſage, ou qu' il le tolére à ſa Cour, ſes défenſes ſeront ſans effet; on obéira à ſon exemple plutôt qu'à ſes ordres.



DESAVANTAGES DE LA FRANCE par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats.

I.

DESAVANTAGES *par raport à la* PROPAGATION *des* HOMMES,

*Et à l'*EMPLOI *des* HOMMES.

UN calcul modéré fait monter à cinq cens mille, le nombre des Prêtres, Clercs, & Religieux des deux sexes, en France. Ce sont cinq cens mille personnes qui privent le Royaume d'un accroissement précieux. Le Clergé célibataire est com-

comme un gouffre, dans lequel un quarantiéme de la Nation eſt continuellement anéanti, ſans être jamais réparé.

Mais parmi le reſte des hommes que ne ſe ſont pas condamnés au célibat par un vœu rigoureux, diverſes raiſons, ſoit de convenance d'Etat, ſoit de préjugés, s'oppoſent à la population.

Les Soltats ſe marient peu, & la France tient, même en tems de paix, au-moins cent cinquante mille hommes ſur pied.

La Nobleſſe eſt nombreuſe, elle n'eſt pas riche, & chaque Maiſon ſacrifie ſes filles & ſes cadets à la vanité d'élever ou de perpétuer une branche unique & puiſſante. Les Couvens & les Bénéfices Eccléſiaſtiques leur offrent une retraite.

Mais la Nobleſſe s'achette: tout roturier devenu riche, a l'ambition de s'annoblir, & de vivre noblement. Ainſi les effets de ce prin-

cipe

tipe destructif s'étendent sans bornes.

L'excessive inégalité de la distribution des richesses en France, ne se montre pas moins pernicieuse à la population: l'effet en est sensible dans Paris & dans les grandes Villes: des fortunes qui s'augmentent sans bornes, diminuent effectivement l'aisance de ceux dont la fortune n'est pas susceptible d'augmentation: l'état de la Robe, par exemple, réduit à une médiocrité presque deshonnête, peut à peine marier la moitié de ses enfans: le Clergé & les Couvens sont la ressource de l'autre moitié.

L'excès du luxe a diminué le nombre des mariages, même parmi les gens aisés; plusieurs restent célibataires, parce qu'il est plus *honnête* d'avoit six chevaux dans son écurie, que de donner des enfans à l'Etat, & de vivre dans la médiocrité.

Enfin la mollesse, compagne du luxe, renversant jusqu'aux idées les plus

plus chéres à la Nature, a établi qu'il étoit incommode, même peu *honnéte* pour une mére, de nourrir ses enfans elle-même; l'état de mére a bientôt été trouvé fâcheux, & surtout l'éducation des enfans trop couteuse. Que de raisons funestes à la fécondité des mariages!

En France donc, deux seuls états restoient susceptibles d'une heureuse propagation, par la médiocrité & l'aisance qui leur conviennent. Celui des Laboureurs, & celui du Commerce.

Pour ce qui est des Laboureurs, les campagnes fournissent dans cette classe d'aussi grands prodiges en misére, que les Villes en peuvent montrer en richesses. C'est sur eux que le poids des charges de l'Etat tombe le plus durement. Un Laboureur qui n'a pas le nécessaire à la vie, craint comme un malheur le grand nombre d'enfans. La crainte d'une misére insupportable empêche plu-

sieurs de se marier; & jusqu'a cette classe les mariages sont devenus moins féconds.

Reste donc la seule classe des Artisans & des Commerçans, qui puisse entretenir des familles nombreuses; mais plusieurs raisons que je déduirai par la suite, concourent à diminuer le nombre de ses Sujets.

Ainsi en France, l'Etat Religieux, la Constitution militaire, les préjugés de la Nation sur la Noblesse, l'excessive inégalité de la distribution des richesses, le luxe, la pauvreté, se réunissent, pour arrêter la propagation de l'espéce des hommes.

Quant à l'emploi des hommes, parcourons les différentes professions.

DES LABOUREURS.

Si l'on demandoit quelle portion de ses hommes un Etat doit donner à la culture des terres, on pourroit pres-

presque répondre que l'excès n'est point à craindre dans cette profession: mais on peut avancer certainement qu'il n'y a point assez de Laboureurs dans un État, lorsqu' étant assez riche en productions naturelles pour vendre aux autres de son superflu, il est au contraire obligé d'en acheter une partie de son nécessaire. La France est souvent dans ce cas.

Si l'on parcourt quelques-unes de ses Provinces, on trouve que non seulement plusieurs de ses terres restent en friche, qui pourroient produire des bleds, ou nourrir des bestiaux: mais que les terres cultivées ne rendent pas, à beaucoup près, à proportion de leur bonté; parce que le Laboureur manque de moyens pour les mettre en valeur.

L'extrême misère du Laboureur en France est communément attribuée à l'excès des taxes qu'il a à payer. Il est taxé à raison des terres qu'il fait valoir pour le proprié-

taire, à raiſon de celles qu'il peut avoir lui-même en propriété, & à raiſon de ſon induſtrie, ſoit à les faire valoir, ſoit à faire commerce des productions de la terre: & quoique ce ſoit toujours le propriétaire des terres qui paye les taxes, cependant c'eſt ſur le Fermier que le poids en tombe directement; car il eſt ſujet aux frais de ſaiſie & d'exécution pour le payement des taxes, non pas ſeulement à raiſon de ſa propriété & de ſon induſtrie, mais encore à raiſon de la terre, dont il n'eſt que fermier ou colon.

La portion des taxes qu'il paye à raiſon de ſon induſtrie, eſt ou ſi injuſtement aſſiſe, ou ſi exceſſive, ou de ſa nature tellement décourageante, qu'un Fermier craint de défricher un nouveau champ, d'augmenter le nombre de ſes beſtiaux, ou enfin de montrer une nouvelle induſtrie, ſûr de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne peut déjà ſuf-

fire à payer : ainsi un Fermier n'a pas plus d'émulation d'acquérir, qu'un esclave qui n'acquiert que pour son Maître ; il n'a pas d'espérance de devenir plûs riche, & son intérêt est de se montrer pauvre.

C'est une maxime reçue en France, qu'il ne faut pas que le Paysan soit dans l'aisance. En supposant cette maxime aussi vraie qu' elle est peu humaine, du-moins est-il certain qu'on en a abusé : loin d'être aisés, les Paysans de France n'ont pas même la subsistance nécessaire ; c'est une espéce d'hommes qui commence à dépérir avant quarante ans, faute d'une réparation proportionnée à ses fatigues : l'humanité souffre en les comparant avec les autres hommes, & sur-tout avec nos Paysans Anglois. Chez les Laboureurs François l'extérieur seul annonce le dépérissement du corps, & l'anéantissement des facultés de l'ame.

Cette profession étant la plus pé-

nible & la plus malheureuse; doit perdre tous les jours des Sujets; aussi voit-on le luxe des Villes enlever à la campagne des habitans utiles, pour en faire des laquais, ou des citoyens oisifs dans d'autres professions; quelques-uns d'entre eux aspirent & parviennent à l'Etat Ecclésiastique.

C'est encore principalement aux dépens de cette classe, que se forment les armées: chaque Paroisse doit un certain nombre d'hommes, qui sont engagés seulement pour un service de six années, & sont successivement remplacés par d'autres; c'est ce qu'on appelle *Milices*. En tems de paix le service n'étant pas effectif, fait peu de tort à la culture: mais en tems de guerre ce sont autant d'ouvriers enlevés à la campagne, & qui ne lui sont guéres rendus: un Soldat qui a vécu en Soldat, revient rarement reprendre la charrue.

C'est ainsi que la classe des hommes

mes qui procurent à l'Etat les deux biens les plus essentiels, les vivres & les matiéres des manufactures, doit continuellement tendre à se dépeupler : en sorte que tout semble disposé en France, pour faire qu'il y ait le moins de Laboureurs qu'il est possible.

DES ARTISANS ET DES COMMERÇANS.

On peut dire de cette classe comme de celle des Laboureurs, qu'il ne peut y avoir d'excès dans le nombre des hommes qu'elle contiendra. On peut dire de même, qu'en France, bien des raisons tendent à la rendre toujours moins & moins nombreuse.

QUANT AUX ARTISANS.

Toute gêne ou charge imposée sur les Artisans, tend directement

à détruire l'eſpéce; & indirectement, en diminuant la conſommation par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, & la diminution du travail.

Or quelle plus grande gêne, que la longueur de la plupart des apprentiſſages, le nombre des charges & priviléges des Maîtriſes, la multiplicité des Communautés, avec priviléges excluſifs, dont l'exercice eſt preſque impoſſible, & occaſionne néceſſairement des procès entre elles : en ſorte que des Statuts & Réglemens, dont le prétexte eſt le bien du Commerce, ſont en effet par leur nombre, & par l'eſprit excluſif qui les a preſque tous dictés, un obſtacle à l'avancement de l'induſtrie & du commerce. Faute de facultés pour payer maîtriſe, réception, &c. un Artiſan ne peut prendre le métier qui convient à ſon talent naturel. Au moyen des Communautés multipliées ſans néceſſité,

le

le même ouvrage qui paſſe par différentes mains, n'arrive à ſa perfection, qu' après avoir payé les charges de chaque Communauté, qui augmentent ſon prix ſans augmenter ſa valeur réelle.

Quelle plus grande charge pour la claſſe des Artiſans, que les taxes impoſées de tems à autres ſur les Communautés & Corps, les créations de nouvelles charges ou privilèges, &c.! On en a fait un objet, ou au-moins une reſſource de Finances, non ſeulement dans des circonſtances difficiles, mais même on fait payer ces taxes aux joyeux avénemens des Rois de France, mariages des Reines, naiſſances des Dauphins: reſſources toujours médiocres en elles-mêmes, mais exceſſivement & irréparablement ruineuſes par leurs conſéquences.

Enfin l'induſtrie même des Artiſans a ſa taxe propre & arbitraire preſque inévitablement; en ſorte

qu'ils payent à l'Etat, précisément parce qu'ils produisent dans l'Etat une valeur qui n'y existoit pas: ce qui est proprement un moyen imaginé pour décourager l'industrie.

Je ferai une remarque en cet endroit, faute de savoir où la mieux placer: le nombre des Fêtes, c'est-à-dire des jours prescrits par la Religion Romaine, réduit beaucoup la somme du travail: quoique la France ait supprimé quelques-unes de ses Fêtes, nous avons encore au-moins quarante jours de travail de plus qu'elle, c'est-à-dire, que toutes choses égales, l'Ouvrier François travaillera un neuviéme de moins que le nôtre; ce qui rendra son travail plus cher d'un neuviéme, & sa subsistance d'autant plus difficile dans cette classe. Quelques autres Pays Catholiques ont sagement réduit les jours de Fête, à la seule obligation de la Messe, avec permission de travailler.

QUANT

QUANT AUX COMMERÇANS.

Leur classe se ressent nécessairement de l'oppression de celle des Artisans: moins il y a d'Artisans, moins il y a de Commerçans: plus les marchandises sont chéres, moins il y a de Marchands dans le Commerce intérieur & extérieur; d'ailleurs la taxe de l'industrie ne pése pas moins sur cette classe que sur celle des Artisans: plusieurs Commerçans, pour s'y soustraire, retirent de leur commerce des fonds, dont ils achettent des Charges qui les en exemptent.

Mais rien ne dépeuple davantage cette classe, que la passion commune à tous ceux qui sont devenus riches, d'acquérir la Noblesse; les uns pour les exemptions & priviléges dont jouissent les personnes & les biens des Nobles, à la préférence & au préjudice des personnes & des biens des Roturiers; les autres par

la vaine ambition de s'élever. Cette vanité, dit-on, tient au génie François ; mais il semble que ce ne devroit être que dans les Nations qui se gouvernent elles-mêmes, que le caractére national pût faire des progrès pernicieux: dans une Nation gouvernée, le Ministére toujours veillant & sans passions, peut par de sages dispositions, corriger les fausses inclinations : on y a apparemment manqué en France. Dans une Nation où tout s'opére par l'honneur ou la vanité, on a privé de toute émulation d'honneur & de vanité la profession la plus utile à l'Etat: Artisans, Fabriquans, Entrepreneurs de manufactures, Marchands en boutique, Commerçans sur mer; toutes ces classes, indifféremment comprises sous le nom de Marchands, ne sont ni distinguées, ni plus considérées que les autres. Aussi ce fut envain que Louis XIV. accorda aux Nobles la permission de

com-

commercer en gros, ſans déroger: perſonne n'en a profité; & lorſqu'il accorda aux Commerçans annoblis la liberté de continuer le commerce, s'il vouloit qu'ils en uſaſſent, il auroit fallu qu'il leur eût donné la Nobleſſe à cette condition, de reſter dans le commerce, & d'y élever leurs enfans.

Si quelques Manufactures, comme celles de Vanrobais & des Gobelins entre autres, ont reçu des marques particuliéres d'honneur & de protection; d'un autre côté l'on voit cette ſage politique contredite par des diſpoſitions fâcheuſes & humiliantes, comme, par exemple, lorſqu'on fait courir le ſort de la milice aux enfans des Marchands, enſemble avec le peuple du plus bas étage, même avec les Valets. C'eſt ainſi que les Marchands mépriſés & avilis, ſont devenus mépriſables à leurs yeux mêmes, & ont cherché dans d'autres Etats une conſidéra-

tion ruineuse pour les particuliers & pour le Royaume. Un Marchand, un Armateur qui abandonne une manufacture ou le commerce de mer, prive le Commerce, non seulement des gros fonds qu'il y employoit, mais encore de son crédit. Toutes les classes des gens à qui il donnoit de l'emploi, s'en ressentent nécessairement : ces pertes sont mal réparées sans-doute par ceux qui leur succédent avec moins de fonds, de crédit, d'habileté & d'expérience : ces pertes sont fréquentes ; elles tiennent le Commerce & la classe des Artisans & des Commerçans dans un état de foiblesse & de dépérissement.

De la Finance, du Clergé, des Magistrats et Gens de Loi, et du Militaire.

Après avoir mûrement considéré les

les fonctions de ces différens Ordres, on ne peut disconvenir qu'il ne fût désirable que ce qu'ils opérent dans l'Etat, fût opéré par le moins d'hommes qu'il est possible.

En France au-contraire ces quatre Etats ont acquis un accroissement continuel, & devenu très-sensible : les autres classes du Royaume n'ont d'autres vues d'ambition que d'entrer dans la Finance, le Clergé, la Robe, & le Militaire.

Ce sont les quatre *Etats* par excellence. Entrer dans l'une de ces quatre classes, c'est ce qu'on appelle en France *prendre un Etat* : les autres fonctions des Citoyens, c'est-à-dire, les plus utiles, se contentent du nom humiliant de *profession* ou *métier* : ce seroit parler improprement en France, que de dire que des Laboureurs, des Marchands, *ont un Etat*.

DE

De la Finance.

La perception des impoſitions eſt une dépenſe néceſſaire qui ajoûte à leur poids; le Receveur pourroit dans une autre profeſſion produire à l'Etat un bien réel: on doit donc employer à cette perception le moins qu'il eſt poſſible.

En France le genre des taxes, leur nombre, les douanes intérieures multipliées, ont multiplié en même proportion les Receveurs des Droits.

Cette claſſe eſt celle vers laquelle les autres ſe portent avec le plus d'empreſſement & de fureur, par deux raiſons.

La premiére, parce qu'on y fait de grandes fortunes, & que l'argent eſt le prix, ou du-moins le moyen néceſſaire pour parvenir aux honneurs & aux emplois des trois autres états. La ſeconde, parce que la claſſe de la Finance a été rendue elle-même ſuſcepti-

ceptible des honneurs : l'argent a fait nobles presque tous les Chefs de la Finance, même plusieurs des sub alternes. Tous les Commis & Employés, jusqu'au plus bas degré, portent l'épée, qui naturellement n'appartient qu'aux Militaires, & distinctivement à la Noblesse.

La Finance s'est acquise par des alliances une sorte d'illustration. On a vu la plus haute Noblesse, déposant sa fierté devant les richesses, rechercher dans l'alliance des Fermiers, une opulence, que souvent après le contrat elle a payé d'un mépris inhumain.

La Robe a cru trouver dans la Finance les moyens de réparer sa pauvreté : mais en place de richesses durables, elle y a puisé l'exemple & les principes d'un luxe ruineux ; & si son intégrité est toujours demeurée exempte de reproches, son austérité du-moins, & ses mœurs, en ont souffert quelque altération.

Du Clergé.

Il y a ſans contredit en France beaucoup plus de Miniſtres de la Religion, qu'il n'en faut pour l'enſeigner & en conſerver le dépôt : le nombre néceſſaire pour ces deux fonctions une fois rempli, le ſurplus n'eſt donc que pour poſſéder les Biens Eccléſiaſtiques, & en jouir : c'eſt, dit-on, la récompenſe des Cadets des Maiſons qui ſe ſont ruinées au ſervice militaire de l'Etat. Quel principe dans un Etat, & quelle reſſource, que d'anéantir une partie de ſes Sujets pour récompenſer l'autre !

„ Les Couvens des deux ſexes „ ſont d'une grande commodité, ai-je entendu ſouvent répéter en France, „ que feroit-on de ſes filles, s'il „ n'y avoit des Couvens? " Cette façon de penſer établie dans une Nation policée, m'a ſemblé la plus étran-

ge :

ge : certains Peuples barbares de l'Asie n'ont imaginé d'autre ressource contre la misére, que celle de noyer une partie des enfans que la Nature trop féconde leur accorde.

On avoit imaginé d'assigner aux Militaires des pensions sur quelques Bénéfices Ecclésiastiques. Un autre emploi du superflu des Biens du Clergé se présentoit plus naturellement ; celui de doter dans les campagnes les filles & les garçons à marier, afin de prendre le reméde du mal dans sa cause même.

DES MAGISTRATS ET GENS DE LOI.

Les Loix & l'exercice de la Justice, étant plutôt le reméde d'un mal qu'un bien positif dans l'Etat, doivent préférer les voies les plus simples, & qui employent le moins de Citoyens.

En France, les Magistrats & Juges des Cours, supérieures & subal-

ternes, Royales & des Seigneurs, forment un Corps immense qui a au-dessous de lui un nombre au moins aussi grand d'instrumens & de suppôts de la Justice, comme Avocats, Procureurs, Huissiers, Notaires, &c. multitude qui devient à la fin elle-même un des inconvéniens de l'administration de la Justice.

Cette classe inférieure enléve bien des Sujets aux professions plus utiles, & s'accroît tous les jours, parce qu'on y fait des fortunes.

La classe supérieure des Magistrats devient & demeure pauvre, parce que sa fortune n'est pas susceptible d'augmentation ; mais le reste de considération dont elle jouit, y attire des Sujets ; quelques Nobles en remplissent encore les Emplois ; des Roturiers y viennent chercher avec empressement des Priviléges & l'Annoblissement.

Ainsi le Corps de la Justice & de ceux qui y appartiennent, y est le plus

plus nombreux qu'il est possible.

De l'Etat Militaire.

Un Corps qui ne se forme qu'aux dépens des professions les plus utiles à la Société, un Corps qui dévore ses membres, puisqu'il ne leur procure qu'une subsistance viagére & leur interdit presque le mariage, devroit être le moins nombreux qu'il est possible. C'est en France celui qui excéde le plus sa proportion.

L'ambition de la France, d'être la premiére entre les Puissances de la Terre, est sans doute le principe de l'accroissement prodigieux de ses Armées. Le caractére de la Nation, ses préjugés, ont bien secondé la politique du Gouvernement. L'Etat Militaire est le seul qui convienne à la Noblesse; mais elle est nombreuse & pauvre, & les Emplois Militaires ne pouvoient suffire à la subsistance de tous; en place, on

on leur a accordé des honneurs. Le Militaire est donc seul en possession des grands honneurs, & il s'attribue privativement la Noblesse proprement dite.

C'est au Service des Troupes de terre, que convient principalement ce que je viens de dire. Il s'en faut bien que le Service de mer ait autant attiré l'attention & les graces du Gouvernement. Les grandes dépenses qu'emporte l'entretien du premier, sont sans doute la cause de la médiocrité de celui-ci. Enfin en France le Service de terre est à tous égards celui de préférence, comme en Angleterre c'est celui de mer.

Mais tout le monde eu France, veut & peut devenir Noble, & tout Noble ne peut être que Militaire. Cette classe doit donc être la plus nombreuse de toutes. J'ajoûterai quelques remarques sur la Noblesse en général.

DE LA NOBLESSE *en général.*

La Nobleſſe en France emporte l'exemption d'une grande partie des taxes & des charges de l'Etat ; delà, ce déſir peu noble, & encore moins digne d'un Citoyen, que chacun a d'acquérir la nobleſſe pour ſe diſpenſer de contribuer : en même tems par un préjugé ancien, reçu & encouragé, un Noble ne peut ſans deshonneur faire le Commerce, il ne peut même honnêtement vivre ſur ſes Terres occupé du ſoin de les mettre en valeur ; il faut qu'un Noble tienne ſa fortune & ſa conſidération du Service Militaire, c'eſt-à-dire, qu'il ſubſiſte aux dépens de l'Etat. Or on a multiplié les moyens d'acquérir la Nobleſſe ; on l'acquiert dans les Armées après un certain tems de Service ; quelques Charges de Robe la donnent ; une infinité d'autres Offices ſemblent n'a-

voir été créés que pour la vendre. Pour cent mille livres prêtés à l'Etat à quatre pour cent, une Charge de Sécretaire du Roi donne la Noblesse avec toutes ses circonstances à celui, & aux descendans de celui qui meurt dans la Charge ou qui la posséde pendant vingt ans, après lesquels elle est vendue & fait un nouveau Noble. Un grand-pére qui a plusieurs enfans, fait d'un seul coup par ce moyen, une multitude de Chefs de famille nobles ; c'est-à-dire, qu'il leur achette l'honneur & la nécessité de vivre à la charge de l'Etat. On pouvoit sans doute imposer à ces Charges la condition d'exercer une profession utile & profitable à la République, ou mettre des restrictions aux droits & jouissances de cette Noblesse ; mais ces Charges ne se seroient pas vendues, & la création du plus grand nombre étoit une ressource de finance. Quel marché ruineux pour l'Etat !

On

On a multiplié ſes dépenſes, diminué ſes revenus & ſes hommes, quand on a multiplié les moyens d'acquérir la Nobleſſe.

CONCLUSION.

Pour réſumer en un mot. En France, le plus grand nombre des profeſſions qui employent les hommes, ont des principes oppoſés à la propagation, ou des cauſes néceſſaires de deſtruction.

Secondement, les claſſes utiles à l'Etat, c'eſt-à-dire, celles qui produiſent dans l'Etat une valeur qui n'y exiſtoit pas, ſont les plus chargées & avilies ; & la plus grande tendance des Citoyens eſt vers les profeſſions qui produiſent le moins à l'Etat, & qui ſont le moins ſuſceptibles de population. Enfin, on a multiplié les moyens de rendre les hommes moins profitables à l'Etat.

Une comparaison curieuse, mais que je n'ai pu me procurer, seroit celle du nombre des mariages qui se font dans chacune des classes ci-dessus, Militaire, Robe, Finance, Commerçans, Artisans, Laboureurs aisés, Laboureurs mal-aisés. Je voudrois comparer ensuite le nombre des enfans dans les ménages de chaque différente classe; je ne doute point que le nombre des mariages ne se trouvât moindre dans certaines classes, & les enfans rares dans les mariages de ces classes, dans une proportion qui vérifieroit ce que j'ai avancé.

Une autre comparaison satisfaisante, seroit celle du nombre des hommes que la France emploie dans les différentes professions, avec celui que l'Angleterre occupe dans les mêmes professions. On trouveroit sans doute une disproportion qui expliqueroit comment la Grande-Bretagne, moindre de plus de moitié que la

Fran-

France en hommes & en terres, posſéde une Marine, un Commerce & des Revenus ſi ſupérieurs à ceux de France, en proportion du nombre de ſes hommes & de l'étendue de ſes terres.

L'aiſance des Laboureurs en Angleterre, la culture des bleds encouragée, un Corps nombreux d'Artiſans & de Commerçans conſidérés, des Troupes de terre en nombre médiocre, des Miniſtres ſeulement en nombre néceſſaire pour l'inſtruction, un Corps de Marine conſidérable, donneront la ſolution de ce Problême.

Ce n'eſt pas ſans une joie ſenſible, que j'ai remarqué dans le Gouvernement de France un vice dont les conſéquences ſont ſi étendues, & j'en ai félicité ma Patrie; mais je n'ai pu m'empêcher de ſentir en même tems, combien formidable ſeroit devenue cette Puiſſance, notre ambitieuſe rivale, ſi elle eût profité de tous les

avantages que ses possessions & ses hommes lui offroient.

O sua si bona nôrint !



II.

Desavantage de la France quant à l'emploi du génie & de l'esprit de ses Habitans.

LA France n'employe pas mieux à son avantage le génie & l'esprit de ses habitans, qu'elle n'employe leurs bras. C'est le Pays de l'Europe qui contient le plus d'Ecoles, de Colléges, d'Académies de tout genre. La Langue Françoise a dans sa Capitale son Académie particuliére; les Belles-Lettres & Antiquités, les Sciences, la Peinture & la Sculpture, la Musique y ont aussi les leurs. Toutes les Provinces de France, jalouses

loufes de la Capitale, ont érigé des Académies à l'envi les unes des autres; malgré le nombre, on n'en voit aucune qui manque de fujets. L'ambition d'y être admis, fait naître une infinité d'Ecrivains qu'elle enléve à l'Agriculture, aux Arts utiles & au Commerce; car en France un Auteur ne fait qu'écrire, & s'interdit abfolument toute profeffion utile. Les Auteurs font une efpéce de Nobles, ou de Gens vivant noblement de la gloire de leurs Ouvrades & de la protection des Gens riches. Plufieurs d'entre tous ces Ecrivains cependant euffent peut-être mieux labouré la terre, mieux fabriqué du papier qu'ils ne font des Livres, & furement euffent été plus utiles à l'Etat.

Si l'on examine les différens objets dont s'occupent ces Académies, & qui font traités dans les Livres, on trouve que les Connoiffances, les Sciences & les Arts de pur agré-

ment,

ment, ont toute préférence sur celles qui ne sont qu'utiles: mais surtout l'esprit, c'est-à-dire, la maniére d'écrire & de dire les choses, est l'objet dont il semble qu'on ait été le plus touché; c'est aussi en quoi on a fait les progrès les plus grands. Le François écrit sans contredit avec plus de graces & de méthode qu'aucune Nation; mais il semble que content de cet avantage, il ait négligé la maniére de penser & le choix des matiéres.

Parmi tant d'Académies si libéralement répandues par toute la France, le Commerce, les Arts méchaniques, l'Agriculture dont les détails sont si étendus, n'ont point mérité d'avoir leur Académie particuliére (*a*). Les noms de ces Sciences ne

(*a*) Sola res rustica, quæ sine dubitatione proxima & quasi consanguinea sapientiæ est, tam discentibus eget quàm magistris. Adhuc enim Scholas Rhetorum, Geometrarum, Musicorumque; vel quod magis mirandum est, contempti-

ne sont point cependant inconnus dans quelques-unes de ces Académies; mais elles ne peuvent s'y attirer qu'une attention médiocre, confondues qu'elles sont avec tant d'autres Sciences plus *nobles* & plus amusantes. Les Prix que distribuent ces Académies, & qui ont si abondamment multiplié les Beaux-Esprits, les Poëtes, les Sçavans, les Peintres, les Sculpteurs, &c. on n'a point imaginé de les employer pour multiplier les Artistes, les Manufacturiers, les Agriculteurs; aucun fond public ni particulier n'est distiné à encourager les découvertes utiles à la Société. Un Citoyen zélé s'éléve & rend publiques des Observations sur l'Agriculture, fruit d'une expérience longue, couteuse; peu de gens feront les mêmes essais faute de

tissimorum vitiorum officinas, gulosius condendi cibos & luxuriosius fercula struendi, capitumque & capillorum cincinnatores non solùm esse audivi, sed & ipse vidi. *Columella, de re rustica*, lib. 1. cap. 1.

de moyens, ou de crainte de perdre s'ils ne réussissent pas: lui-même, faute de secours, sera forcé d'abandonner une étude à laquelle le travail & les facultés d'un seul Citoyen ne peuvent suffire. Enfin, c'est presque un phénoméne entre les Sujets des Prix des Académies de France, que celui de l'Académie d'Amiens, qui propose pour l'année 1753 les Questions suivantes: *Quelles sont les différentes qualités de Laines nécessaires aux Manufactures de France? Ces Manufactures peuvent-elles se passer des Laines d'Espagne, d'Irlande, ou de toute autre Laine Etrangére? Quels seroient les moyens de donner aux Laines de France les qualités qui leur manquent, & d'en augmenter la quantité?*

Parmi les Livres François, les plus rares sans contredit sont ceux qui s'occupent des Arts & des Connoissances utiles à la Société. On n'a presque rien écrit sur l'Agriculture,

ni fur le Commerce en général, encore moins fur les détails de ces objets, & fur ceux qui y ont rapport: on a même négligé les fecours que les Etrangers pouvoient offrir fur ces matiéres. On ne trouve dans aucune Bibliothéque publique ni particuliére, de collection des Ouvrages qui exiftent fur le Commerce & l'Agriculture. On a enrichi avec foin la Langue Françoife des Poëfies & des Romans de toutes les Nations. On a traduit quelques-uns de nos Poëtes & de nos Romanciers bons & mauvais. Nos Auteurs fur le Commerce & fur l'Agriculture, feront les derniers connus. (a)

L'éducation des hommes mériteroit bien

(a) Mr. Duhamel du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de notre Société Royale de Londres, vient de donner un Traité de la Culture des terres, fuivant les principes de Jéthro Tull, avec quelques expériences fur cette nouvelle Méthode.

Il a publié depuis, fon excellent Traité de la Confervation des grains.

bien ici quelques remarques particuliéres. Dans tous les Pays elle est toujours instituée conformément au génie de la Nation; & par un cercle nécessaire, elle contribue à former & à conserver le génie national. Mais je n'entreprendrai point d'entrer dans le détail trop long des défauts qui pourroient être communs à l'Education Françoise & à la nôtre. Les voyages sont sans-contredit la meilleure école pour former les hommes; aussi voyageons-nous beaucop, & même si excessivement, qu'on pourroit croire que chez plusieurs d'entre nous, le goût pour les voyages n'est autre chose qu'une inquiétude, envie, ou besoin d'exister ailleurs. Les François voyagent peu; je ne crois pas volontiers que ce soit par mépris pour des Nations qu'ils ne connoissent pas; plus simplement, le luxe des parens s'accorde mal avec la dépense de faire voyager leurs enfans. Cependant on rencontre des Fran-

çois

çois qui ont fait leur tour d'Italie; il ſemble même qu'il commence à être du bon air d'avoir été en Angleterre. Les gens ſages qui en ſont revenus, tiennent des propos plus honnêtes ſur notre politeſſe & nos mœurs, qu'on n'a fait par le paſſé; peut-être auſſi les méritons-nous mieux maintenant. Quelques-uns à leur retour parlent beaucoup de nos chevaux, qu'ils ne ſçavent pas monter; de voleurs, bien plus qu'ils n'en ont recontré; de notre liberté, dont ils n'ont point d'idée. Je ne ſçais ſi c'eſt imitation, (que nous pourrions prendre pour une marque d'eſtime) ſi c'eſt caprice de mode, mais j'ai trouvé aux jeunes François le matin un air preſque Anglois, ainſi que chez nous on reproche à notre Jeuneſſe d'avoir pris dans ſa parure & dans ſes maniéres un extérieur tout-à-fait François; la Jeuneſſe de France paſſe, en courant à pied ou à cheval, la matinée à ne rien faire à la ma-

niére Angloise, & la soirée à faire des riens à la maniére Françoise. Cependant ils nous imitent mal encore; leurs *frocks* n'ont pas la taille encore assez longue; & pour les cheveux, ils ne les mettront jamais si bien sur les épaules que nous. *O imitatores s.. ..!*



III.

Desavantage de la France dans l'Economie de la distribution des richesses.

L'Inégale distribution des richesses dans les différens états, est un des principaux liens de la Société, & la plus puissante cause de subordination entre tous ses membres, depuis le Souverain jusqu'au dernier Sujet. Le luxe en est l'effet nécessaire, & en même tems le remède; c'est

c'eſt par ce moyen, s'il eſt bien entendu, que l'argent circule & porte la vie dans toutes les parties du Corps politique.

Mais cette inégale diſtribution des richeſſes peut être ſi exceſſive ou ſi vicieuſe, qu'une exceſſive richeſſe dans une claſſe de l'Etat cauſe dans une autre une exceſſive pauvreté. Comme il n'y a que les Terres & le Commerce qui produiſent dans l'Etat une valeur qui n'y exiſtoit pas, toute fortune exceſſive qui ne viendra point de ces deux ſources, ne pourra s'être formée qu'aux dépens du Commerçant & du Cultivateur; ce ſera une eſpéce d'impoſition ſur ces deux claſſes, qui arrêtera la culture & diminuera l'induſtrie. D'ailleurs la diſproportion exceſſive des fortunes, eſt de ſa nature peu favorable à la conſommation; une maiſon de vingt mille livres ſterling de rente, ne conſommera point tant de vin, par exemple, que vingt mé-

nages de mille livres de rente chacun; la dissipation & l'abus que cette maison fera de la viande & des autres provisions nécessaires à la vie, n'équivaudra point au défaut que feront dans la consommation, les Artisans & Paysans qui en seront privés.

Si plusieurs fortunes immenses s'élévent de la sorte, & ne sont pas distribuées dans différens points du Royaume, l'effet en sera encore plus pernicieux; il s'ensuivra nécessairement une distribution mal ordonnée des hommes de toutes les parties du Royaume; les Habitans seront entraînés vers ce point où les richesses de l'Etat seront réunies; & le mal sera sans bornes, si ces hommes quittent des professions de premiére nécessité, pour des métiers qui ne produiront rien à l'Etat, ou qui n'auront pour objet qu'une consomation ruineuse, comme sont tous ceux que le luxe excessif entretient. C'est ce qui est arrivé en France.

La France réunit dans Verſailles & dans Paris, comme en un ſeul point, toutes les Puiſſances qui peuvent attirer les hommes; à la Cour les grandeurs & les honneurs qui ne viennent que d'elle, & qui ne ſont que pour ceux qui y vivent; à Paris, non ſeulement tous les tréſors de l'Etat, mais encore tous les Sujets qui ſont riches dans l'Etat, ſoit des revenus de l'Etat, ſoit de leurs revenus propres; & tous les Riches ont fixé leur domicile & leur habitation dans cette Ville, par préférence pour le voiſinage de la Cour.

Une portion ſi conſidérable des richeſſes de l'Etat & des particuliers, fixée dans un même lieu, n'a pu répandre ſes influences qu'à une certaine diſtance; les terres voiſines & celles qui ont pu y envoyer leurs denrées, s'en ſont reſſenties, chacune en proportion de ſon éloignement. Il en a été de-même des Manufactures néceſſaires aux beſoins & au lu-

xe : les Terres & les Manufactures qui manquent des commodités du transport, ont été négligées ou abandonnées, faute de trouver une consommation suffisante sur les lieux ou à des distances propres : le besoin a attiré à la ville les habitans des campagnes, & le luxe les a employés avec excès dans toutes les professions nécessaires & superflues : de-là un nombre immense de Laquais & de Valets de tout rang, de Perruquiers, d'Artistes, & Maîtres des Arts les plus frivoles, de Solliciteurs de procès, & autres gens d'industrie ; nombre qui s'accroît tous les jours au point, que pour rétablir l'économie qui convient à la population, Paris devroit envoyer des Colonies dans les parties du Royaume qui se sont dépeuplées pour lui.

On peut assurer que la distribution des richesses est mal ordonnée dans un Etat, quand on voit les Propriétaires des terres occuper à la Ville des Pa-

lais

lais ſompteux, tandis que leurs Châteaux, leurs Fermes, leurs Villages tombent en ruine; quand les denrées ſont ſans conſommation dans les Provinces, parce qu'on ne vit dans ſes terres que le temps qu'il fait pour recueillir de quoi vivre à la Ville; quand un Royaume fertile manque de bleds, parce que le Laboureur eſt forcé par la pauvreté de venir à la ville ſervir les beſoins & les fantaiſies de l'homme riche; enfin, quand il ne reſte plus à l'homme riche d'autre maniére de luxe, que celle de conſommer ſans meſure en meubles de toute ſorte, l'or & l'argent qui manque à la culture des terres. Le luxe bien ordonné conſomme, le luxe exceſſif abuſe & détruit. C'eſt le luxe de Cléopatre.



IV.

Intérêt de l'Argent, plus haut en France qu'en Hollande & en Angleterre.

POurquoi la France a-t-elle soutenu l'intérêt légal de l'argent à 5 pour 100, tandis que la Hollande & l'Angleterre l'ont établi par diverses réductions successives à 2 ½ & 3 pour 100?

Il en est des Etats comme des Particuliers: celui qui a le moins de crédit, paye plus cher l'intérêt de l'argent qu'il emprunte: or le Gouvernement Monarchique n'est pas naturellement susceptible d'une aussi grande confiance que le Républicain. Dans les besoins pressans, l'Emprunteur reçoit la loi que lui impose le Prêteur: or la France depuis

puis un siécle, s'est trouvée souvent dans cette position: & comme entre toutes les Puissances qui se sont vues entraînées dans les guerres, elle a fait les efforts les plus grands en proportion de ses forces, elle a plus que les autres épuisé son crédit par des emprunts sous toute sorte de formes, comme Créations de Charges de tout genre, Aliénations de taxes, Lotteries, Tontines, Rentes viagéres, Rentes sur ses domaines & sur ses revenus, &c. Outre ces ressources, elle a imaginé celle de former de ses Fermiers & de ses Caissiers un Corps puissant, dont le crédit pût lui servir au besoin; comme feroit un Seigneur décrédité qui emprunteroit à dix pour cent de son Intendant enrichi à ses dépens, ce que celui-ci trouveroit sur la place à six pour cent. Réduit à ces expédiens, le Roi n'a pu être assez maître de l'intérêt de l'argent, pour réduire l'intérêt légal. Mais comme le Fran-

çois est naturellement confiant & peu capable d'impressions durables, quelques années de paix & de persévérance à tenir fidélement les engagemens de Finance, peuvent faire oublier les tems précédens, & achever de rétablir le crédit: alors avec leurs fonds d'amortissemens, & quelques sommes que les Fermiers & Caissiers avanceroient à un intérêt modique, le Roi remboursant quelques parties de rente, réduisant l'intérêt légal à quatre pour cent, & proposant le remboursement de quelques autres dettes ou réduction sur ce pied, successivement la plus grande partie des dettes de l'Etat s'établiroit à cet intérêt, & peut-être au-dessous. Evénement auquel l'Angleterre a grand intérêt que la guerre mette des obstacles.

Quoi qu'il en arrive, cet intérêt trop haut de l'argent est d'un grand desavantage pour la France. Il met la France vis-à-vis de la Hollande

&

& de l'Angleterre dans la même poſition qu'eſt un Emprunteur vis-à-vis d'un Uſurier; leur argent y vient chercher l'intérêt le plus fort, & la rend débitrice de ſommes conſidérables.

Le haut intérêt de l'argent en France, groſſit encore la claſſe des hommes dont l'induſtrie eſt perdue pour l'Etat, d'une multitude de Rentiers oiſifs: le nombre des Commerçans en eſt diminué; le Commerce réduit dans un petit nombre de mains ſe reſſerre; les efforts de l'induſtrie ſont moins actifs & moins multipliés; le Commerce extérieur devient preſque un monopole; on viſe aux grands profits; on néglige les gains médiocres, principes les plus directement oppoſés à la conſommation, à l'emploi des Pauvres, & à la population: la conſommation des denrées diminue; l'agriculture eſt découragée: on n'employe point à l'amélioration des Terres,

l'ar-

l'argent que l'usure fait mieux valoir.

Enfin, comme l'intérêt de l'argent que le Commerce emprunte suit toujours l'intérêt légal ou établi, il est évident que toutes choses égales, la Hollande & l'Angleterre ont sur la France l'avantage de pouvoir entreprendre les mêmes affaires de Commerce à trois pour cent meilleur marché qu'elle.

Des Loix ne permettent en France de tirer d'intérêt de l'argent, qu'en aliénant le fond; cependant, au mépris de ces mêmes Loix, l'argent se place à intérêt dans le Commerce sur billets exigibles: cette usure est tolérée, & s'est établie au-dessus même de l'intérêt légal, à raison de la rareté de l'argent dans le Commerce, causée en partie par la défense de la Loi: ainsi la Loi n'est point exécutée, & cependant le Commerce souffre de la Loi.

La France a dans ses mains le remé-

méde à tous ces desavantages. Elle ouvrira sans-doute les yeux sur l'expérience heureuse que nous avons faite de diverses réductions d'intérêt depuis 1623, qu'il étoit à dix pour cent : les noms des Citoyens qui les ont conseillées, Sir Thomas Colepeper, Sir Josias Child, Sir J. Barnard, seront à jamais glorieux & chers à l'Angleterre : avant eux le Chancelier Bacon, l'un des plus grands Esprits de son siécle, avoit apperçu ces vérités dans toute leur étendue, & avoit donné les mêmes conseils dans ses *Essais de Politique & de Morale.*

Nous ne devons pas voir sans inquiétude qu'il reste encore à la France une ressource aussi puissante, dont nous avons beaucoup usé, & que la Hollande a sans-doute épuisée, ainsi qu'on peut en juger, en voyant l'intérêt de son argent à deux & demi, & son Commerce réduit de jour en jour par toutes les

Na-

Nations qui ne font que reprendre ce que son industrie avoit usurpé; taudis que le poids excessif des taxes tient en même tems ses Terres sans valeur.



AVAN-

AVANTAGES
ET
DESAVANTAGES
DE LA
GRANDE-BRETAGNE

Par rapport au Commerce & aux autres Sources de la Puissance des Etats.



AVANTAGES
ET
DESAVANTAGES
DE LA
GRANDE-BRETAGNE

Par rapport au Commerce, & aux autres Sources de la Puiſſance des Etats.

C'Eſt une ſcience bien néceſſaire, qu'une connoiſſance exacte de ſes propres forces, & ce n'eſt point une conſidération ſtérile que celle de ſes avantages, quand on y joint l'étu-

de de leurs principes, de l'usage qu'on en a fait, & des moyens de les augmenter, ou de s'en procurer de nouveaux. Il est ordinaire de ne point assez faire d'attention à ceux que l'on né doit qu'à sa nature, soit parce qu'on s'apperçoit peu des biens dont on jouit sans peine, soit parce que notre orgueil donne la préférence à ceux que nous tenons de notre industrie : cependant les avantages naturels sont les seuls vrais, ceux dont la possession peut le moins être enviée ou ravie, ceux enfin qui récompensent le plus surement les soins qu'on donne à les étendre : telle est l'intention des considérations suivantes.

I. De



I.

De la Forme Naturelle *de la Grande-Bretagne.*

SUivant la computation de M. Edmund Halley, l'Angleterre, le premier & le plus grand des Royaumes de la Grande-Bretagne, contient environ 40 millions d'acres (*a*) quarrées; & sa forme est telle, que le point de ses terres le plus distant de la mer, n'en est éloigné que de 70 milles (*b*).

On sent d'abord combien une étendue si heureusement proportionnée est favorable au Commerce intérieur entre ses différentes Provinces, au Commerce extérieur des Productions

(*a*) Acres, $\frac{4}{5}$ d'arpent.

(*b*) Environ 25 lieues de France.

ductions naturelles & des Manufactures, & conséquemment à la population.

Comme Ile, la Grande-Bretagne posséde un grand nombre de Provinces maritimes, par conséquent la disposition la plus naturelle à avoir un grand nombre de matelots, pêcheurs, &c.

La mer est son rempart naturel, ses vaisseaux sont ses forteresses, offensives en même tems que défensives, à la différence des places fortes bâties sur les frontiéres: grand avantage pour elle, & grande nécessité de conserver sa supériorité maritime, ensorte qu'elle soit plus dans le cas d'attaquer que de se défendre.

La Puissance la plus maritime a dû devenir naturellement la plus commerçante; & son commerce & sa marine se doivent procurer naturellement un accroissement réciproque.

Comme Puissance maritime & commerçante, la guerre lui est moin

moins à charge qu'à aucune autre Puiſſance; tandis que la France tient quatre cent mille hommes armés, la Grande-Bretagne employe à peine cent mille hommes ſur terre & ſur mer; ſa culture & ſes manufactures s'en reſſentent peu: & tant qu'elle conſerve la ſupériorité ſur les mers, elle peut en même tems faire le commerce de ſes Productions naturelles & de ſes Manufactures; elle eſt dans la guerre la Puiſſance qui dépenſe le moins & qui gagne davantage.

Comme Ile, poſſédant une étendue ſuffiſante de terres fertiles, elle a pu renoncer à l'eſprit de conquête, & n'a point été tentée d'ajoûter à ſon continent des terres qui auroient été à ſa bienſéance: diſpoſition favorable à l'eſprit de commerce, mais encore à ſa liberté & à ſa tranquillité; la conſtitution ſe conſerve difficilement ſans altération dans un Etat dont les bornes s'étendent conſidérablement. (Ceci ſoit

dit sans application à nos possessions en Amérique, qui sont des acquisitions de commerce plutôt que des conquêtes.)

L'existence solitaire & isolée que la Grande-Bretagne tient de la nature, l'a heureusement affranchie des dépendances diverses qu'impose le voisinage des autres Etats : par exemple, elle ne permettra point que la France s'empare des Païs-Bas Autrichiens, mais elle ne craint point personnellement cet événement, comme la Hollande peut le redouter. La France peut transporter son artillerie victorieuse devant toutes les places d'Allemagne & de Hollande ; l'Angleterre ne craindra point la France tant que la Marine Françoise ne sera point à craindre.

Mais qu'est devenue cette indépendance si précieuse, depuis qu'un Roi de la Grande-Bretagne possède en Allemagne un domaine

qui

qui lui donne un intérêt étranger à celui de la Nation; qu'il faut défendre, qu'il veut augmenter, qu'il enrichit de ses épargnes; un domaine enfin qui donne à un Roi d'Angleterre un revenu & des troupes qu'il ne tient pas de la Nation?



II.

PRODUCTIONS NATURELLES *de l'Angleterre.*

DEs bleds, des laines & des bestiaux, des mines de plusieurs sortes, sont les principales richesses que l'Angleterre doit à la nature: son industrie s'exerce naturellement à faire valoir ces avantages par l'Agriculture & le Commerce.

Des Bleds,
& de la Culture en général.

La préférence que l'on doit à certaines productions naturelles sur d'autres, nous est bien surement indiquée par nos besoins: ainsi le bled est presque universellement reconnu pour l'espéce dont la culture mérite les premiers soins: & comme le besoin en est général, & que sa consommation dépend de la néceſſité, qui ne reconnoît point les caprices de la mode, l'Etat, qui, toutes choses égales d'ailleurs, sera supérieur en ce point, jouira de la supériorité la plus solide & la plus indisputable.

L'Angleterre a été long-tems sans profiter de ses avantages à cet égard: il faut convenir que le bled est naturellement d'une moindre néceſſité pour les autres Peuples de l'Europe. Des Historiens dignes foi nous disent qu'avant que les Romains eussent mis

mis le pied dans notre Ile, extrêmement peuplée alors, la nourriture ordinaire des Bretons étoit du lait & de la chair des animaux ſauvages ou domeſtiques qui étoient très-abondans; qu'ils vivoient peu de bled; qu'il n'étoit ni eſtimé, ni abondant parmi eux: dans le Nord de l'Irlande ils ſe nourriſſent encore du ſang de leurs beſtiaux, & principalement de laitage: dans les montagnes d'Ecoſſe l'uſage du bled eſt médiocre: enfin en Angleterre on mange peu de pain, beaucoup de viande & de légumes.

Tant que l'Angleterre n'a ſongé à cultiver que pour ſa propre ſubſiſtance, elle s'eſt trouvée ſouvent au-deſſous de ſes beſoins, obligée d'acheter des bleds étrangers; mais depuis qu'elle s'en eſt fait un objet de commerce, ſa culture en a tellement augmenté, qu'une bonne récolte peut la nourrir cinq ans. Un climat & des terres favorables rendent ſes moiſſons

assez certaines, & elle est en état maintenant de porter de ses bleds aux Nations qui en manquent.

Je rapporterai pour exemple de sa richesse présente, un extrait des exportations des années 1746 à 1750 comprenant tous grains, comme froment, seigle, orge, malt (*a*) & gruau, du crû de l'Angleterre seule, sortis de cinquante-sept de ses ports pour le Portugal, la Flandre, la Hollande, la France, le Dannemarck, la Russie, l'Afrique, &c.

(*a*) Grain préparé pour faire la biére.

EXTRAIT

EXTRAIT *d'Etat d'Exportation de tous Grains présenté devant la Chambre des Communes en* 1751.

Pour les Années.	Nombre de Quartiers (a)	Prix commun du Quartier de tous grains dans les cinq années,	Monnoie de France.	Année commune de ces cinq.
1746.	633943.			
1747.	817983.			
1748.	1045656.	1 *liv. st.* 8 *schel.*		
1749.	1140848.			
1750.	1651417.			
	5,289847 Qrs.	7,405786. *l. st.*	170,333078. *l.*	34.066080 *liv.*

(a) Environ le ¼ d'un tonneau.

Sur lesquels 5, 289847 quartiers de tout grain, je trouve que la France en a tiré pour sa part, 260, 000 quartiers, presque tout de froment, dans les trois années 1748, 1749 & 1750; c'est-à-dire, à 1 *livre sterling* 15. *shelings*, prix commun du froment pour ces trois années, pour 455,000 *liv. sterling*. (10, 465000 liv. Tourn.)

On conçoit d'abord que ç'a été pour ces cinq années 7, 405, 786 *liv. sterl.* que les autres Nations ont perdu par la balance de leur Commerce, & dont l'Angleterre est devenue plus riche: on doit encore ajoûter à cette somme le fret de ces bleds, payé presque à l'Angleterre seule; car sur le total de l'exportation des cinq années, la quantité exportée par vaisseaux étrangers, ne monte pas à plus de 45, 887 q^{ers.} Ce fret peut s'estimer 633 650 *livres sterling* (14, 573950 liv.) à 2 shel. 2 den ; par quartier. Mais pour sen-

tir

tir toute l'étendue des avantages de cette exportation, il faudroit calculer le nombre d'hommes que ces 5, 289847 q[ers]. ont employé en Angleterre, soit à la culture des terres, soit au transport d'iceux à la mer, soit au commerce de vente & revente de ces bleds dans l'intérieur, soit à construire & monter les vaisseaux qui les ont exportés; le nombre des autres hommes, qui ont gagné leur subsistance à fournir aux précédens tous leurs besoins; enfin, tout ce qu'ont payé à l'Etat tous ces hommes pour leurs consommations, & faire ensuire cette considération, que l'emploi & la dépense de ces hommes en Angleterre a été payée par les Pays éprouvans la disette, tandis qu'un même nombre d'hommes dans ces Pays, manquoit des occasions d'emploi qu'il procuroit ailleurs.

C'est à l'an 1689 qu'est l'époque des riches moissons de l'Angleterre: elle en est redevable à cet Acte si sa-

ge, qui institua une gratification pour l'exportation des grains sur vaisseaux Anglois (*a*).

Cet-

(*a*) Par Actes de l'an 1 de Guillaume & Marie, 5 d'Anne, 3 de George II. il est accordé

Par Quartier de Grains *	N'excédant pas le prix de l.	st.	sche.	*Gratification.* l.	st.	sche.	d.
Froment	2.	8				5.	
Seigle	1.	12				3.	6.
Orge	1.	4				2.	6.
Malt d'orge	1.	4				2.	6.
Malt de from.	2.	8				5.	
Gruau d'avoine à		15				2.	6.
Par tonneau (de 500 pintes de Paris) Sur les liqueurs spiritueuses tirées de l'Orge, du Malt, &c. L'Orge étant à	1			4.	1.	10.	

* Qui contient environ 24 boisseaux de Paris.

Ladite gratification payable seulement quand l'exportation sera faite par Vaisseaux Anglois, Capitaine & Equipage au moins aux deux tiers Anglois, n'a point lieu sur les bleds exportés pour Alderney, Jersey & Guernesey; payable dans chaque Port sur la représentation du certificat d'Exportation, par les Receveurs des Douanes, ou faute de fonds, par le Receveur-Général, dans les trois mois; ces derniéres années que l'Exportation a été grande, les Douanes ont été en retard de payer la gratification qui en 1748, ainsi qu'en 1749, passa 200000 *liv. st.* (4.600000 liv.) & en 1750 montoit à 325405 *liv. st.*

Cette méthode, toujours suivie du succès dans tous les cas où on l'a pratiquée, trouve néanmoins des contradictions parmi les Manufacturiers & Trafiquans : ils objectent que, donner cinq shelings par quartier de bled exporté, c'est tenir chez nous le prix du bled plus haut qu'il ne seroit sans cela, & le donner à l'Etranger au dessous même du prix de nos propres marchés, ce qui diminue le prix de la main-d'œuvre de l'Etranger, & renchérit la nôtre : c'est à quoi se réduit tout ce qu'on a avancé contre la gratification.

L'expérience est la meilleure réponse qu'on puisse faire à une pareille objection, & elle démontre que la gratification a diminué le prix des bleds.

L'In-

st. (7,484315 liv.) & sur la demande des Exportateurs, le Parlement leur a alloué en cette sixiéme Session l'intérêt des sommes qui leur étoient dues, par Acte du 14 Mai 1753.

L'intention de la gratification étant d'encourager la culture, en favorisant l'exportation du superflu, il semble que pour trouver le cours du bled, auquel la gratification seroit dûe, il n'ait fallu que chercher quel étoit le prix du bled, lorsqu'il étoit seulement dans une quantité suffisante pour répondre à la subsistance annuelle & aux hazards d'une mauvaise récolte: on l'a trouvé dans le prix commun des années qui ont précédé 1689; puisque dans ces tems l'Angleterre exportoit peu de bleds, & étoit obligée quelquefois d'en tirer de l'Etranger; & le prix commun des 43 années précédentes 1689 s'étant trouvé de 2 liv. 10 sh. 8 den. sterl. par quartier de froment, on a fixé même au-dessous, le cas de gratification, c'est-à-dire, à 2 liv. 8 sh. mais depuis 1689, le prix commun de 64 années finissant à 1752, n'a été que de 2 liv. 2 sh. 6 den. sterl. ce qui fait 8 sh. 2 den. de diminution par

par quartier: cette diminution ne peut être artribuée qu'à l'accroissement de la culture, qui n'a pu être opéré que par la gratification; ce qui se trouve confirmé par la comparaison de l'état du prix des bleds, avec l'état des gratifications, dans les années 1746 à 1750.

Années	*Gratifications.* liv. sterl.	*Prix commun du froment,* le quartier.		
1746 ..	99385.	1. l.	19 sh.	
1748 ..	202637.	1.	17	
1749 ..	228566.	1.	16	
1750 ..	325405.	1.	12	6.

Où l'on voit que dans les années où la somme des gratifications, & conséquemment celle des exporations a été la plus grande, le prix du bled a été le moindre.

Le prix commun du bled, cité ci-dessus, a été pris de l'état du cours des grains au Marché de Windsor, recueilli exactement par le Révérend Evêque Fleetwood, depuis 1646 jusqu'à 1706, & continué jusqu'à

 1752.

1752 : le prix commun de chaque année est formé des deux prix du bled à la Notre-Dame d'Août & à la Saint-Michel.

L'effet de cette gratification n'est pas de faire baisser le prix du bled au-dehors en faveur de l'Etranger : mais c'est un expédient nécessaire pour nous mettre en état de vendre notre bled dans les Marchés étrangers, au même prix que la Pologne, le Dannemark, Hambourg, l'Afrique, la Sicile, & que nos Colonies enfin qui en fournissent l'Espagne, le Portugal & l'Irlande même, à meilleur marché que nous ne pouvons faire : enfin, c'est donner à nos Laboureurs une gratification de deux cens mille livres sterling par an, pour que l'Angleterre gagne quinze cens mille livres sterling qu'elle n'auroit sûrement pas sans cela.

Généralement la voie de la gratification est la seule qui puisse être employée pour nous conserver la con-

concurrence, dans tous les commerces où l'Etranger peut vendre à meilleur marché que nous; c'eſt ce qui a fait avancer à l'Auteur du *British Merchant*, que nous ſerions obligés de donner une gratification pour l'exportation, même de nos laines, ſi l'Angleterre devenoit Province de la France, & que la France pût recueillir des laines à meilleur marché que nous; propoſition très-vraie, ſauf l'indécence de la premiére des ſuppoſitions ſur leſquelles elle eſt fondée, & le peu de vraiſemblance de la ſeconde.

Un autre effet bien précieux de la gratification, c'eſt de tenter par le bon marché de nos bleds, les Pays, qui comme la France, par exemple, pourroient s'en paſſer, & d'y décourager la culture des Terres: ſans-doute que le prix des bleds venant à hauſſer, il les avertiroit de ſe donner à l'agriculture, & que la néceſſité feroit ſuccéder chez eux l'induſtrie à

une indolence qui nous eſt ſi avantageuſe (*a*). A quoi ſeroit réduite alors la valeur de nos Terres, ſi nos bleds étoient ſans demande, faute de beſoin dans l'Etranger, & nos laines ſans prix, comme elles ſont, au moyen de la prohibition de leur ſortie? Un tel événement eſt fâcheux ſans-doute à prévoir; il eſt cependant plus naturel que l'état préſent, & plus prochain peut-être qu'on ne penſe.

Les avantages que la culture de nos terres a reçus de cette gratification ne ſe peuvent nier: la face de l'Angleterre a été changée: des Communes, ou incultes, ou mal cultivées, des pâturages arides ou déſerts, ſont devenus, au moyen des

(*a*) Le Chevalier Thomas Colepeper ſe plaignoit en 1621 de ce que les François portoient en Angleterre des quantités de bleds ſi conſidérables, & à ſi bas prix, que les bleds Anglois n'en pouvoient ſoutenir la concurrence dans leurs propres marchés.

des hayes dont on les a fermés & séparés, des champs fertiles, & des prez très-riches. Ces cinq shelings de gratification par quartier ont été employés par le Laboureur au défrichement, à l'amélioration de ses terres: c'est cette gratification qui a été le véritable maître de l'Angleterre dans l'art de cultiver: nos anciens Ecrivains, sur cette matiére, n'en savoient pas tant que nos modernes, parce qu'ils n'avoient point vu les expériences que cet encouragement a fait tenter: ils avoient cependant entrevu l'avantage qui pouvoit naître des défrichemens, des enclos de hayes, & quelques autres pratiques: mais une gratification étoit seule capable d'opérer ce changement; parce qu'elle seule pouvoit en donner les moyens: enfin, depuis 1689, il n'y a pas eu d'année que le Parlement n'ait passé quinze & vingt Actes particuliers, pour permettre d'enclôre & de fer-
 mer

mer des Communes ; l'expérience universelle nous apprend que les Terres, ainsi mises en valeur, ont doublé de revenu : cette amélioration n'étoit pas pour l'Angleterre un objet à mépriser ; car des quarante millions d'acres qu'elle contient, on estime que plus d'un tiers étoit en Communes, & ce qu'il en reste encore fait penser que l'estimation est médiocre.

La culture n'a pu augmenter, sans employer plus de chevaux, de bœufs & de moutons, pour labourer & engraisser les terres. De-là une augmentation de richesses en bestiaux, précieuse à tant d'égards.

La population s'est augmentée avec la culture, le travail des terres encloses a employé & entretenu un plus grand nombre d'hommes ; ces campagnes désertes ont de nouvelles habitations ; les villages se sont accrus sensiblement.

Les ports & les plus petites villes

les de nos côtes ont éprouvé un accroissement proportionné dans le nombre de leurs vaisseaux, & d'autant plus grand, que les bleds sont d'un volume considérable: le nombre des matelots augmenté, a beaucoup facilité l'établissement des pêcheries sur nos côtes, susceptibles encore d'un plus grand avancement.

Les consommations se sont augmentées en proportion des hommes & des richesses nouvelles. Elles ont rendu avec usure à l'Etat la dépense de la gratification.

L'Etat des exportations nous montre que toutes les Provinces de l'Angleterre ont partagé le bénéfice de cette gratification, & cet avantage ne pouvoit être reparti si également que dans une Presqu'île, dont tous les points sont à de justes distances de la Mer: heureuse disposition, à laquelle elle doit encore la facilité des communications & des secours par terre & par mer, en-

tre ſes différentes Provinces, & qui entretient dans toute l'étendue de ſon continent, l'abondance & le prix des denrées dans un équilibre favorable.

On pourroit pouſſer à l'infini les détails des avantages réſultans d'un bien qui a produit en terres, en beſtiaux, en hommes, tant de valeurs qui n'exiſtoient point. La culture eſt donc le plus grand des biens, & des Loix qui la protégent & l'augmentent, les plus ſages des Loix.

Laiſſons aux autres Nations l'inquiétude ſur les moyens d'éviter la famine; voyons-les éprouver la faim au milieu des projets qu'elles forment pour s'en garantir: nous avons trouvé par un moyen bien ſimple, le ſecret de joüir tranquillement, & avec abondance, du premier bien néceſſaire à la vie: plus heureux que nos péres, nous n'éprouvons point ces exceſſives & ſubites différences dans le prix des bleds, toujours cau-

ſées plutôt par la crainte que par la réalité de la diſette; crainte qui ſouvent en avance & en augmente les horreurs. En place de vaſtes & nombreux greniers de reſſource & de prévoyance, nous avons de vaſtes plaines enſemencées, dont le produit ſe renouvelle & s'accroît tous les ans. Notre culture & nos récoltes ſont devenues ſans bornes, dès que nos Laboureurs ont été ſûrs d'une conſommation certaine au-dehors & au-dedans.

Ainſi de nos jours l'Angleterre, ſans peine & ſans dépenſes ruineuſes, a découvert ſur la ſurface de ſes Terres, une mine nouvelle, d'une poſſeſſion plus précieuſe, & d'une richeſſe plus vraie que celles de l'Amérique: l'Angleterre eſt la Nation ſage qui a fait le meilleur choix: l'Eſpagne au milieu de ſes tréſors nous repréſente aſſez bien le ſort de ce Roi de la Fable, que Bacchus avoit favo-

favorisé du don de convertir en or tout ce qu'il toucheroit.

DES LAINES ET DES BESTIAUX *en général.*

L'Angleterre doit à la température de son climat, & à la nature de sol sol, l'excellente qualité de ses laines; elle est redevable de leur abondance au partage accidentel de ses Terres, qui a invité naturellement ses habitans à nourrir de grands troupeaux de toute sorte de bestiaux.

Environ l'an 830, les Saxons ayant achevé de conquérir l'Angleterre à l'aide de l'irruption de plusieurs Peuples du Nord de l'Allemagne, les Terres furent partagées entre les Généraux de ces différentes Nations & les principaux Capitaines qui s'en réservérent une partie, & distribuérent le reste sous différentes conditions entre leurs Soldats

dats & les Naturels du Pays qui ref-toient en petit nombre: le Pays dé-jà bien dépeuplé, le devint encore plus dans la ſuite, par les ravages des Danois. Les habitans de l'Ile ne ſuffiſoient à labourer qu'une peti-te partie des Terres; le reſte demeu-ra en friches, pâturages, déſerts & forêts, la plupart ſans maître & ſans partage.

Chaque Seigneur donna à ceux qui tenoient des Terres de lui, le droit de faire paître dans ces Terres incultes, les beſtiaux employés au labourage, comme chevaux, bœufs & moutons: quelques Tenanciers, quelques Villages ou Villes s'appro-priérent ce droit dans les Terres voi-ſines, & par bienſéance, & par preſcription. Lors même que Guil-laume le Conquérant s'empara des forêts du Royaume, & s'y attribua excluſivement le droit de chaſſe qu'il devoit ſeulement partager avec la Nobleſſe & le Peuple, il n'ôta point

la liberté du pâturage aux voisins dont tout le bien consistoit en bétail.

Telle est l'origine la plus générale de ces droits de Communes, perpétués jusqu'à nos jours; droits tellement consacrés par l'usage, qu'ils ont conservé ces vastes plaines en friche; les Forêts détruites par la consommation, par la négligence, par les mines de Fer, sont devenues elles-mêmes de vastes terreins pour la plupart incultes, avec le nom de Communes, & qu'on n'a pu dénaturer qu'en vertu d'Actes de Parlement. Il ne restoit donc d'autre moyen d'en jouïr, qu'en y faisant paître de nombreux troupeaux: & ça été long-tems toute la richesse & l'industrie de la Nation. Un si grand terrein destiné au pâturage, étoit encore augmenté par l'étendue des Parcs, que les Seigneurs s'étoient réservés pour leur chasse, leurs daims & leurs bestiaux.

Les

Les Anglois ne connurent point d'abord toute l'étendue de la richesse qu'ils possédoient; ils ne savoient que se nourrir de la chair de leurs bestiaux, & se couvrir de la toison de leurs moutons: ils vendirent long-tems leurs laines aux Hollandois & aux Flamands, qui seuls alors avoient des Manufactures: *Defoe* dit que sous Edouard III (*a*), l'exportation de nos laines monta à plus de dix millions de livres sterling valeur présente, (230 millions Tournois.)

Quelques Anglois, réfugiés pendant les guerres des deux Roses dans les Etats du Duc de Bourgogne qui étoient remplis de Manufactures, en rapportérent, à leur retour en Angleterre, les premiéres connoissances dans le quinziéme siécle; elles furent favorisées par Henri VII; mais elles ne prirent un éta-

(*a*) Entre 1327 & 1377.

tabliſſement ſolide que ſous le glorieux Régne d'Elizabeth, dont les ſoins lui aſſurérent un ſuccès continué juſqu'à nos jours. Alors l'exportation de nos laines fut prohibée ſérieuſement, & ſous les peines les plus graves: toutes les Ordonnances précédentes ſur le fait des laines, ne furent que des reſſources de finance que nos Rois employérent dans leurs beſoins.

Bientôt l'induſtrie ouvrit les yeux des Anglois ſur toutes les utilités qu'ils pouvoient retirer de leurs différens beſtiaux (*a*): la nourriture fut comptée au rang des moindres; avantage néanmoins qui s'accrut encore avec l'eſpéce. Avant ce tems, dans les campagnes, on ne connoiſſoit preſque que l'état oiſif de Pâtres, peu favorable à l'emploi des hommes & à la population: les Manu-
factures

(*a*) Cuirs, Salaiſons, Beurres, Fromages, Suifs, &c.

factures & les Arts augmentérent le nombre des hommes; les Terres demandérent une plus grande culture; on défricha les Terres communes: mais on s'apperçut enfin combien la culture en commun avoit de desavantages; on commença d'enclôre quelques terreins, pour en retirer le plus grand produit. Depuis ce tems, le labourage & le pâturage furent portés à une perfection inconnue alors: l'espéce même des bestiaux, celle des Moutons particuliérement, a été perfectionnée par l'étude de la nourriture qui leur est la plus propre, & par le mêlange des espéces.

On s'est opposé d'abord à ces enclos dans les Communes, sous prétexte que le labourage diminueroit le nombre des Moutons: mais tel est l'effet de la bonne culture, que tel Acre qui ne produisoit que six boisseaux de bled, en a donné vingt; & qu'un Acre de pâturage bien pré-

paré a nourri le double des Moutons qu'il nourrissoit auparavant.

L'Angleterre posséde donc, dans la plus grande abondance, les Laines les plus propres pour la Fabrication de toutes sortes d'Etoffes, si l'on excepte seulement les Draps les plus fins, qu'elle ne peut fabriquer sans le secours des Laines d'Espagne: parmi nos Laines courtes, les plus belles sont celles de Cotesvold en Glocestershire, estimées les plus fines de l'Angleterre, & les plus approchantes des Laines d'Espagne; celles de Hereford, Worcestershire, &c.

Nos Laines longues pour peigner, sont les plus recherchées des autres Nations pour leur longueur & leur finesse: parmi celles-ci, les plus renommées sont celles de Warwich, de Northampton, de Lincoln, de Durham, des Marais salés de Rumney: mais celles du Sud des Marais de Lincoln & de Leicester, ont

ont l'avantage sur toutes les autres pour la longueur, la finesse, la douceur & le brillant. Ces Laines sont employées concurremment avec celles d'Irlande dans les Châlons, Serges, Camelots, Callemandes & autres Etoffes sans nombre de Norwich, qui sont imitées pour la plupart à Amiens, à Abbeville, à Lille, en France; à Bruxelles; en Hollande à Harlem, & aux environs d'Amsterdam & de Leyde.

On les employe encore avec des Laines cardées dans les bayettes, droguets, flanelles, &c. On les mêle enfin avec le Coton & la Soye dans diverses Etoffes, comme Alapéens, Bombazines, Crapes, &c.

Parmi les différentes espéces de nos Moutons, les Moutons cornus de la petite espéce sont estimés les plus propres à échauffer les Terres, par l'abondance des sels que contiennent leurs excrémens: leur chair est médiocre, ainsi que leurs laines.

Les Moutons de la grande espéce donnent, depuis cinq livres, jusqu'à huit livres de laine par toison: quelques-uns de ces Moutons, outre la laine longue qu'ils portent, donnent une laine courte & fine, mais en petite quantité, qu'on mêle avec des Laines d'Espagne dans la chaîne des Draps, pour lui donner plus de force. Les plus grands Moutons, & ceux dont les Béliers sont les plus estimés, sont ceux de Lincolnshire, du Pays nommé Hollande, de Leicester & de Rumney; des Béliers de cette espéce ont été achetés jusqu'à douze Guinées.

Pour exemple de l'abondance des Moutons, on estime communément que les Marais salés de Rumney contiennent quarante-quatre mille Acres, & cent trente-deux mille Moutons, à trois Moutons par Acre. On compte que le Pays de Dorsetshire nourrit six cens mille Moutons dans un cercle de douze milles de diamétre.

De

De si grands troupeaux, sans compter ceux des autres bestiaux, ne pouvoient sans-doute être mis dans des étables sans qu'il en coutât beaucoup; c'est ce qui a fait que dans la plupart des Provinces de l'Angleterre, on ne les retire en aucun tems, & la douceur des hivers communément supportables l'a permis; dans quelques Pays on a eu la commodité de les mettre à l'abri, & on prétend que les Laines y gagnent. Il est certain que dans les Provinces les plus sujettes au froid, comme celles du Nord approchant de l'Ecosse, pour garantir en quelque sorte les Moutons de la rudesse des hivers, on est obligé de les *embaumer*, c'est-à-dire, de les enduire de la tête aux pieds d'une composition de goudron, graisse &c. bouillies ensemble; mais outre que cette précaution n'empêche pas plusieurs de mourir de froid ou de maladie, cette composition gâte étrangement les

Laines qui ne s'en purgent que difficilement.

Les Provinces les moins propres à nourrir des Moutons & autres bestiaux, ont voulu se procurer cet avantage que leur refusoit la Nature; on a fait des pâtures dans les terreins sablonneux & arides en y semant du Tréfle & du Sainfoin; on a remplacé l'Herbe avec des Navets, dans les hivers où elle étoit rare; on a fait manger les Navets par les Moutons sur les champs qu'on vouloit échauffer & engraisser par leur présence: tant la culture est susceptible de perfection, & tant la consommation est un puissant moyen d'augmenter l'industrie.

Mais de si grands avantages ne pouvoient être possédés sans inquiétude, & nous avons dû nous attendre aux efforts que feroient les autres Nations pour les partager avec nous. La Hollande, la Flandre, la France sur-tout, la plus redoutable

ble rivale de nos Manufactures, prennent chez nous-mêmes des armes contre nous. Nos Laines y sont attirées & employées par préférence. La prohibition de leur exportation n'a point eu l'effet que nous en attendions. Il est vrai que nous devons nous en prendre à la politique mal entendue qui nous fit d'abord défendre absolument l'entrée des Laines d'Irlande en Angleterre. Quel usage l'Irlande sans Manufactures, pouvoit-elle faire de ses Laines, si ce n'est de les vendre à l'Etranger malgré la prohibition ? Nous ouvrîmes depuis quelques-uns de nos Ports aux Laines d'Irlande ; mais elle avoit goûté les douceurs de la contrebande, & tous nos Vaisseaux garde-côtes ont entrepris vainement d'en interrompre le cours.

Chaque Session du Parlement entend les plaintes des Manufacturiers sur la diminution du Commerce, quelquefois sur la cherté des matiéres,

res, & toujours ſur la contrebande des Laines, qui, employées dans les Manufactures étrangéres, diminuent d'autant le travail des leurs.

D'autre part les Propriétaires des Terres viennent ſe plaindre du bas prix auquel la prohibition d'exportation tient les Laines; ils prétendent que c'eſt ce bas prix même qui eſt cauſe de la contrebande qui s'en fait.

Il eſt difficile de réſoudre en cette occaſion qui des deux a raiſon de ſe plaindre; ſi ce n'eſt qu'on ne voulût ſe décider, ſeulement par le préjugé général, c'eſt-à-dire, contre le Manufacturier: car je n'ai encore point vu de plainte ou de demande des Manufacturiers contre les Propriétaires, qui ne fût ſouverainement déraiſonnable. Il ne me paroît pas moins difficile d'apporter un remède ſatisfaiſant au mal réel qu'on ne peut ſe diſſimuler; mais pour en connoître la juſte étendue, il faudroit être ſûr, comme on l'avance,

que

que les Etrangers ne peuvent abſolument ſe paſſer de nos Laines dans la plus grande partie de leurs Etoffes; ſi cela eſt, la ſortie de nos Laines eſt un tort irréparable pour l'Angleterre; le mal eſt bien moindre ſi, comme d'autres l'aſſurent, les Etrangers ſuppléent par des mêlanges de Laines d'Eſpagne avec les leurs propres, au défaut de nos Laines les plus belles; & s'ils ont d'ailleurs pluſieurs qualités de Laines pareilles aux nôtres, ce dont je puis répondre pour en être ſûr.

A l'égard de la France, par exemple, je ne ſaurois dire quelle quantité elle employe de nos Laines d'une qualité ſupérieure à celles de ſon crû; mais je puis aſſurer d'y avoir vu quelques ſortes de nos Laines communes, que le manque ſeul de quantité & non de qualité dans celles du Pays y faiſoit employer. Ces Laines Angloiſes avoient donné à l'Exportateur frauduleux 50 pour

100 de profit, & ne revenoient néanmoins en France, qu'au même prix des Laines du Pays de pareille qualité. Ce fait vérifié nous explique pourquoi nos Laines passent en France. L'abondance des Laines chez nous, les y tient à un prix au-dessous de leur valeur réelle, tandis que la disette des Laines en France les y tient beaucoup au-dessus.

Il faut sans-doute qu'un vice bien puissant s'oppose en France à la multiplication de l'espéce pour qu'elle manque, tandis que les Manufactures y sont en vigueur, & peuvent donner un bon prix au Colon. Nous avons à nous plaindre chez nous d'un inconvénient contraire; il semble que rien n'y puisse décourager la propagation des Moutons : elle a toujours été en augmentant malgré la prohibition la plus rigoureuse d'exporter les Laines. La chair du Mouton, la fécon-

condité qu'il communique à nos Terres, ſont un profit qui ſuffit ſeul au Laboureur. Nos Manufactures ſont occupées plus qu'elles ne l'ont jamais été, mais elles n'ont pu s'accroître autant que la quantité des Laines. Qu'a dû devenir ce ſuperflu? Il a fait baiſſer de plus en plus le prix des Laines, ce qui les a portées avec plus de violence dans les Marchés de l'Etranger.

Tel eſt le véritable état où nous ſommes. Nos Laines par ſurabondance ont toujours été au-deſſous du prix de celles des autres Pays, comparaiſon faite avec le prix courant des Laines à Amſterdam, le plus grand Marché de l'Univers. Cependant depuis la Paix elles ont hauſſé de prix. En 1750 & 1751, les plus belles Laines longues de Lincoln ont été vendues prix moyen ſeize deniers ſterling (trente-un ſols tournois) la livre, c'eſt-à-dire, vingt pour cent de plus que par le paſſé; & cette

te augmentation eſt le véritable fondement des plaintes des Manufacturiers : leur intérêt eſt leur ſeul objet, quand ils demandent depuis ſi longtems qu'on ouvre aux Laines d'Irlande en toiſon & filées, tous les Ports d'Angleterre ſans exception ; leur prétexte eſt, que c'eſt le ſeul moyen d'arrêter la ſortie des Laines d'Irlande pour l'Etranger.

Les Propriétaires des Terres qui prévoient que l'importation augmentée des Laines d'Irlande en Angleterre doit encore y faire baiſſer le prix des leurs, oppoſent que c'eſt envain qu'on ouvrira à l'Irlande tous les Marchés de l'Angleterre, tant que le prix des Laines y ſera infiniment plus bas que dans les Marchés de l'Etranger ; que d'ailleurs cette liberté accordée aux bateaux Irlandois de parcourir avec leurs Laines toutes les côtes de l'Angleterre, ouvrira à leur contrebande, dans une carriére ſi étendue, une infinité de

routes

routes que les Gardes-côtes pourront bien moins suffire à garder, que lorsque ces bateaux de Laine n'avoient de libres que les Mers de l'Ouest de l'Angleterre, entre Biddefort, Liverpool & Bristol, pour bornes.

Quelques-uns d'entre ces derniers proposent de lever la prohibition de l'exportation des Laines Angloises, & prétendent que par-là les Laines étant rapprochées au niveau du prix commun des Marchés de l'Europe, alors un droit de sortie justement combiné pourroit empêcher, ou du-moins diminuer l'exportation, plus efficacement que la prohibition.

Au milieu de ces différens avis dictés par des intérêts contraires, je hazarderai mon sentiment desintéressé.

C'est pour l'Angleterre un avantage bien précieux, que celui d'avoir ses Laines à 40, 50 & 60 pour 100 à meilleur marché que l'Etranger, qualité pour qualité; c'est cela

seul

ſeul qui peut la dédommager en quelque ſorte du haut prix de ſa main-d'œuvre, plus chére ſouvent de 30 pour 100 que dans l'Etranger. L'abondance ſeule de ſes Laines peut les tenir à un ſi bas prix; ſi ce bas prix en fait paſſer dans les Marchés étrangers, ce n'eſt que la partie ſuperflue: ce qu'ils en tirent, je ſuis convaincu, que pour la plus grande partie, c'eſt par défaut de quantité, laquelle ils peuvent ſe procurer de leur propre fond. Cette exportation diminue plutôt dans l'Etranger la multiplication des Moutons, qu'elle ne diminue le travail de nos Manufactures: la preuve en eſt, que dans les années où les Laines ont été au plus bas prix, & ſans-doute leur exportation la plus grande, les exportations des Etoffes de laine ſe trouvent communément les plus grandes, ſuivant les extraits des Douanes.

Nous devons donc nous garder de

tous les moyens qui pourroient augmenter le prix de nos Laines; en même tems nous devons rendre la contrebande plus difficile, pour que nos Laines en ſoient d'autant plus chéres pour l'Etranger. Il faut donc ouvrir tous nos Ports aux Laines d'Irlande filées & non filées; le moment eſt favorable, puiſque les nôtres ont augmenté de vingt pour cent: les vaiſſeaux qui gardent les côtes, pour empêcher la ſortie des Laines d'Angleterre, veilleront en même tems à ce que les bateaux Irlandois ne s'échappent point de nos Mers pour paſſer à l'Etranger. Je ne réponds pas que cette liberté puiſſe abſolument interrompre la contrebande Irlandoiſe; il étoit plus aiſé de l'empêcher de s'établir, qu'il ne le ſera de la détruire.

A l'égard de la prohibition générale de l'exportation des Laines Angloiſes, elle doit pour toujours être continuée, puiſqu'elle ſeule peut nous

nous conſerver l'avantage ineſtimable d'avoir les meilleures Laines au plus bas prix des Marchés de l'Europe, & celui de vendre notre ſuperflu à l'Etranger au plus haut prix de ſes Marchés.

DES RICHESSES INTE'RIEURES DE LA TERRE: *Métaux, Marnes, Glaiſes, Charbons, &c.*

Parmi les différens tréſors que la Terre renferme dans ſon ſein, l'Or & l'Argent ne ſont point les premiéres richeſſes ni les plus déſirables: l'Or & l'Argent ont réduit dans un eſclavage déplorable leurs poſſeſſeurs naturels, & les maîtres de ces eſclaves & de leurs tréſors n'en ſont pas devenus plus puiſſans: il ſemble que dès ce moment l'Eſpagnol ait perdu tout eſprit d'induſtrie, toute aptitude au travail, comme un Laboureur qui trouveroit un tréſor au milieu de ſon champ,

champ, abandonneroit pour toujours la charue. Si l'Angleterre posséde quelqu'une de ces mines funestes, il est à souhaiter qu'elles lui soient pour jamais inconnues.

L'Angleterre doit estimer davantage d'autres présens que lui a fait la Nature, des Fers dans plusieurs de ses Provinces & en Irlande; des Cuivres en Staffordshire, Cournouaille, Lancashire, &c. du Plomb en abondance dans les Provinces du Nord & de l'Oüest, ainsi qu'en Ecosse; de l'Etain en Devonshire, & en Cornoüaille.

Mais les Mines dont elle doit principalement se vanter, soit parce qu'elle les posséde en plus grande abondance qu'aucune Nation, soit parce qu'elle l'emporte sur toutes par l'usage qu'elle en a fait, ce sont

Ses MARNES, dont elle posséde tant de différentes sortes, qu'il n'y a pas de nature de terre qu'elle ne puisse rendre fertile par leur moyen.

Les expériences qu'elle en a faites depuis la restauration de l'Agriculture, sont sans nombre, & leur succès s'étend tous les jours encore dans la Province de Norfolck.

Sa TERRE A FOULON si précieuse pour l'apprêt de ses Etoffes de Laine, que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses Laines; cette Terre, la plus parfaite de toutes, & telle que la Hollande ni la France n'en possédent point de pareille, mérite une description particuliére.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidstone dans la Province de Kent, près de Nutley en Sussex, près de Wooburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire; dans l'Ile de Skyes en Ecosse.

J'en ai vu fouiller entre Brickhill & Woburn, dans une grande bruyére qui couvre quelques collines qui en sont pleines. Le trou étoit

un

un vaste découvert, creusé en forme de cône renversé pour le soutien des Terres, sur le penchant d'une de ces collines, (*a*) qui laissoit voir la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au-dessous desquels on trouvoit la Terre à foulon à environ cinquante ou soixante pieds de la surface du découvert. La terre de cette surface, qui me sembla avoir été autrefois labourée, étoit maigre & de couleur de cendre, épaisse de cinq à six pouces jusqu'à un pied; au-dessous, une couche de sable fin jaune rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix pieds; ensuite, pendant trente à quarante pieds, divers lits de sable gris & blanc de diverses consistances, mêlés de rayes rougeâtres de la couleur des veines de mines de fer; plus bas une couche de

(*a*) Dans la Province de Surrey, on creuse la même terre dans des trous en forme de puits, dont les côtés sont soutenus comme ceux de charbon.

de deux à trois pieds de sable gras mêlé de terres & veines rougeâtres, puis un pied de terre médiocrement grasse encore un peu sableuse; enfin la terre parfaitement grasse & pure pendant environ sept à huit pieds. Ce banc de terre distingué en différentes couches, par des fentes horisontales, à un pied & demi environ l'une de l'autre; l'assiette de ces bancs sur un plan horisontal très-égal, disposition réguliére, qui communément en toutes sortes de lits & couches de terres ou mines, annonce une grande étendue. Aux environs de ce découvert, on trouve quelques montagnes de craye blanche propre à faire de la chaux, la terre supérieure épaisse de cinq à six pouces, quelques portions cultivées & d'un assez bon rapport. Les Ouvriers employés à fouiller cette terre avec la pioche, gagnoient 10 deniers sterling (19 sols tournois) par jour; deux hommes seuls alors, suffisoient

fiſoient à en fouiller & charger dans un chariot mille livres peſant dans un jour: cette charge valant priſe ſur le lieu, 4 shelings, (4 liv. 12 ſols tournois.)

Cette terre eſt d'une couleur gris-verdâtre, qui ſe dégrade à l'air; ſa conſiſtance, médiocrement ferme, ſe diviſant aiſément en morceaux à la pioche; à ſecher elle devient dure comme du ſavon; ſa qualité, graſſe & pleine de nître. Elle ne ſe diſſout dans l'eau qu'en la remuant beaucoup; le ſédiment qui s'en forme, lorſqu'il eſt ſeché, eſt doux & gras au toucher, très-friable, & ſe réduit entre les doigts dans une poudre preſque impalpable, qui ſemble ſe perdre dans les pores de la peau, ſans aucune apparence de ſable, &c. Cette pouſſiére vue au microſcope eſt mate, opaque, & n'a point le brillant des parties ſableuſes; qualités qui la rendent ſi propre à s'inſinuer dans les pores de la Lai-

ne & à s'imbiber de sa graisse, sans offenser le tissu de l'Etoffe dans les plus violens frottemens.

La terre glaise propre à faire des pipes à tabac a les mêmes propriétés, mais rarement dans la même perfection, étant sujette à être mêlée de quelques parties de sable; dans le trou elle est verdâtre, douce au toucher, & glissante, comme le savon: la plus parfaite se trouve en Northampton, près de Pool en Dorsetshire, & dans l'Ile de Wight; & se vend à Londres jusqu'à vingt schelings le tonneau: l'exportation en est aussi défendue.

Le CHARBON DE TERRE substitué au bois dans presque tous les emplois où l'usage du feu est nécessaire, fait naître naturellement cette question, qu'a gagné l'Angleterre à ce change? Elle a gagné certainement, au moins l'espace immense de terrein que couvroient les forêts qui lui fournissoient cette consom-

ma-

mation; en place de ces forêts très-peu favorables à la population par le peu d'hommes qu'elles employent, elle posséde des champs fertiles, & de riches pâturages: il lui revient en pur profit les Bleds & les Laines qu'elle y recueille.

Des forêts, quoique vastes & nombreuses, au tems de Guillaume le Conquérant, la plupart sans maîtres, & devenues alors le Domaine du Roi, Communes ouvertes aux bestiaux, sans autres Loix qui leur fussent propres, que rélatives à la conservation de la chasse, ne devoient attendre du tems & de la consommation, qu'une destruction nécessaire, au milieu d'un pays où le reste des terres étoit ouvert, commun en grande partie, sans hayes & sans liberté de s'enclôre.

L'exploitation des différentes Mines, sur-tout de celles de Fer dans les Provinces de Warwich, de Stafford, de Worcester, de Mont-

mouth, de Shropshire & de Suſſex, ont avancé la ruine totale des bois; leur prix exorbitant a averti de leur diſette, & de la néceſſité de conſerver ce qui en reſtoit, pour la marine, & pour la bâtiſſe des maiſons. Dans ces circonſtances, les charbons de terre répandus dans toute l'Angleterre & l'Ecoſſe, ont été d'une grande reſſource: car l'Irlande même, qui étoit autrefois comme l'Angleterre, abondante en chênes le plus eſtimés pour la conſtruction des vaiſſeaux, s'en eſt trouvée tellement dépourvue en même tems & par les mêmes raiſons, qu'elle a été réduite à tirer de Norvége tous ſes bois de conſtruction; d'Angleterre & d'ailleurs, des écorces pour ſes cuirs, & même d'en vendre pluſieurs en verd à la Hollande, à l'Allemagne, à la Flandre, faute de pouvoir les tanner elle-même.

Les Mines, principalement celles de Fer, pour qui le feu de charbon

bon de terre est trop lent, se sont ressenties de la disette de Bois. Nous tirons de Suéde par an, pour plus de 200,000 liv. sterling (4,600,000 livres Tournois) de Fers en barre, sans compter l'Acier. Il seroit donc à désirer que les Mines de nos Colonies fussent assez encouragées, pour pouvoir fournir aux trois Royaumes la quantité de Fers en *gueuses* qui nous manque : les Bois abondans dans ces Contrées rendent la chose possible; & cette opération feroit un double bien, en y étendant les défrichemens, & rendant le Pays plus sain: mais comme nos Bois ne suffiroient point encore à réduire ces *gueuses* en barres & autres ouvrages de Fer, il seroit à propos de proposer une récompense pour qui trouveroit le secret de faire, à aussi bon marché que l'Etranger nous le vend, le Fer en barres avec le feu de charbon de terre, soit en mêlant différentes sortes ensemble, soit en y joi-

gnant quelque partie de charbon de bois, par où l'on éviteroit en même tems, & la destruction des forêts, & la ruine des particuliers, dont les biens se trouvent en Mines & en Bois.

Alors l'usage du Charbon de terre s'étendra à tous nos besoins, dans nos maisons, dans les Mines, les Verreries, les Briquetteries, les Salines, les Rafineries, les Brasseries, &c. Comme il y a différentes espéces de Charbon, on peut choisir celle qui convient le mieux à l'emploi qu'on en veut faire; on peut avec le feu le purger du bitume & du souffre qu'il renferme; ensorte qu'en perdant deux tiers de son poids, & très-peu de son volume, il demeure une substance combustible *(a)*, mais délivrée des parties qui exhalent cette fumée incommode qu'on lui reproche. Derby est la premiére Vil-

le

(a) Braise de charbon.

le qui ait ſubſtitué à la paille, l'uſage de ce Charbon à demi conſumé, pour ſecher le Malt; ce qui a donné à ſa Biére la blancheur & la douceur qui l'ont miſe en réputation. On doit s'en ſervir auſſi dans les Fourneaux deſtinés à ſecher le bled ſoupçonné d'humidité, au moment qu'on l'embarque.

Mais l'Angleterre a tiré de cette richeſſe naturelle, par la maniére d'en jouir, un autre avantage bien ſupérieur à ſa poſſeſſion même: trois de ſes Ports voiſins des principales Mines de Charbon, Withehaven, Newcaſtle & Swanzey en Galles, ſont devenus les Magazins dont toute l'Angleterre & l'Irlande tirent leur conſommation. Newcaſtle fournit toute la Côte Orientale juſqu'à Portsmouth; Swanzey, la Côte Occidentale juſqu'à Devonshire & les environs; & Witthehaven l'Irlande. Cette ſeule branche de Commerce n'employe pas moins de quinze

cens vaisseaux de cent jusqu'à deux cens tonneaux, & entretient un Corps de Matelots réputés les plus habiles, qui dans des circonstances pressantes, forme une ressource prompte, & toujours assurée (*a*). La Tamise seule distribue les Charbons qu'elle reçoit, dans Londres & dans neuf Provinces ; les autres Riviéres qui vont à la Mer, servent chacune à proportion de son cours. D'autres Mines plus voisines de Londres n'ont point été ouvertes, pour ne point diminuer cette branche de Commerce maritime, l'Ecole des Matelots & de la Marine Angloise, qui est le vrai boulevart & la gloire de la Nation : des richesses si multipliées ont mérité à ces Mines le nom des *Indes noires*.

(*a*) Si l'on ajoûte à cet article le nombre de vaisseaux qu'employe le transport des Beurre, Fromage, Bleds, Terre à foulon, Sels, &c. on trouve par un calcul modéré plus de cent mille Matelots pour le Commerce de l'Angleterre seule, de port à port.

DES PECHERIES.

Parmi les différens poissons dont la Nature a enrichi nos Mers, les Saumons de Berwick & de Newcastle, les Huitres de Colchester, les Harengs de Yarmouth & de Leostof sont les plus renommés: mais il semble que contens d'autres richesses, nous n'ayons songé à profiter de cet avantage que pour notre propre consommation.

Les Ecossois furent les premiers & seuls en possession de la pêche de Hareng: ce poisson descend de Shettland, sur leurs côtes, pour arriver aux nôtres: les Hollandois alors n'y prétendoient d'autre droit que celui d'acheter d'eux ce poisson, pour le revendre.

Le premier Acte que nous ayons concernant cette pêche, est de l'an 13 d'Edouard III (*a*), qui rappelle quel-

(*a*) L'an 1341.

quelques ſages diſpoſitions de ſon Grand-pére ſur le même objet. On reconnoît aiſément, en comparant cet Acte avec les Statuts des Hollandois, que ceux-ci en ont profité: leur Pêcherie d'Enchuyſen ne commença d'avoir quelque réputation qu'en l'an 1416, ou tout au plutôt en 1397, qu'ils trouvérent le ſecret de les apprêter avec le ſel, & de les encaquer.

Leur Commerce depuis s'étant accrû, leur pêche ſe trouva trop bornée ſur leurs côtes, & bientôt s'étant étendus juſques ſur les nôtres, nous les vîmes tranquillement établir leurs filets dans nos propres pêcheries. Dès l'an 1610 le Chevalier Walter Raleigh donne un compte, qui n'a pas été démenti par Jean de Witte, du Commerce qu'ils faiſoient en Ruſſie, en Allemagne, en Flandres & en France, de harengs pêchés ſur les Côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, mon-

tant pour une année à 2, 659, 000 *liv. ſterling*, (61, 157, 000 liv. Tournois): ce ſeul article leur occupoit, dès ce tems-là, trois mille Vaiſſeaux ou *Buches* à la pêche, & cinquante mille Pêcheurs; ſans compter neuf mille autres vaiſſeaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes ſur terre & ſur mer, employés au commerce de poiſſon, & aux autres commerces que cette pêche occaſionne.

Notre indolence a laiſſé jouir ce peuple de nos propres biens, & s'enrichir ainſi à nos dépens de plus de cent millions ſterling. Ce n'eſt que depuis cette époque que la Marine Hollandoiſe a fait quelque figure; même aujourd'hui, que ſa puiſſance a reçu de ſi grands échecs, cette branche de ſon commerce eſt de toutes celle qui a le moins ſouffert.

Un Etat de leur pêche du hareng en 1748, portoit mille vaiſſeaux de 70 à 100 tonneaux, évalués à 85

ton-

tonneaux l'un dans l'autre; le total de leur pêche dans les deux saisons, estimé à 85000 Last (a): le Last à 20 *liv. sterling*. . . . . . 1,700,000 l. st.

A déduire pour la mise hors & construction des 1000 *Buches*, les frais de la pêche & hazards	850,000
Profit net par an. .	850,000
Si on y ajoûte pour le profit de la pêche de la morue qui se fait entre deux	150,000
on aura	1,000,000 l. st.
Pêcheurs, 14 par chaque Buche,	14,000 hommes.
Plus, employés à l'occasion de la pêche, &c.	86,000
	100,000

Jus-

(a) Le Last fait deux tonneaux.

Jusqu'à présent nos efforts ont été foibles ou peu heureux dans toutes les tentatives que nous avons faites pour reprendre des avantages trop longtems abandonnés : lorsque nous avons voulu prétendre contre les Hollandois un droit exclusif (*a*) de pêche sur ces Côtes, aussi incontestable que celui de faire seuls la moisson dans nos champs, quel a été l'effet de nos remontrances & de nos prétentions? Deux grands & savans Traités sur l'Empire de la Mer ont été composés par Selden & Grotius; la question est restée indécise, & les Hollandois sont demeurés en possession.

Cependant il s'est formé nouvellement une Compagnie pour la Pêche du Hareng, en vertu d'un Acte de Parlement : mais ses projets & ses progrès même montrent bien que cet établissement est dans son enfance

(*a*) Sous Charles I. vers l'an 1676.

ce : on projette d'ouvrir à nos Harengs un marché nouveau dans nos Colonies ; on propose trois prix de 15, 20 & 30 *livres sterling* pour les *Buches* qui auront fait la plus grande pêche ; on se félicite d'avoir employé cette année trois mille livres sterling en filets pour pêcher ; on se promet d'envoyer l'année prochaine soixante *Buches* & trois mille hommes à la pêche du Hareng & de la Baleine, tandis qu'on a compté en Septembre dernier cinq cens vaisseaux étrangers à la pêche sur la Côte d'Yarmouth, tandis que même des Pêcheurs François y sont venus troubler les nôtres.

Que sert d'avoir la Marine la plus puissante de l'Univers ? que nous sert d'entretenir à grands frais deux cens vaisseaux de guerre, montés de dix mille canons, si nous ne sommes pas même les maîtres de pêcher librement sur nos propres Côtes, & si nous y sommes troublés par ceux

même qui n'y ont aucun droit?

Ce fut vers l'an 1597 que les Anglois ayant découvert l'Ile de Spitzbergen en Groenlande, osérent les premiers se hazarder à la pêche des Baleines qu'ils découvrirent dans ces Mers: ils furent tranquilles possesseurs de ce Commerce jusqu'en 1612, que les Hollandois, suivant leur louable coutume, habiles à profiter des découvertes des autres, vinrent pêcher sur les mêmes Côtes, avec des Pêcheurs Anglois qu'ils avoient débauchés pour cet effet. Ils furent d'abord inquiétés: mais en 1617 étant revenus en force, ils se vengérent en prenant un Vaisseau Anglois avec sa pêche, & les Anglois le souffrirent: on traita entre les deux Nations à ce sujet, on ne décida rien, & on continua de pêcher de part & d'autre sur les Côtes de la même Ile. Bientôt les Danois, les Hambourgeois, les François, les Espagnols, accoururent pour parta-

ger les avantages de cette pêche; les Baleines quittérent ces parages; nos établissemens dans l'Ile devinrent inutiles, & la pêche fut presque entiérement abandonnée par nous.

Cependant nous achetons des Hollandois les Fanons & l'Huile de Baleine; nos besoins ne nous ont fait faire que des efforts tardifs ou trop foibles: nous sommes encore ici dans la nécessité de proposer des prix pour encourager cette pêche. Depuis cinq à six ans on y envoye jusqu'à huit à dix Vaisseaux d'Edinbourg, tandis qu'en 1675 & 1721, les Hollandois y envoyérent 6995 Bâtimens, qui prirent 32908 Baleines, & la pêche valut 14 millions *sterling*, (322 millions Tournois.)

Enfin, pour que nous puissions nous vanter que les Etrangers tenoient de nous les plus grandes pêcheries, ou par usurpation, ou par concession, non contens d'avoir remis

mis aux François un droit de 5 pour 100, auquel ils s'étoient ſoumis pour obtenir la permiſſion de pêcher la Morue, nous leur avons laiſſé, par l'article 13. du Traité d'Utrecht, la liberté de pêcher ſur les Côtes de l'Ile de Terre-neuve; nous leur avons cédé l'Ile de Cap-Breton, pêcherie toute neuve, en échange de celle de Terre-neuve, qui étoit épuiſée; nous leur avons permis de pêcher & de préparer leur poiſſon dans notre Ile, ſans réſerver le même privilége ſur Cap-Breton. Notre aveuglement égale notre foibleſſe. Nations amies & ennemies, nous les avons laiſſés s'enrichir de nos dépouilles, comme ſi nous ignorions que les pêcheries ſont la pépinière des Matelots, & que la Puiſſance qui a la plus nombreuſe Marine employée à la pêche, eſt à même d'avoir la Marine militaire la plus formidable.

III.

Avantages de la Grande-Bretagne par la CONSTITUTION *de son* GOUVERNEMENT, *le premier & le plus fécond de tous les principes.*

UNe Population & une Culture floriſſantes, une Marine puiſſante, un Commerce étendu, ne peuvent s'établir & ſubſiſter que par le ſecours des Loix les plus ſages, & d'un Gouvernement vigilant. Dans les autres Etats, ces Loix & cette Adminiſtration ſeront l'ouvrage de Légiſlateurs particuliers, de Miniſtres différens, à qui les Finances, la Marine, le Commerce, ſeront confiés ſéparément : en Angleterre ces intérêts ſi importans ſeront traités dans le Conſeil Général de la Nation,

on, repréſentée par les Députés de toutes les Provinces, pris dans tous les Ordres. Une pareille Aſſemblée doit naturellement faire les Loix les plus ſages & les plus conformes à l'intérêt général de la Nation ſur tous ces objets.

Une Nation entiére qui aura à décider de la nature des impoſitions & droits néceſſaires pour ſuffire aux dépenſes & aux beſoins de l'Etat, choiſira ſurement les taxes qui tomberont avec le plus d'égalité, & conſéquemment avec moins de poids ſur chacun de ſes Membres.

Il n'arrivera point qu'une partie des Citoyens puiſſe ſe ſouſtraire à la contribution commune, par priviléges, exemptions attachées à une certaine profeſſion, acquiſes par argent ou par uſurpation: les Citoyens ſur leſquels on voudroit rejetter une partie du fardeau, auront un crédit à oppoſer à l'entrepriſe des autres.

Les Propriétaires des Terres, ſoit

Nobles, soit Roturiers, dont quelques-uns font eux-mêmes valoir leurs terres, s'opposeront dans le Parlement à ce que les terres soient chargées d'une taxe trop forte, qui renchérisse les denrées au point d'en arrêter la consommation.

Les Marchands & Commerçans y veilleront par intérêt, à ce que des taxes forcées sur les consommations, ne portent point à un prix excessif les matiéres & les moyens du Commerce.

Les états d'exportation & d'importation, comparés avec les droits d'entrée & de sortie, apprendront quelle est la proportion de ces droits, qui convient le mieux à l'avantage du Commerce: la Nation ne pourra se tromper ni être trompée, puisqu'elle pourra chaque année se faire représenter ces Etats en plein Parlement.

Un seul homme ne sera point chargé du poids de l'administration des

des Finances; ſes différentes opérations, ſes reſſources dans les tems difficiles, les projets, n'auront pas pour Miniſtres & pour Auteurs, gens qu'un intérêt peut inſpirer; ce ſera la Nation elle-même qui les imaginera; ce ſera devant elle qu'ils ſeront propoſés, & ſon examen ſera moins ſujet à l'erreur.

Et comme rien ne demande plus d'intelligence, & n'intéreſſe plus particuliérement la Nation, que la juſte proportion & l'emploi fidéle des ſommes qu'elle deſtine aux dépenſes néceſſaires de la Marine, de l'ordinaire & de l'extraordinaire des Guerres, & des ſubſides à payer dans l'Etranger; ce ne ſera point un ſeul Miniſtre, ou des Miniſtres ſeuls pour chaque partie, qui régleront les ſommes qu'il convient d'aſſigner à chacun de ces objets; ce ſera la Nation elle-même qui jugera de ces différens beſoins; elle ne pourra donner une préférence mal-en-

tendue à une partie sur l'autre; ses Forces de terre & de mer, dans un juste équilibre, ne s'accroîtront point aux dépens les unes des autres; la Marine militaire ne heurtera point la Marine marchande: une harmonie exacte résultera de la distribution impartiale de ses faveurs & de sa protection: enfin, pour s'assurer que les sommes assignées ont été fidélement appliquées à leur destination, la Nation pourra se faire rendre compte de leur emploi, quand elle le jugera à propos.

Quelques-uns trouvent à redire à l'évidence dans laquelle cette Forme de gouvernement met nos forces & notre puissance aux yeux de l'Etranger: mais c'est sans-doute une raison de plus, pour nous engager à être toujours tels que nous ne craignons pas de paroître ce que nous sommes: au reste, cette publicité de l'état de nos forces & de nos finances est très-avantageuse vis-à-

vis

vis du Corps de la Nation. Elle en est moins exposée à être trompée elle-même sur son Etat, & le Crédit public en est plus solide, également garanti d'une fausse confiance qui peut le ruiner, & d'une fausse défiance qui peut le déranger ou le tenir toujours foible.

Les demandes des Marchands des différentes branches de Commerce, les encouragemens dont chacune aura besoin, seront mis devant les yeux de Membres du Parlement, Marchands eux-mêmes, ou, ce qui est mieux, qui auront cessé de l'être; capables par conséquent de se décider sans partialité, mais avec connoissance, en faveur du véritable intérêt général du Commerce, & non de l'intérêt particulier des Commerçans, qui peut souvent y être opposé.

Les statuts & réglemens nécessaires pour l'avancement de la Marine, des revenus de la Nation, de la culture,

ture, de la population, de l'emploi des hommes, proposés devant le Parlement, trouveront aisément dans un Corps de plus de sept cens Membres qui composent les deux Chambres, un nombre de Citoyens instruits sur chaque matiére : divers Comités particuliers chargés de l'examen & de la rédaction de ces Loix, épargneront la lenteur & le desordre inévitables dans la discussion de certaines matiéres par un Comité général. Dans une Assemblée libre qui décidera d'objets si importans, les talens, le mérite, la probité, pourront paroître au plus grand jour; l'émulation, l'amour de la Patrie, fera naître de grands Hommes en tous les genres, les fera connoître, & reproduira de nouveaux Sujets tous les sept ans.

Il est aisé de sentir l'avantage d'un pareil Gouvernement, sur l'administration d'un seul pour toutes les parties, ou d'un seul pour chacune: les ju-

Jugemens de la Nation cependant ne feront point à l'abri de l'erreur; mais elle fera plus aifée à réformer que l'erreur d'un feul, parce qu'une Nation n'a point l'intérêt ni l'amour propre de foutenir fes erreurs: d'ailleurs un feul homme fuffit pour ouvrir les yeux de la Nation, & chacun de ces fept cens Membres peut être cet homme: quoique les Repréfentans de la Nation fe renouvellent à chaque Parlement, fes projets pour le bien ne feront point bornés par le tems ni par des vues particuliéres; elle aura un intérêt & une activité toujours uniformes. Enfin la foibleffe, l'ignorance, l'infidélité ou l'indolence, feront des défauts bien moins à préfumer dans le Confeil d'une Nation qui fe gouverne elle-même, que dans l'adminiftration d'un feul.

L'Etat de la guerre étant le plus directement oppofé au bonheur des Peuples, la Nation fongera moins à éten-

étendre ses conquêtes que son commerce; la protection de son commerce sera l'objet le plus naturel de ses guerres; elle craindra d'avoir un Roi conquérant, parce qu'elle craindra que sa liberté ne devienne à la fin une de ses conquêtes : une paix longue n'aura point pour l'Etat les mêmes inconvéniens que pour ceux dont la constitution est militaire: si le malheur ou la nécessité des circonstances entraîne la Nation dans des guerres inévitables, du moins, toujours éclairée sur son véritable intérêt, aura-t-elle le pouvoir de mettre des bornes à l'humeur guerriére d'un Roi, aux brigues qu'un Ministre, ou qu'un Parti puissant pourra faire contre la paix.

Mais une si belle harmonie peut être dérangée par la corruption, je le dis à notre honte, & avec douleur;

Vena-

Venalis Populus, Venalis Curia Patrum.

C'eſt envain que pour éviter la ſéduction plus facile & moins couteuſe dans un Parlement perpétuel, on a fixé la durée de chacun à ſept années au plus: le Roi pourra toujours acheter des voix dans les Elections, des ſuffrages dans le Parlement; il s'attachera les Seigneurs dont les terres ont le droit d'envoyer pluſieurs Membres au Parlement; des Citoyens, qui dans la Chambre des Communes auront défendu avec vigueur les droits de la Nation, appellés par le Roi à la Chambre des Lords, s'y tairont pour prix de leur nouvelle dignité, ou proſtitueront ſans pudeur leur éloquence en faveur de la Cour. Mais, comme ce n'eſt qu'avec l'argent de la Nation que le Roi peut acheter contre elle-même les vœux de ſes Membres, cette ſeule

ſeule réflexion ne devroit-elle pas l'éclairer ſur le danger d'accorder au Roi des richeſſes, dont l'abus peut être ſi pernicieux dans ſes mains? Sera-t-il jamais poſſible qu'une Nation entiére aſſemblée, s'aveugle au point de vendre elle-même juſqu'à la liberté des perſonnes & des biens? Ou enfin, ſi la corruption des Membres qui la repréſentent en venoit à de tels excès, n'arriveroit-il pas alors que par une révolution forcée, la Nation ſecoueroit le fardeau qu'elle ne pourroit plus porter, & que d'un déſordre néceſſaire le premier ordre des choſes renaîtroit: à peu près comme dans le corps le mieux conſtitué, ſi des humeurs vicieuſes s'amaſſent avec le tems, la meſure étant venue à ſon comble, la maladie ſe déclare, & le malade ne peut être ſauvé que par une criſe violente.

Mais pour détourner mes réflexions ſur des objets plus agréables, je

je dirai un mot de l'effet de cette Conſtitution de notre Gouvernement ſur le génie de la Nation, & de l'Eſprit public.

De la force de notre CONSTITUTION, *pour diriger les Eſprits vers le Bien-public.*

L'ambition de parvenir à l'honneur & à la conſidération qui accompagne la qualité de Membre de Parlement, jette dans tous les ordres une émulation noble, capable de grands effets : tout Citoyen peut raiſonnablemént aſpirer à cet honneur, même à celui de s'aſſeoir dans la Chambre des Lords : le droit de donner ſa voix dans les élections, l'habileté a être élu Député des Comtés, des Cités & des Bourgs ſont déterminés, ſuivant divers Actes, par les facultés de chacun, enſorte qu'en augmentant ſa fortune, on

 peut

peut augmenter l'élevation de ses prétentions. (*a*).

Un Marchand, un Citoyen aisé vivant sur ses Terres, sera Membre du Parlement à l'égal d'un Pair, s'il a trois cens ou six cens livres sterling de rente pour être nommé Député de sa Ville, Bourg ou Comté; il sera assis dans la Chambre des Communes avec des fils de Pairs, Membres des Communes comme lui. C'est cette égalité, fille de la liberté, qui peut seule tenir en honneur le Commerce, & inspirer à ceux qui le professent,

(*a*) Oublions pour un moment les abus de la corruption, soit dans la personne des Candidats pour acheter des suffrages, soit dans la personne de ceux qui ont le droit d'élire: abus auxquels on ne remédiera jamais qu'en fixant à une somme plus forte, les facultés qui donnent le droit de voter; les 40 shelings de rente fixés sous Henri VI. reviennent à peu près à 20 livres sterling, monnoye présente; ce Citoyen de 20 livres de rente se trouveroit d'une condition & peut-être de mœurs moins susceptibles de corruption, ou du moins il se vendroit plus cher, ce qui revient au même.

fessent, une estime de leur état, & une noblesse de sentimens, qui seront à jamais le caractére distinctif du Commerçant Anglois.

Les Lords ne dédaigneront jamais la profession utile de Citoyens, qui sont leurs égaux quand ils sont assemblés pour régler les affaires publiques de la Nation : ils se feront honneur de compter parmi leurs ancêtres des Marchands Merciers, Epiciers, Brasseurs, Drapiers, Tailleurs, &c. dont les noms sont conservés dans les fastes du Commerce, décorés des dignités de Lord-Maire, de Maître des Requêtes, de Conseiller privé, Chancelier, Comte, &c. Ils feront eux-mêmes le Commerce; leurs fils iront dans les comptoirs de la Cité pour apprendre le Commerce, ou du-moins pour tenter d'obtenir quelque riche héritiere, soit du consentement de ses parens, soit du sien seulement, en mariage clandestin.

Ainſi le Commerçant ne ſera pas obligé d'aller chercher dans un autre Etat, des honneurs & des diſtinctions : il deviendra Chevalier par grace du Roi ou par argent, mais ſans quitter le Commerce, parce que le Commerce eſt en honneur ; ainſi les états ne tendront point à ſe confondre ; les Citoyens qui mériteront bien de la Patrie en recevront des récompenſes ſignalées, mais convenables & conformes aux ſervices rendus, & à ce qu'on attend encore d'eux. Le Duc de Marlborourg & Gresham (*a*) auront tous deux une Statue ; l'une élevée ſur une haute colomne en face d'un magnifique Palais, préſent digne du Héros & de la Nation ; l'autre, placée modeſtement dans la Bourſe de Londres. La Statue du Genéral d'armée ſera érigée au milieu

(*a*) Commerçant célébre ſous le régne d'Eliſabeth.

milieu de ſes Terres, preſque dérobée aux yeux de la Nation, dans la ſolitude d'un parc immenſe. Celle de Gresham ſera au milieu de ſes Concitoyens, parce que ſon exemple eſt le meilleur de tous, & celui que la Nation a le plus grand intérêt de de multiplier.

Dans une Conſtitution où chacun participe ou s'imagine participer au Gouvernement, tous les Citoyens ſeront occupés de la choſe publique, chacun ſuivant ſa capacité. De-là cette multitude d'Ouvrages ſur toutes les matiéres publiques; chacun peut les étudier dans leur ſource dans le Recueil des Actes du Parlement, dépôt précieux des ſages réſolutions de la Nation: c'eſt le Livre univerſel des Citoyens: les débats & les diſcours dont ces Loix ſont ſouvent l'occaſion, ſont pour notre Jeuneſſe l'Ecole de la Raiſon, de la Liberté, du Patriotiſme. Nos plus grands Génies, Bacon, Newton, Locke, Temple,

Raleigh, n'ont pas dédaigné d'écrire sur le Commerce, le Change, les Monnoyes, les Dettes de la Nation; Child, Petty, Mun, Davenant, King, Gee, &c. ont étendu nos connoissances. Sur l'Agriculture & l'Histoire Naturelle, nous avons les Evelyn, les Bradley, les Miller, les Tull, &c. Tant d'Ecrits nouveaux dont chaque année nous sommes inondés sur ces mêmes matiéres, dont la plupart ne sont que les répétitions des anciens, ne sont pas sans effet ni sans fruit; on les achéte sans-doute, & on les lit, puisqu'on ne cesse d'en imprimer; les connoissances se multiplient, les Artisans même s'instruisent; ils ne sont plus chez nous, comme ailleurs, des machines qui font mouvoir d'autres machines; ils écrivent aussi, mal sans-doute, mais de bonnes choses, sur un métier qu'ils exercent avec intelligence.

Dans un Gouvernement, où chaque Citoyen peut dans le Conseil géné-

néral de la Nation être lui seul ou avec les autres Membres, l'auteur d'un bien général, le plus grand nombre des Citoyens seront remplis de cet esprit; plusieurs particuliers feront des actes dignes de la Nation elle-même, & les actions privées seront dirigées par les principes du bien général. Grands avantages de notre Constitution, où la Nation veille elle-même, sur la Monarchie absolue où le Monarque s'est chargé de tout faire, où l'honneur de tout se rapporte au Monarque, où tout bien, tout encouragement, ne peut venir que du Monarque.

On a dit que l'amour de la Patrie chez nous, étoit le desir ou peut-être l'amour-propre, naturel à une Nation qui se gouverne elle-même, d'être heureuse & bien gouvernée. Que cet amour de la Patrie soit ce que l'on voudra; du-moins les effets n'en sont pas douteux, & se multiplient sans nombre dans tous les Pays

qui ont le bonheur de vivre ſous notre Gouvernement.

Je dois à l'IRLANDE cette juſtice, de faire mention d'elle la premiére. C'eſt à Dublin que s'eſt formée une de ces premiéres Sociétés qui ont pris pour leur objet, l'avancement & l'étude du Commerce, des Manufactures & de l'Agriculture. C'eſt auſſi celle dont les ſuccès ont été les plus brillans; c'eſt à elle qu'on doit les élémens de cette Manufacture de Toiles, dont les progrès ont été ſi rapides. Cette Société ne s'eſt pas bornée à ce ſeul objet; tous les Arts & autres parties du Commerce & de l'Agriculture, elle les a embraſſés; elle a trouvé dans la générofité de ſes Membres & du Public, des fonds pour ſuffire aux Prix qu'elle diſtribue chaque année au nombre de quatre-vingt ou cent, montant enſemble à 6 à 700 livres ſterling (14 à 16,000 livres Tournois.)

Ces Prix ſont donnés à celui

Qui a le mieux teint en écarlate ou telle autre couleur proposée, Etoffes de laine, de coton, de soye, &c.

Qui a fait le meilleur Tapis, façon de Turquie ou de Tournay.

La meilleure Etoffe nouvelle pareille à l'échantillon proposé.

Les meilleurs Desseins pour Etoffes.

La meilleure Porcelaine.

Le meilleur Papier façon de Hollande.

Les meilleures Couleurs pour la Peinture.

Qui aura inventé les Machines les plus utiles pour Manufactures ou Agriculture.

Aux Maîtres ou Maîtresses qui auront fait les meilleurs Aprentifs en tel métier; la meilleure Fileuse de Lin, de Coton, &c.

A celui qui aura amaſſé ou vendu la plus grande quantité de Chiffons de Linge pour les Papeteries.

Qui aura fait le plus de Barils de Poix.

Qui aura ſemé le plus d'Acres au-deſſus d'un nombre fixé, en Navets, Trêfle, Lin, &c.

Qui aura planté la plus grande quantité d'Oziers, d'Arbres de tout genre, &c.

Qui aura recueilli le Houblon de la meilleure qualité.

Qui aura deſſeché tel nombre d'Acres de Marais, & l'aura mis en valeur.

Un Citoyen ſeul, le Docteur Samuel Madden, a conſacré par an à un ſi louable emploi, 100 à 150 liv. ſterling, (environ 4000 liv. Tournois) en différens Prix qui ſont ajugés, comme les précédens, par la Société de Dublin.

Pour répondre à l'émulation des con-

concurrens, on a aſſigné des premiers, ſeconds & troiſiémes Prix à chaque objet; émulation, dont la fécondité n'eſt pas moins précieuſe dans le nombre des ouvrages qui prétendent aux Prix, que dans ceux qui le gagnent. Pluſieurs prétendans, contens de l'honneur ſeulement de l'avoir obtenu, rendent l'argent deſtiné, pour augmenter les fonds de l'année ſuivante.

EDINBOURG a poſſédé une Société pareille, & c'eſt à elle que l'Ecoſſe doit le ſage projet des moyens qui y ont créé & encouragé la Manufacture des Toiles, ſes autres Manufactures & ſes Pêcheries.

Il y a environ vingt ans que cette Ville appella ou reçut chez elle quelques Familles Proteſtantes ſorties de Picardie & de la Flandres; c'étoit des Ouvriers en Baptiſte, qui y portérent les premiéres connoiſſances de cette Fabrique; on leur deſtina un quartier ſitué entre la Ville &

le

le Port composé de treize maisons, dans lesquelles on établit treize Familles Françoises; on nomma ce quartier *Picardie*, du nom de ses nouveaux habitans; on donna à chacun l'usage de sa maison pour lui & pour ses descendans, un petit jardin, uue vache, & on le pourvut d'ustenciles. Cette Colonie a éprouvé jusqu'ici de la part de la Ville, la protection & les secours que méritent des Etrangers utiles; elle s'est soutenue à peu près dans le même état, diminuée seulement d'une famille qui est allée s'établir à Londres: chacun de ces ménages a fait fortune à proportion de son industrie; & si malgré l'aisance dont ils jouissent, ils se souviennent encore avec regret de leur ingrate Patrie, le séjour de l'Ecosse rend ces regrets plus excusables & plus naturels qu'ils ne l'eussent été en Angleterre.

Les deux Fréres R. & A. Foulis de Glasgow, étoient connus dans le

Mon-

Monde Littéraire par une Imprimerie moderne, & déjà célébre par la perfection exquise de ses caractéres & la correction des Editions, dont on est redevable aux soins des savans Professeurs de l'Université de cette Ville. Le Commerce leur aura aussi ses obligations; ils ont commencé d'imprimer les meilleurs Ouvrages que nous ayons sur cette matiére. Tout nouvellement ils ont formé le projet d'élever une Ecole de Peinture & de Sculpture: ils en ont fait les premiéres avances, & plusieurs Commerçans se sont joints à eux pour une entreprise si utile. Un des deux Fréres a parcouru la France & la Hollande, pour y recueillir les meilleurs Tableaux Italiens, François & Flamands. Il a ramené de Paris un Peintre assez bon, un Graveur, & un Imprimeur en gravure, à qui on donne de bons appointemens. La Peinture peut-être sera long-tems à faire de grands progrès; mais le des-

sein

sein avancera, & c'est une science importante pour la perfection des Manufactures.

L'Esprit public se distingue encore à Edinbourg, dans plusieurs Etablissemens qui sont soutenus par la générosité des particuliers; entr'autres une Maison destinée pour les Enfans orphelins des Marchands qui ont fait banqueroute; on les y instruit au Commerce; on paye leur apprentissage en quelque métier; on leur donne cinquante livres sterling en sortant, pour s'établir.

L'Hôpital de l'Infirmerie où l'on tient continuellement trois cens Pauvres malades, est un monument moderne de la charité & de l'esprit public, qui mérite d'être éternel. Les souscriptions charitables des particuliers ont acheté le terrein sur lequel il fut élevé; la plupart des matériaux ont été donnés; l'Architecte, les Maçons, les Peintres, les Sculpteurs ont donné leur tems *gratis*,

tis, & ont orné cet Edifice d'une magnificence noble & respectable. Les premiers Médecins & Chirurgiens n'y ont d'autres appointemens que les bénédictions des Malades; la plupart des domestiques y servent par charité; le portier même qui montre la Maison aux curieux, a fait vœu, (chose unique & incroyable dans la Grande-Bretagne) de ne rien demander & de ne rien accepter que pour le profit des Pauvres.

Parmi les noms des Souscripteurs que contient un grand Tableau, on trouve inscrite l'Ile de la Jamaïque pour quinze cens livres sterling; les Iles d'Antigoa & de Barbadoës, pour trois cens livres sterling. On voit dans la même sale les Portraits & les Statues de quelques principaux Bienfaiteurs. C'est ainsi qu'en offrant à la vertu de ces généreux Citoyens l'hommage que l'amour-propre auroit pu prétendre, on tente la générosité de ceux qui ne sçau-

roient pas faire le bien en secret.

Nous avons à Londres & dans toute l'Angleterre, un nombre (sans-doute trop grand) d'Hôpitaux, entretenus en grande partie par les souscriptions annuelles de Bienfaiteurs inconnus, où les Pauvres & les Enfans trouvent & apprennent les moyens de subsister: Ecoles instituées pour offrir aux hommes un azile contre les désordres de la fainéantise.

Le Corps des Matelots de New-castle s'est soumis, par une convention libre, à une contribution qui a fait les fonds de la construction & de l'entretien d'une très-belle Maison de charité, où chacun d'eux, pauvre, ou hors d'état de servir, trouve une subsistance assurée. Etablissement, qui peut en quelque sorte être mis en comparaison avec le superbe Hôpital de Greenwich pour les Invalides de la Marine, fondé par nos Rois & la Nation.

En 1687, ce fut autant l'esprit public que celui de la Religion, qui reçut en Angleterre les Protestans François fugitifs. La quête qu'on fit pour eux alors monta à 63, 713 l. 2 s. 3 d. sterl. (près de 1,500 mille liv. tourn.) On en nourrit cette même année plus de quinze mille cinq cens, dont treize mille cinq cens dans la ville de Londres & les environs; je ne parle pas de ceux qui passérent avec les moyens de subsister. C'est ce même esprit qui attire encore aujourd'hui en Irlande, ceux de nos fréres qui n'ont pas la liberté de chanter les cantiques du Seigneur dans leur Patrie, & de s'y marier. Enfin, c'est cet esprit qui a proposé, quoique sans succès jusqu'à ce jour, dans notre Parlement, la naturalisation générale de tous Etrangers Protestans.

Mais parmi les actions particuliéres des Citoyens où l'amour du Bien

public s'est peint, pour en citer quelques-unes.

C'est au Lord Duc de Buckingham, que l'Angleterre doit sa Manufacture de Glaces, dont il apporta le secret de Venise.

Lady Salton a fait présent à l'Ecosse des premiéres connoissances sur la fabrication des Toiles & sur le blanchiment; connoissances qu'elle alla chercher elle-même en Flandres & en Hollande. Elle eut le crédit d'engager les Dames à se parer, dans les grandes assemblées, des premiers mouchoirs & manchettes de Manufacture Ecossoise; exemple imité depuis par notre Société d'*Antigallicans* de Londres, dont le premier vœu, est de ne se servir pour habillement, d'aucun ouvrage de fabrique Françoise.

C'est au Chevalier Thomas Lombe, que l'Angleterre est redevable d'un moulin pour organsiner les Soyes,

yes, dont il apporta le plan de Piémont, tiré si exactement (non sans peine & sans risques) qu'il en fit construire un à Derby en 1734, tout pareil à son modéle. Cette machine admirable contient 26, 586 roues, & 97, 746 mouvemens, qui travaillent 73, 726 verges de fil de soye à chaque tour de roue, c'est-à-dire, 318, 504, 960 verges, (ou 247, 726, 080 aunes) dans vingt-quatre heures, à trois tours de roue par minute.

La récompense d'un Citoyen si zélé fut dictée aussi par l'esprit public; au lieu de continuer le privilége exclusif qu'on lui avoit accordé pour quelques années, le Parlement, par un Acte exprès, lui fit don de quatorze mille *liv. sterl.* (250, 000 liv. Tournois) afin que l'avantage de cette invention nouvelle appartînt à la Nation dans toute son étendue.

Comme dans une Nation toujours vigilante, les projets utiles au Bien

général font tôt ou tard quelque fruit, l'esprit public me fera hazarder ici les réflexions suivantes.

SUR L'UTILITE' D'UNE SOCIE-T'E *uniquement occupée de l'étude de la Culture & du Commerce, & des moyens de perfectionner & d'encourager ces deux objets.*

J'Ose demander aux Citoyens qui sentent dans toute son étendue l'importance de l'Agriculture & du Commerce, pourquoi l'Angleterre n'a point de Société publique, à qui l'avancement de ces deux objets soit confié. Seroit-ce parce que nos Terres sont très-fertiles, & notre Commerce florissant? mais sont-elles toutes fertiles? ne peuvent-elles l'être davantage, & notre Commerce seroit-il donc au point par-delà lequel nous ne pussions plus espérer de l'étendre?

AGRI-

AGRICULTURE.

A l'égard de la culture des Terres, nous ſommes riches en Livres anciens & modernes qui traitent de cette ſcience: mais ce ſont des richeſſes dont nous ne pouvons jouir, ſoit par le dégoût qu'emporte avec lui un amas confus de connoiſſances ſans méthode, d'expériences ſans philoſophie, de raiſonnemens ſans pratique; ſoit parce que ces Livres contiennent une infinité d'erreurs répétées ſucceſſivement, que les yeux ſeuls de l'expérience peuvent diſtinguer de la vérité: ce ſeroit le premier travail de la Société dont je parle.

La Société choiſiroit pour ſon Siége principal & le plus naturel, le voiſinage de quelque terrein inégal, (comme nous en avons beaucoup), c'eſt-à-dire, contenant dans une étendue médiocre pluſieurs terres de différentes natures.

On commenceroit par pratiquer des expériences, les mêmes sur des terres de différente qualité, & différentes sur des terres de la même qualité.

On appelleroit des Provinces de l'Angleterre où les pratiques de l'Agriculture sont les plus différentes, des Laboureurs pour les exercer; les Laboureurs, en conversant avec les Membres de la Société, deviendroient Philosophes; & les Philosophes apprendroient avec eux à être Laboureurs, & à en former d'autres.

Des Membres de la Société instruits à faire les expériences avec sagacité, répandus dans divers endroits du Royaume, enseigneroient à leurs Laboureurs à profiter sur leurs terres des connoissances qu'on acquerreroit. Ils pourroient fonder en plusieurs endroits des Ecoles particulières d'Agriculture, qui correspondroient avec la Société générale,

soit

soit en lui communiquant ses expériences, soit en s'envoyant réciproquement des Laboureurs instruits, ou à instruire.

La Société s'occuperoit aussi de la connoissance des bestiaux de différent genre, & de leurs différentes espéces, & trouveroit un vaste champ d'observations dans l'étude des meilleurs moyens de les élever, de les nourrir, de traiter leurs maladies, d'augmenter leur propagation; d'améliorer les espéces: ses expériences seroient faites sur toutes les différentes espéces dans un même lieu, & comparées avec celles, qui dans divers Cantons de l'Angleterre, seroient dirigées par les Ecoles particuliéres.

Il seroit nécessaire qu'un certain nombre d'Associés fût envoyé chaque année successivement dans toutes les Provinces du Royaume, pour en faire l'Histoire Naturelle, c'est-à-dire, examiner la nature des Ter-

res, & l'emploi qu'on en a fait: l'expérience nous montre tous les jours que des Cantons sont mal mis en valeur, ou ne le sont pas du tout, faute d'avoir imaginé de nouvelles pratiques, ou des productions plus conformes au climat, au bien de la population, & aux dispositions naturelles du Pays, quant à la consommation & à la communication, que celles qui y sont établies depuis longtems: ils jugeroient des lieux où il seroit à propos de planter des forêts, ou d'augmenter celles qui nous restent; d'établir des canaux navigables, qui nous manquent en plusieurs endroits, parce que la commodité de la mer nous a fait négliger les avantages de la navigation intérieure: quelques-uns feroient sonder la terre, pour y trouver les mines, les marnes, ou autres matiéres, dont les Provinces particuliéres ou le Royaume manquent, pour la perfection de nos diverses Manufactures de

Por-

Porcelaines, de Glaces, &c.

Sur le rapport de l'état des productions naturelles des Cantons parcourus & examinés, on jugeroit de ceux où la culture a besoin d'être établie ou encouragée. La Société alors proposeroit des prix particuliers & des prix généraux, suivant que leurs différens objets intéresseroient la Culture d'un tel Canton en particulier, ou l'Agriculture en général: ces prix auroient pour objets principaux, de tirer un plus grand produit des Terres cultivées, de tirer un produit nouveau des terreins incultes, sables, marais à dessecher, &c. soit en Bleds, Prés, ou en Pâturages, où on éléveroit des bestiaux quelconques; en Mines, Forêts, &c. enfin, de créer quelque valeur que ce soit, où il n'en existe présentement aucune.

L'utilité d'un pareil établissement lui répond certainement de la protection du Roi, & des secours de la

Nation : mais sans cela même, les souscriptions seules des Seigneurs, & autres Propriétaires des Terres, pourroient suffire aux dépenses ; & ce n'est point trop présumer de la générosité des Citoyens, dans un Pays où nous avons vu de nos jous un simple Particulier, Thomas Guy, Libraire à Londres, y fonder lui seul à ses frais un Hôpital pour les Incurables, dont l'Edifice a coûté trente mille *livres sterling*, (690,000 liv. Tournois,) & le doter de dix mille *liv. sterl.* de rente, (230,000 livres Tournois de rente.)

COMMERCE.

L'esprit de Commerce s'étant emparé à la fois de toutes les Nations, il arrivera surement que quelques-unes reprendront des autres les branches de Commerce qui leur appartenoient naturellement : celles dont l'industrie a le plus usurpé sur l'indolen-

lence des autres, perdront le plus; la Hollande en est un exemple présent. Nous devons donc songer à retenir ce que nous possédons: mais nous devons tenter d'acquérir, si nous voulons ne pas perdre.

Nos Manufactures sont, à ce que je pense, dans un nombre, & à un degré de perfection, tel qu'il s'agit moins de fournir des idées & des moyens à l'industrie, que de procurer à ses ouvrages & aux productions naturelles, de nouvelles voies de consommation dans l'intérieur comme dans l'Etranger.

Une *Société* destinée à remplir ces deux objets, devroit être composée d'Associés qui réunissent entre eux les connoissances pratiques, non seulement du Commerce de l'Angleterre, mais même du Commerce des Etrangers entre eux, c'est-à-dire des Commerçans, qui connussent nos principales Manufactures, & les lieux où la consommation en est établie,

des

des Entrepreneurs de Manufactures, des Navigateurs, des Marchands qui auroient vécu & commercé dans les Pays Etrangers, tant ceux où nous avons un Commerce ouvert, que ceux où il ne l'est pas encore.

De toutes ces connoissances réunies, il résulteroit un Tableau vivant & universel de tous les Commerces existans, que Londres seul est peut-être en état de former: Tableau plus sûr que celui que les Livres les plus étendus peuvent nous offrir, & qu'une seule tête ne peut contenir parfaitement dans toutes ses parties. De la comparaison de ces connoissances il naîtroit surement des combinaisons nouvelles de Commerce, soit pour étendre les branches qui existent, soit pour en créer qui n'existent pas (*a*).

Nos

(*a*) Mr. Elton en 1739 tenta d'ouvrir aux Marchands Anglois établis en Russie, un Commerce direct avec la Perse par le Volga & la Mer Caspienne, objet d'un Acte de Parlement de la quatrieme

Nos Jeunes-gens voyagent la plupart ſans fruit: quelque tems d'Ecole dans cette Société, avant de partir, les mettroit en état de faire des voyages utiles à la Patrie & à eux-mêmes. La *Société* devroit même faire des Eléves, dont elle eſſayeroit l'intelligence, & qu'elle deſtineroit à aller prendre des inſtructions, dans les autres Etats, ſur le Commerce qui s'y fait, ſes moyens, ſon étendue; ſur l'emploi des hommes, l'induſtrie & ſes reſſources; les revenus, les taxes, leurs objets & leurs effets; le génie, les mœurs des habitans, la maniére de les tenter par quelque nou-

triéme année de George II. (1740) tentative preſque oubliée depuis 1581. La Nation doit lui en être obligée, malgré l'eſpéce de défection dont il ſe rendit en quelque ſorte coupable, en ſe donnant à *Sha-Nadir*, & qui lui fit rencontrer en Perſe une fin tragique. Après lui Mr. Hanwai, en 1743, n'éprouva pas un ſuccès beaucoup plus heureux pour les marchandiſes qu'il y conduiſit: & l'on ne devoit guéres s'attendre à mieux parmi les troubles dont la Perſe étoit alors affligée.

nouvelle Manufacture, ou autre objet de Commerce.

Quelques-uns de ces Eléves formés seroient donnés pour premier ou second Sécretaire d'Ambassade à tous Ambassadeurs, ou autres Ministres de la Nation dans les Pays Etrangers, soit pour prendre dans cette fonction des informations plus particuliéres & moins suspectes sur tous ces objets, soit pour veiller particuliérement sur les tentatives que les autres Nations feroient d'y étendre leur Commerce, afin de contrarier leurs progrès, ou de les contrebalancer par des demandes, ou des efforts opposés. Des Commerçans, des Consuls établis dans ces Villes Etrangéres, pourroient sans-doute, & devroient remplir ces vues: mais la plupart des Commerçans renfermés dans un cercle d'intérêts ou de vues trop borné, ne voyent dans un Pays que ce qu'ils y font, & très-peu ce qu'on y pourroit faire: des

Con-

Consuls qu'on laisse vieillir dans les mêmes places, perdent l'activité des idées, & voyent toujours la même chose qu'ils y ont vue. Des Elèves tels que je les propose, seroient en état de jetter des lumiéres fort importantes sur la partie politique, & dont elle ne peut se passer : car la Politique connoît mal les forces d'une Puissance, quand elle ne connoît pas les forces de son Commerce. Elle ne connoît pas ses propres ressources, quand elle ignore ce qu'elle peut prétendre & gagner du côté du Commerce : enfin, les Nations auront sur nous un grand avantage, si tandis que l'état de nos forces & de notre puissance est entiérement à découvert pour elles, nous ne sommes pas éclairés sur leur état & leurs forces : des Citoyens instruits avec cette méthode, seroient capables de négocier ces Traités de Commerce, qui accompagnent les Traités de Paix, & qui déterminent seuls les fruits

fruits de la guerre, en faveur du vainqueur ou du vaincu.

Ces Eléves, de retour dans la Patrie, deviendroient pour *la Société* des Membres précieux: le tems en augmenteroit le nombre, & alors *la Société* se trouveroit composée dans toute la perfection desirable, & qu'on ne peut attendre raisonnablement des premiers momens de son établissement.

Quel meilleur usage de leur tems pourroient faire nos Jeunes-gens, sur-tout ceux qui se destinent à entrer dans le Parlement? Ils dépenseroient moins d'argent en France qu'ils ne font; ils feroient plus de profit & de séjour dans les autres Pays, & les bons Patriotes n'auroient pas le chagrin de voir des Anglois revenir de leurs voyages, *François*, & oser l'être jusques dans Londres.

LA CONSOMMATION intérieure des Manufactures, & particulié-

culiérement de celles de Laine, qui eſt la Manufacture naturelle du Pays, ne mériteroit pas moins les attentions de *la Société* : ce ſeroit le meilleur moyen ſans doute de remédier à la ſortie de nos Laines, cauſée en grande partie par leur ſurabondance. Il ſemble que ç'ait été le motif de l'Acte qui ordonna en 1666, qu'aucun mort déſormais ne ſeroit enterré que dans des habillemens de Laine. Une Loi qui auroit pu obliger les vivans à conſommer plus d'Etoffes de Laine à leur uſage, eût fait un bien d'une plus grande étendue ſans doute (*a*) : les caprices de la mode & de la conſommation ſont ſi bizarres, & cependant l'objet eſt ſi im-

(*a*) Par exemple, pour empêcher que l'uſage des Etoffes de Laine en habillemens ne s'aboliſſe entiérement parmi les femmes, je ne doute point qu'il ne fût néceſſaire d'ordonner que pendant trois Dimanches, ou autres jours marqués dans chaque ſaiſon, aucune femme ni homme ne paroîtra en public, qu'en robe ou habit de Laine, &c. ſous telles peines, &c.

important, que je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent du ressort du Législateur. L'Angleterre & la France donnent un exemple sensible de cette bizarrerie. L'abondance de nos Laines nous est en quelque sorte à charge, & il semble que nous en évitions la consommation. Nous ne connoissons presque point l'usage des tapisseries; nous couchons sur un seul matelat de plume; nos lits, nos rideaux, sont de toile; nos femmes, pour le plus grand nombre, sont vêtues de toile, la plupart des Indes, ou autres de fabrique Etrangére, malgré l'Acte de prohibition (*a*). En France au contraire, où les Laines sont rares & chéres, il y a des Manufactures de tapisserie de Laine en grand nombre: la Laine s'emploie dans les tours de lit, les matelats, les siéges, les rideaux, & les femmes au moins du commun en

sont

(*a*) Depuis 1722.

ſont habillées: le luxe & la légéreté des draps fait uſer à un François ſix habits de drap contre quatre qu'uſera un Anglois. La Hollande, ſoit hazard, ſoit ſageſſe, a pris de ces deux partis, celui qui convenoit vraiment à ſes intérêts. Comme elle recueille peu de Laines, elle en conſomme médiocrement, quoiqu'elle en manufacture beaucoup.

Peter Pariſot, connu en France ſous le nom de Pére Norbert, a établi nouvellement à trois miles de Londres, deux Manufactures de tapiſſerie de Laine, l'une d'après celle des *Gobelins*, fondée en France par François I. & pour laquelle furent faits ces célébres cartons de Raphael, que nous avons à Hampton-court; l'autre Manufacture, d'après celle de Chaillot près Paris, dont l'art fut apporté de Perſe ſous Henri IV. Cet établiſſement mérite ſans doute la continuation de la protection & des faveurs du Gouvernement.



IV.

DES CORPS DE METIER, *Communautés de Marchands, Priviléges excluſifs, Compagnies de Commerce, &c.*

LEs ſuccès d'un Commerce encore floriſſant chez nous, tandis que chez la plupart des Nations il eſt dans ſon enfance ou dans ſon déclin; le rang ſupérieur dans lequel il nous a établis parmi les Puiſſances de l'Europe, nous ont mérité la réputation d'être les plus grands maîtres dans la ſcience du Commerce: mais nous, qui nous voyons mieux, & avec des yeux plus éclairés que des Etrangers ne peuvent faire, nous ne pouvons nous diſſimuler que nous n'ayons beaucoup à apprendre, à perfectionner, à réfor-

for-

former dans cette partie de l'administration. Nous ne ſommes point exempts de la ſéduction & des influences pernicieuſes de bien des préjugés anciens, que l'intérêt des particuliers perpétue & reproduit: nous avons ſeulement ſur les autres Nations cet avantage, que nous ne manquons pas de Citoyens inſtruits, qui diſtinguent les faux principes, qui oſent les attaquer avec liberté dans leurs Diſcours & dans leurs Ecrits: mais leur zèle ne doit point ſe rebuter du peu de ſuccès de leurs premiers coups; ce n'eſt qu'avec de la conſtance & du tems qu'on peut détruire des abus que le tems a conſacrés: je veux parler ici de divers Monopoles qui gênent & reſſerrent notre Commerce intérieur & extérieur.

MONOPOLES DANS LE COMMERCE INTÉRIEUR.

Il me ſemble qu'on ne peut appeller d'un autre nom ces Compagnies privilégiées & excluſives de Marchands, d'Artiſans, de Fabriquans, &c. qui dans quelques-unes de nos Villes, excluent de tout métier ou emploi, comme Etranger, tout homme qui n'eſt pas né parmi eux, & qui même, entre leurs Concitoyens, n'admettent à la liberté de travailler, que ceux qui ſont nés dans leurs Corps, ou qui ont acheté ce droit, ſoit à prix d'argent, ſoit par un apprentiſſage long & couteux. Ces Compagnies me ſemblent des Corps hors de la République, qui de leurs chartres & priviléges, ſe ſont fait un rempart contre l'induſtrie de leur compatriotes, & qui oppoſent à celle de leurs Concitoyens même, le plus d'empêchement qu'il leur eſt poſſible.

Sans

Sans doute que dans le premier âge de notre Commerce, il fut nécessaire d'accorder à ceux qui nous apportérent, ou qui inventérent les Manufactures, des avantages capables de les fixer & de les soutenir: il fut peut-être à propos de faire ces établissemens dans des Villes, où ils pussent trouver les secours nécessaires d'hommes & d'argent: des Citoyens aussi utiles étoient en état d'imposer des conditions: ils obtinrent aisément des priviléges, dont on ne sentit guéres alors les conséquences; nous les éprouvons maintenant: des Artisans, des Journaliers, qui dans une Ville ont le droit exclusif de travailler, sont maîtres du prix de leur travail. Un Corps de Fabriquans, de Marchands, qui seul a le droit de fabriquer & de vendre, n'est-il pas en possession de faire la loi aux consommateurs & au Commerce?

Combien de fois à Londres, dans

la Cité, les Ouvriers & Compagnons n'ont-ils pas complotè contre leurs Maîtres, pour les forcer à augmenter leurs salaires, & trop souvent avec succès ? Ce n'est que depuis peu de tems, qu'après un procès de onze mois, les Maîtres Fabriquans de Londres ont obtenu qu'ils pourroient se pourvoir par-devant la Cour du Lord-Maire, pour la permission d'employer des Ouvriers Etrangers à défaut d'autres, laquelle ne seroit néanmoins accordée qu'à celui qui auroit un apprentif au moins; sinon les contrevenans, demeurant soumis à l'amende de cinq livres sterling par jour, prononcée par divers Actes du Commun Conseil.

Cette année même, Norwich a vu trois cens Ouvriers en Laine, mécontens de leurs gages, quitter leurs métiers, se retirer sur une montagne à trois miles de la Ville, s'y bâ-[illegible] cabanes, & y demeurer pendant

dant ſix ſemaines, ſoutenus par les ſecours de leurs camarades reſtés dans la Ville, ſous prétexte qu'un Maître Fabriquant avoit reçu chez lui, en qualité de compagnon, avant le tems requis, un Etranger, c'eſt-à-dire, un Anglois né hors de la Ville de Norwich.

Je demande à tout homme qui connoît les méchaniques, s'il eſt un métier qui exige ſept années d'apprentiſſage pour être en état de l'exercer? Parmi les hommes qui n'ont d'autre bien que leur travail & leur induſtrie, en eſt-il beaucoup qui puiſſent donner ſept ans de leur tems, ſans rien gagner? Le Chef d'une Famille nombreuſe eſt-il en état de payer un apprentiſſage à des enfans, en même tems qu'il eſt privé pendant ſept ans de la reſſource de leur travail, dont les premiéres années lui étoient naturellement dues? Quelle politique, ou plutôt quelle barbarie dans la Loi, qui exclut préciſé-

ment de la faculté de devenir apprentif, tout enfant dont le Pére n'a pas trois, ou au moins deux livres sterling de rente (*a*)? Enfin, pour élever la Jeunesse à l'habitude & au goût du travail, est-ce une méthode qui doive réussir, que de les astraindre à travailler pendant sept ans pour un Maître, avant de pouvoir travailler pour leur compte? De-là il arrive naturellement que plusieurs exclus, ou rebutés par l'ennui ou la dépense d'un apprentissage, quittent un métier ingrat, pour prendre la profession lucrative de gueux. On remarque que les pauvres sont plus nombreux dans les Villes où les Manufactures sont incorporées, que dans les Villes libres, & la taxe des pauvres y est d'un tiers plus forte.

J'ai été curieux de savoir si ces Corps ou Communautés ne contribuoient

(*a*) Les enfans à la charité des Paroisses, exceptés.

buoient pas à faire mieux obſerver les Réglemens dans les Manufactures qu'elles dirigent, que dans les Manufactures libres; & j'ai trouvé que les unes & les autres en ont également ſecoué le joug à meſure qu'elles l'ont trouvé peſant. Du reſte, je conçois qu'il eſt auſſi aiſé d'aſſujettir les Manufactures libres, que les autres, au petit nombre de Réglemens qui ſuffiſent pour l'intérêt du Fabriquant & du Commerce.

Quel bien peut-il en revenir au Commerce d'une Ville en particulier & au Commerce en général, que les Artiſans & Commerçans ſoient ſubdiviſés en un nombre de différens Corps tellement multiplié, que leur diſtrict & leurs priviléges ſoient preſque impoſſibles à démêler? (*a*) Quel avantage en revient-il au Com-

(*a*) Pour exemple entr'autres, je me rappelle le Procès qui s'éleva il y a quelques années à Londres, entre les Corroyeurs en même tems Coupeurs de cuir, & les Cordonniers ſur le droit de cou-

Commerce, que ces Corps prennent sur eux-mêmes des fonds communs, pour élever de magnifiques édifices pour s'assembler, pour faire des repas, prêter des sommes au Gouvernement, emprunter ensuite, & finir par faire banqueroute, comme il est arrivé il y a quelques années à la Communauté des Merciers de Londres? Toutes ces dépenses, ce luxe d'une Communauté, n'est-il pas pris sur la marchandise, au détriment du Commerce & de la consommation?

Notre Commerce n'eût fait que des progrès bien lents, si dans toutes nos Villes l'industrie eût été retenue par de pareilles gênes; mais la liberté laissée à quelques Villes de l'Angleterre, a eu la puissance d'y établir des Manufactures, rivales des autres, & qui n'ont pas tardé à les sur-

couper ou tailler les cuirs. Contestation si difficile à décider, qu'elle a été enfin abandonnée par les Parties, après beaucoup de frais de part & d'autre.

furpaffer; Manchefter Leeds, Birmingham, où le nom de Corporation ou Communauté eft heureufement ignoré, tiennent fans contredit les premiéres places parmi nos Villes de Manufactures. La Ville & Paroiffe de Halifax, depuis quarante ans, a vu quadrupler le nombre de fes habitans, tandis que plufieurs des Villes fujettes aux Corporations, ont éprouvé une diminution fenfible dans leur population: s'il en refte quelques-unes de floriffantes, c'eft que la fupériorité de leurs avantages naturels foit pour les matiéres, foit pour la fituation, ou des priviléges particuliers, ont ôté tout efpoir aux Manufactures pareilles qui auroient voulu fe former. C'eft dans les Villes, où l'efprit de monopole eft auffi ancien que ces Compagnies, qu'on entend les Marchands vanter les grandes fortunes qui fe font faites dans les premiers tems de la Manufacture, lorfque le Commerce étoit

en

en un petit nombre de mains; se plaindre que le Commerce est ruiné, parce que le nombre des Marchands s'est augmenté, & que les profits se sont diminués en se partageant; enfin déclamer contre les Marchands qui augmentent la consommation & l'exportation, en se réduisant à un gain médiocre, ou à celui de la simple commission. C'est encore par une suite du même esprit que ces Villes sont celles, qui dans toutes les occasions s'élévent le plus fortement contre la naturalisation générale des Protestans étrangers.

Londres lui-même nous fournit une preuve une preuve sensible, combien la gêne de ces Compagnies est défavorable à la population. Les maisons situées dans l'enceinte de la Ville se louent avec peine & plusieurs restent désertes, tandis que Westminster, Southwark & les autres Fauxbourgs prennent un accroissement continuel: la raison en est mani-

manifeste; ces Fauxbourgs sont libres, & offrent un champ ouvert à tout Citoyen industrieux, tandis que Londres dans son prope sein nourrit quatre-vingt douze de ces Compagnies exclusives de tout genre, dont on voit les Membres nombreux orner tous les ans d'une pompe desordonnée le triomphe tumultueux du Lord-Maire.

DES PRIVILE'GES.

Le Commerce n'a pas à se plaindre seulement des monopoles dont quelques Villes jouissent au détriment de l'intérêt général, des Particuliers seuls contre la Nation entiére obtiennent des Priviléges exclisifs, toujours sollicités & souvent accordés par l'avidité d'un gain illégitime.

Sans entrer dans la distinction soit des objets, soit du tems, pour lequel ces Priviléges sont accordés,

je ne craindrai pas de dire, qu'il n'y en a pas un qui ne soit injuste & déraisonnable.

Si c'est un mal, qu'un Privilége dont la durée est indéfinie, c'en est un aussi qu'un Privilége de vingt & une années: je n'y vois de différence que le plus ou moins de durée. Si c'est un vol fait à la Société qu'un Privilége, il sied toujours mal en pareil cas de n'avoir à se défendre que sur l'importance de l'objet.

Un Citoyen a été assez heureux pour rapporter de ses voyages un Art, un Secret, qu'une autre Nation possédoit seule, il a mérité de la Patrie, & sans-doute il faut le récompenser, ou plutôt exciter par une récompense l'émulation des autres Citoyens; mais s'il demande un Privilége, il a perdu le mérite de son action; si on le lui accorde, l'Etat ferme la porte à tous les Etrangers qui auroient pu nous apporter ici le même Art & l'y multiplier; il dé-

cou-

courage les Citoyens, qui dans leurs voyages pouvoient avoir le même but de recherches.

Mais, dira-t-on, si c'est un essai qui demande des avances considérables en soi, ou par rapport à la fortune du particulier, il n'osera faire les premiers frais, dans la crainte qu'un autre ne lui en enléve le fruit & les moyens de les retirer, en profitant de sa découverte. A cela je réponds, que l'industrie de plusieurs est encore plus arrêtée & découragée, par la crainte qu'après bien du tems & de la dépense, un Privilége ne vienne à leur faire perdre sans ressource leurs avances & leurs peines.

Je n'imagine pas qu'on m'objecte, que des avances ou des récompenses pécuniaires soient une dépense à charge à l'Etat, ni qu'on mette en comparaison une somme une fois payée, avec celles que l'industrie & la perfection retenues par un Privilége, fe-

ront perdre à l'Etat: d'ailleurs, il eſt des diſtinctions, des honneurs, qui ne coutent rien à la République: un remercîment de la part de la Chambre des Communes ou des deux Chambres du Parlement, ſera plus flatteur pour certaines ames, que l'argent. Pourquoi l'honneur ne ſeroit-il pas auſſi un des reſſorts de notre Gouvernement?

Si c'eſt quelqu'invention nouvelle, enfantée par un génie induſtrieux, c'eſt encore le cas d'une récompenſe ou de diſtinctions mieux méritées: c'eſt en même tems le cas, où un Privilége peut être le plus préjudiciable au bien général: rarement un Inventeur perfectionne, ou du moins avance autant dans la perfection, qu'un tiers le peut faire: & l'imagination d'un ſeul, n'eſt pas féconde, comme celle de pluſieurs. Si le premier qui a inventé les Callemandes, & tout nouvellement les Velours de coton, eût demandé un Pri-

Privilége, aurions-nous maintenant dix ou douze ſortes d'Etoffes dans ces deux genres, comme nous les avons; & n'eût-ce pas été renoncer à celles qui en peuvent encore dériver? Enfin, dans l'Art de manufacturer, comme une Etoffe nouvelle n'eſt ſouvent que la ſubdiviſion d'une eſpéce, accorder un Privilége en ce cas, c'eſt tranſporter injuſtement à un ſeul le droit que tous les Manufacturiers du même genre avoient d'inventer cette Etoffe & de l'exécuter.

Je mets dans la claſſe des Priviléges, les préférences trop marquées que l'Etat accorde à une Manufacture ſur les autres; ſoit en n'ouvrant aux matiéres qu'elle employe, que le port qui eſt à ſa bienſéance, ſoit par la diminution ou exemption excluſive des droits ſur icelles; qu'y gagne l'Etat? Il éléve une grande Manufacture, dont le bien eſt limité à une ſeule Ville, tandis qu'il auroit vu quatre Manufactures s'élever

d'elles-mêmes, & enrichir quatre Villes & leurs environs, en même tems que leur concurrence & leur émulation auroient surement produit une plus grande consommation.

Tous ceux qui sollicitent un Privilége n'apportent pas un seul prétexte plausible qui puisse l'obtenir. Si c'est un secret, que ce qu'ils proposent, ont-ils besoin de Privilége pour garder un secret qu'ils possédent seuls? Alléguent-ils qu'on contrefera leurs ouvrages? Si les leurs sont effectivement les meilleurs, ils sont surs de la préférence; sinon, l'Etat ne sçauroit qu'y gagner. Ils ne craignent donc pas qu'on les contrefasse, mais qu'on fasse mieux qu'eux, ou qu'on travaille à meilleur marché. Un Privilége ne peut donc servir qu'à favoriser la paresse & l'avarice au préjudice de la perfection, de la consommation, & de la circulation du travail, principe de la circulation d'argent.

Pour terminer, l'Etat eſt une Société; celui qui prétend y jouïr ſeul de ſes avantages, renonce dans le même inſtant aux ſecours & à la protection qu'il étoit en droit d'en attendre. Il n'y a perſonne qui doive regretter l'avantage qu'il procure aux autres; il n'y a perſonne qui ne trouve plus dans la Société qu'il n'y apporte, puiſqu'il y trouve ſa ſûreté & la jouïſſance paiſible de ce qu'il poſſéde.

MONOPOLES DANS LE COMMERCE EXTE'RIEUR.

On connoît deux ſortes de Compagnies excluſives, dans le Commerce extérieur.

Les unes ſont une Société dont le Commerce excluſif ſe fait avec un capital commun entre les Intéreſſés pour les profits & pour la perte.

Les autres, ſont un Corps dont les Membres ont acquis un droit excluſif de Commerce, que chacun eſt

libre d'exercer avec ses fonds séparément.

Les principaux griefs qu'on allégue ordinairement contre les unes & les autres, se peuvent réduire aux suivans.

1. Qu'elles sont l'avantage de quelques-uns, aux dépens de la République.

2. Qu'elles ne peuvent faire le Commerce à des termes aussi avantageux que des particuliers, chargées comme elles le sont des frais ordinairement exorbitans de direction, d'établissemens, &c.

3. Que leur intention est la plus opposée à l'intérêt général du Commerce, en ce qu'elles ne visent qu'à vendre au plus haut prix au-dehors & au-dedans du Royaume, les marchandises qui sont l'objet de leur Commerce.

4. Qu'elles resserrent le Commerce loin de l'étendre. Premiérement, parce qu'une Compagnie, de sa nature

ture & faute de fonds, n'a souvent point de proportion avec l'étendue du Commerce qu'elle embrasse. Secondement, parce qu'ayant un profit sûr, & un droit exclusif, elle n'a point l'esprit de découverte & d'essais, comme les Particuliers.

5. Que quelques-unes de ces Compagnies de Commerce ne sont effectivement qu'un vain nom, & des ressources ruïneuses pour le Gouvernement dans des besoins d'argent.

Ces reproches s'appliquent naturellement, en général & en particulier, aux Compagnies, entr'autres de la Baye d'Hudson, d'Afrique, des Indes Orientales, de la Mer du Sud, & de Turquie.

La Compagnie de la BAYE D'HUDSON nous est un exemple sensible & déplorable, qu'une Compagnie exclusive peut jouïr longtems du Commerce le plus lucratif, & contente d'un profit exorbitant par *Compagnie de la Baye d'Hudson.*

rapport à la somme de ses premiers fonds, négliger toutes les facilités qu'elle avoit à l'étendre, au mépris de son devoir & de l'intérêt de la Nation.

En 1670, une Chartre de Charles II. accorda inconsidérément pour toujours en propriété à une Compagnie, toutes les Terres voisines & au-delà de la Baye d'Hudson, avec le Commerce exclusif des Peaux d'Ours, de Martres, d'Hermines & autres Fourures qui sont abondantes dans ces contrées. Son premier capital de 10,500 liv. sterl. (341,500 livres Tournois) seulement, tout modique qu'il fût, suffit aux dépenses de l'Etablissement, & malgré ses pertes & les traverses qu'elle essuya de la part des François, ses profits étoient tels en 1690, que la Compagnie pour les cacher, & mettre plus de proportion entre ses dividendes & son capital, prit la résolution de le tripler en apparence par un ap-

pel

pel ſimulé ſur ſes Actionnaires ; enſorte que chacun d'eux ſans rien déboursſer, vit ſes fonds triplés par cette délibération. Même opération annoncée en 1720; mais dont l'effet fut ſeulement d'augmenter juſqu'à 103500 liv. ſterl. (2,380,500 livres Tournois) ſes fonds qu'elle eſtima lors avant l'appel (morts & vifs) 94,500 livres ſterling (2,173,500 livres Tournois).

La Compagnie dès 1690 voulant aſſurer ſon titre de propriété, avoit demandé la confirmation de ſa Chartre au Parlement, qui loin de l'accorder, y mit un terme en la continuant pour ſept ans ſeulement ; elle a joui néanmoins depuis ce terme expiré ; un Commerce, dont l'adminiſtration & le myſtére a toujours été concentré dans le petit nombre de quatre-vingt-dix Actionnaires intéreſſés à en cacher les profits, n'a point excité la vigilance & la jalouſie de la Nation. Cependant ſur la

nouvelle demande formée par cette Compagnie en confirmation de sa Chartre, le Parlement ayant voulu prendre connoissance de la maniére dont elle a joui; il se trouve prouvé par les faits & par les piéces qu'elle a elle-même fournies, qu'elle n'a mis en usage aucun des moyens propres à étendre ses liaisons avec les Indiens; qu'elle n'a établi aucunes Colonies dans l'intérieur des Terres dont le Climat est favorable; que contente de traiter d'une petite quantité de Peaux & de Fourures qui les soutenoit chéres en Angleterre, elle a dégoûté les Indiens de ce Commerce, soit par les prix trop modiques qu'elle offroit, soit par l'éloignement de ses Factories; qu'elle a facilité par-là l'Etablissement & le Commerce des François dans des postes voisins; que les prétendus Forts qu'elle a construit, ne sont bons au plus que contre les Indiens, & d'aucune défense contre d'autres ennemis;

nemis; enfin, que par une infidélité odieuse, elle a induit la Nation dans l'erreur, en décriant elle-même un Commerce & un Pays précieux par les avantages de son climat & de ses productions : avantages qu'elle a mieux aimé laisser passer à nos ennemis, que d'en jouir dans toute leur étendue, dans la crainte d'être obligée de les partager avec la Nation, s'ils venoient à en être connus. Telle est l'Histoire exacte de l'origine, de l'administration, & des progrès de la Compagnie de la Baye d'Hudson.

Compagnies d'Afrique.

Les différens succès des COMPAGNIES D'AFRIQUE nous prouvent qu'une Compagnie ne se soutient qu'aux dépens du Commerce général, & qu'une Compagnie ne peut faire le Commerce à des termes aussi avantageux pour l'Etat & pour elle-même, que des Marchands commerçant librement.

Tant que des Compagnies exclu-

ſives furent en poſſeſſion du Commerce d'Afrique, les plus grandes Traittes qu'elles ayent fait annuellement, n'ont pas paſſé cinq ou ſix mille Négres. Depuis qu'en 1697 le Parlement jugea à propos de rendre ce Commerce libre à tous, en laiſſant néanmoins ſubſiſter la Compagnie Royale d'Afrique alors exiſtante, la Traitte des Négres a paſſé trente mille en certaines années: on ſent de quel avantage cette différence a dû être pour nos Colonies, que la diſette & le haut prix des Négres auroit infailliblement ruinées.

Mais quel a été le ſuccès de la Compagnie, depuis que tous les Sujets de la Grande-Bretagne eurent la liberté de partager avec elle le Commerce d'Afrique? Malgré les ſecours que la Nation lui a accordés en différens tems pour entretenir & conſerver les Forts & Châteaux qu'elle y poſſédoit, elle n'a pu ſuffire à des dépenſes qu'elle faiſoit autrefois

trefois aux dépens de la liberté du Commerce; tandis qu'on a vu dans les mêmes tems les Marchands des différens Ports de l'Angleterre, entr'autres de Léverpool & de Briſtol, faire leurs traittes avec le plus grand avantage, ſur des Côtes où ils n'avoient point de Forts pour les protéger.

Enfin, la Compagnie étant forcée d'avouer qu'elle ne pouvoit ſoutenir leur concurrence, la Nation a compris que ſon véritable intérêt étoit de diſſoudre la Compagnie Royale (*a*), ſauf à pourvoir comme elle a fait depuis à ſon rembourſement & dédommagement, & en même tems d'ouvrir le Commerce d'Afrique à tous les Sujets de la Grande-Bretagne, ſubordonnément à quelques Réglemens, & ſous le nom d'une Compagnie où chacun auroit ſes fonds ſéparés, & à laquelle elle accorde

(*a*) Par Acte de la 23. année de George II.

corde 10, 000 *livres ſterling* (230, 000 liv. Tourn.) par an, pour entretenir leſdits Forts & Châteaux à elle cédés par l'ancienne Compagnie; le tout à compter du 10 Avril 1752.

Compagnie des Indes Orientales. La Compagnie des INDES ORIENTALES eſt un des monumens les plus éclatans de l'abus de la prérogative Royale, qui montre en même tems combien le monopole une fois établi eſt difficile à détruire, & quelles forces il ſçait prendre contre l'intérêt & la volonté même de la Nation.

Fondée par la Reine Elizabeth, & confirmée par Jaques I. & Charles II. elle commença à joüir en 1600 du droit excluſif de faire le Commerce de tout l'Orient, avec un premier capital de 369, 891 *livres ſterling* (8, 507, 493 livres Tournois) que ſes profits portérent depuis au-delà de 1, 700, 000 *livres ſterling* (39, 100, 000 livres Tournois.)

En

En 1698 toute la Nation ayant reclamé contre le monopole, le Ministére, qui avoit besoin d'argent, profita des circonstances pour faire passer un Acte de Parlement qui ouvroit ce Commerce à tout Souscrivant ou Actionnaire d'une nouvelle Compagnie, laquelle prêta au Gouvernement deux millions sterling à huit pour cent; ensorte néanmoins que chacun des Souscrivans fut libre de commercer avec ses fonds séparés. La nouvelle Compagnie, en moins de deux années, envoya aux Indes quarante vaisseaux, & un million sterling en espéces, c'est-à-dire le double de l'ancienne dans ses tems les plus florissans: mais comme celle-ci, à qui on avoit laissé la liberté de continuer son commerce jusqu'en 1701, eut la prudence de beaucoup souscrire dans la nouvelle Compagnie, & qu'elle avoit conservé les principales Places & Forts Anglois sur les Côtes de l'Inde, elle força les nou-

nouveaux Actionnaires à se réunir à elle; ce qui forma en 1702 une nouvelle & unique Compagnie, sous l'autorité d'une Chartre de la Reine Anne, absolument la même que celle de la premiére Compagnie, qui rentra dans les mêmes droits & priviléges exclusifs, avec plus d'empire & de puissance qu'auparavant: diverses sommes prêtées depuis au Gouvernement par la Compagnie, lui ont mérité la continuation de son privilége exclusif, jusqu'à son remboursement (non avant 1780) & la continuation de la Société pour toujours.

La puissance & les succès de cette Compagnie n'en imposent à personne en sa faveur; ses richesses, il est vrai, sont acquises à l'Etat: mais elles sont injustement distribuées entre les Membres de la République, dont quelques-uns jouïssent, tandis que le reste est exclus. De quels droits, & comment a-t-on pu imaginer

giner d'approprier à une ſeule Compagnie l'Aſie entiére, & une partie de l'Afrique? Que de découvertes, que d'avantages nouveaux le Commerce n'a-t-il pas perdu par cette exclusion? Elle trouve elle-même le champ trop vaſte, puiſqu'elle accorde, ſous certaine retribution, des permiſſions à des Vaiſſeaux particuliers, c'eſt-à-dire, qu'elle ſousferme ou vend à ſes compatriotes le droit naturel de commercer, dont elle les a dépouillés: n'eſt-ce pas avouer au-moins qu'un Commerce auſſi grand ne peut être exercé dans toute ſon étendue, que par une Compagnie où chacun puiſſe être admis librement? Les choſes rentreroient alors abſolument dans l'ordre, ſi le commandement & l'entretien des Forts qu'on ſuppoſe néceſſaires, étoit remis à la Nation, qui tiendroit par-là le Commerce ſous ſa protection immédiate: des Vaiſſeaux de guerre en pareil cas ſeroient peut-être même

préférables pour la défenſe du Commerce. La Compagnie elle-même ne ſe paſſe-t-elle pas de Forts ſur les côtes de la Chine? Des Forts, des Troupes à la ſolde d'une Compagnie, ont plus d'une conſéquence dangereuſe; il ſied mal à une Compagnie de Marchands de prendre l'eſprit guerrier; il eſt à craindre en même tems qu'on n'inſtruiſe au métier de la guerre, des Nations induſtrieuſes, nombreuſes, & dont l'intérêt eſt de nous impoſer la loi dans le Commerce.

Si l'on prétend que la Compagnie, par intérêt perſonnel, défendra mieux elle-même contre l'ennemi ſes Établiſſemens, que des Troupes à la ſolde de la Nation; ſi l'on allégue les craintes de la diviſion entre les Chefs de la Compagnie & les Commandans des Troupes, ou même les abus & les vexations de la part du militaire; le ſiége de Madras, & l'adminiſtration de la Compagnie forment ſur tous ces points de

de violens préjugés contre elle & contre ces prétentions.

Je ne descendrai point ici jusqu'aux allégations odieuses qu'on entend répéter tous les jours, contre l'intégrité des Directeurs des Compagnies dans leur administration: je me contenterai d'observer seulement que plusieurs habiles Commerçans qui avoient été Directeurs de Compagnies, après les avoir quittées ainsi que le Commerce, ont cru devoir rendre ce témoignage à la vérité dans leurs Discours publics & dans leurs Ecrits, que les Directions n'étoient pas plus favorables à l'intérêt particulier des Actionnaires, que les Compagnies à l'intérêt de la Nation.

Un trait seul fera juger quel est l'esprit d'une pareille Compagnie, & de ce que la Nation en peut attendre. En 1670 elle envoya aux Indes une Colonie de Teinturiers, de Fileurs & de Tisserands, pour perfectionner les

Manufactures Indiennes, & les accommoder au goût de l'Angleterre & c'est à elle que les Indes doivent en grande partie la grande vogue dont leurs Etoffes se sont mises en possession en Angleterre, & que toutes les prohibitions n'ont pu arrêter efficacement.

Je finirai cet article par une prédiction, dont la vérité se rendra sensible avant la fin de ce siécle-ci.

Le Commerce de l'Inde consistant en un échange d'Argent & de quelques Manufactures d'Europe, contre des Marchandises de luxe & de consommation, & des Matiéres premiéres que l'Europe & nos Plantations peuvent nous fournir; chacune des Nations Européennes qui a envoyé aux Indes, a déjà senti que son véritable intérêt étoit de consommer le moins qu'elle pourroit de leurs productions, & de vendre aux autres de quoi doubler au moins l'argent qu'elle y porteroit, c'est-à-dire, que

que chacune a voulu rejetter ſur une autre la perte de ce Commerce, ſenſiblement ruineux en ſoi: mais toutes les Nations s'éclairant ſur ce principe, voudront faire ce Commerce directement. L'Orient, devenant ouvert à toutes les Nations, les Hollandois perdront, ou par la force, ou par de nouvelles découvertes en Aſie & même en Amérique, le monopole des Poivres & de la Muſcade: les Manufactures des Indes ne feront plus un beſoin pour l'Europe, pluſieurs Nations les ont déjà prohibées, d'autres les ont imitées chez elles: ainſi ce Commerce partagé & réduit ira en s'anéantiſſant, & les profits ceſſeront de ſuffire aux dépenſes des Compagnies dans leurs Etabliſſemens, qui deviendront inutiles.

Compagnie de la Mer du Sud.

Quiconque lira l'Hiſtoire de la Compagnie de LA MER DU SUD, aura peine à y reconnoître une Compagnie de Commerce, & ne trouvera

vera guéres de rapport entre ses opérations, & les intentions ou du-moins : le prétexte de son institution en l'année 1710.

Le privilége exclusif de son Commerce comprenoit toute la Côte orientale & méridionale d'Amérique, depuis la Riviére d'Orénoque, & toutes ses côtes occidentales d'un pôle à l'autre ; il s'étendoit en même tems à procurer le plus grand encouragement aux Pêches de la Grande-Bretagne.

On n'a connoissance jusqu'à présent d'aucune nouvelle découverte, ni d'aucun Etablissement considérable dont on soit redevable à cette Compagnie : son Commerce à l'Amérique s'est borné à la fourniture des Négres aux Colonies Espagnoles, & à la cargaison du Vaisseau de permission, convenus en 1713 par le Traité de l'Assiente, interrompu par la guerre de 1740, quatre ans avant le terme de son expira-

ration: Traité desavantageux à la Nation, puisqu'il confirmoit le monopole au préjudice de nos Colonies d'Amérique, & dont les conditions (*a*) n'ont pas laissé de grands profits à la Compagnie qui l'a effectué.

La pêche des Baleines est la seule qu'elle ait tentée, encore ç'a été avec un succès bien médiocre.

Mais en place d'entreprises de Commerce, on trouve dans ses Mémoires, des opérations de banque, d'agiotage, des prêts au Gouvernement, qui lui a dû en même tems près de trente-quatre millions *sterling*. (782 millions Tournois) Le projet formé par elle en 1719 de rembourser les dettes de la Nation, la rendra à jamais fameuse, par les revers funestes & tragiques qu'essuyérent

(*a*) Entr'autres le droit de $33 \frac{1}{3}$ piastres payable par la Compagnie au Roi d'Espagne, pour chaque Négre piéce d'Inde, qu'elle fourniroit aux Espagnols.

ver
op.
mo
en

mc
ori
que
&
pô
mc
en
Gr

fer
ni
bl
Co
m
de
les
do
pa
r
t

barbares.

droits naturels

ou intérieur, aucune marchandiſe peut-être, juſqu'aux denrées même les plus néceſſaires à la vie, qui n'ait été l'objet de Compagnies excluſives, de licences, priviléges généraux ou particuliers & autres monopoles, toujours introduits ſous le ſpécieux prétexte du Bien-public, & toujours ſes plus grands ennemis.

Des Lettres-patentes de la troiſiéme année de Jaques I. (1606), confirmées par Charles II. accordent le privilége excluſif du Commerce des Mers du Levant à une Compagnie, dans laquelle ne ſeront admis d'autres Sujets, que membres de quelque Corps de Marchands, Bourgeois de Londres s'ils ſont demeurans dans la diſtance de vingt miles de Londres, en payant à la Compagnie 25 *liv. ſterl.* (575 livres Tournois) par ceux qui ſeroient au-deſſous de vingt-ſix ans: & 50 *liv. ſterl.* par ceux qui ſeroient au-deſſus, avec liberté d'employer ſes fonds

pagnie a été maîtresse d'imposer aux Manufactures qu'elle a préférées: toutes se plaignent aussi hautement les unes que les autres.

3. De plus grands frais de Voiture à Londres, pour les Manufactures plus prochaines d'autres Ports: ceux des Commissionnaires, Facteurs, Magasinage, que quelques Villes auroient pu épargner; les frais enfin d'embarquement & de port, bien plus couteux à Londres qu'ailleurs.

4. Mêmes desavantages pour nos Manufactures, en recevant par la même voie les Soyes, le Poil de chévre, & autres matiéres du Levant qu'elles employent ou consomment: Manchester, Derby, Norwich, Coventry, ont à se plaindre de l'espéce de monopole ou de préférence dont les Manufactures de Londres jouissent par ce moyen à leur préjudice; c'est vouloir les forcer de fabriquer leurs Etoffes de soye & de poil, aussi chérement que celles de Lon-

Londres même, le lieu de l'Angleterre où la main-d'œvre eſt au plus haut prix.

Les circonſtances publiques ou ſecrétes de la conduite de la Compagnie, n'ont laiſſé aucuns doutes à la Nation ſur la nature de l'intérêt qui l'animoit: on ſçait avec quelle ardeur elle ſollicita l'Acte du Parlement qui prohiba l'importation des Soyes d'Italie: on vit en 1740 les efforts qu'elle oppoſa à l'établiſſement d'un Commerce direct entre les Marchands Anglois de Ruſſie & la Perſe par la Mer Caſpienne: preuves ſuffiſantes de ſon ambition & de ſa jalouſie.

Mais les régiſtres de ſes délibérations & réglemens particuliers, ouverts à nos yeux, nous montreroient avec plus de détail toutes les pratiques que l'intérêt particulier peut inventer contre le Bien-public. On y liroit toutes les gênes impoſées à ce Commerce, telles que ſont celles du nom-

nombre fixé des Vaisséaux, sur lesquel
seuls il est permis à chacun de char
ger ses marchandises, du tems d
leur départ, de la quantité permise
gênes sur le tems de faire ses achat
en Angleterre, sur les tems de l
vente au Levant; gênes enfin qu
soumettent à un droit ou amende de
vingt pour cent les marchandises
dont on disposeroit contre l'intention de ces loix; mêmes gênes au
retour, continuées en Angleterre
sur la vente des marchandises apportées en échange.

A la premiére lecture de ces différens réglemens, on reconoîtroit clairement deux principes qui les ont presque tous dictés; l'un qui tend à resserrer entre le plus petit nombre de Membres possible, les profits de la Compagnie: dans un Commerce soumis à tant de gênes, les membres les plus riches, qui toujours dominent dans une direction, viennent à bout tôt ou tard de dégoûter ou d'ex-

d'exclure les plus foibles: les tems d'acheter & de vendre ne peuvent être les mêmes pour un Marchand qui a de gros fonds, & pour celui qui commerce à crédit. L'autre principe suit du premier, & tend à grossir les profits de la Compagnie, même par les moyens qui resserrent le Commerce. Je citerai pour exemple la résolution qu'elle prit en 1718 de différer de dix mois le tems du départ de ses Vaisseaux pour Turquie; délai qu'elle prolongea depuis par différentes remises, dont elle annonça ouvertement le motif & l'intention, sçavoir *de hausser le prix des Manufactures Angloises en Turquie, & celui de la Soye en Angleterre.* C'est ainsi que les Hollandois, par une politique pareille, mais qui ne peut leur être reprochée par leur Patrie, brulent quelquefois, ou jettent à la mer de grandes quantités de poivre, de muscade, de bleds, pour en soutenir le prix: l'esprit de mono-

nopole est donc un esprit destructif. Arrêter l'exportation des Draps, qu'est-ce autre chose en effet, que bruler les métiers des Munafactures, & arracher en même tems à des hommes le moyen de subsister? Tel est cependant, & presque nécessairement, l'esprit d'une Compagnie: elle préférera un gain de dix pour cent sur mille tonneaux d'exportation, à cinq pour cent sur deux mille qu'elle pourra exporter. Dans le Commerce libre au contraire, la concurrence force nécessairement les Marchands à se contenter de profits médiocres; leur seule maniére d'augmenter leurs profits, est de multiplier les exportations. Je demande lequel de ces deux systêmes est le plus profitable pour l'État?

Les défenseurs de l'administration de la Compagnie allégueront qu'il est nécessaire de donner de justes bornes à l'exportation; que si on laisse une fois les Marchés étrangers s'en-

s'engorger de nos marchandiſes, les Marchands & le Commerce ſont ruinés.

Je réponds que la trop grande abondance de marchandiſes dans un lieu, a des effets plus ſimples & moins funeſtes. Si la quantité par exemple eſt double de la conſommation d'une année, alors les Marchands attendent quelque tems pour vendre, ou vendent à moindre prix pour ſe débarraſſer; la conſommation peut être augmentée par cette diminution du prix, & en ce cas le Commerce général gagne, quoique les Marchands ne gagnent pas, & même que quelques-uns ſoient ruinés: cependant les Villes commerçantes, informées de cette ſurabondance, diminuent leurs envois, & dans un terme plus ou moins long le niveau ſe rétablit.

Je demande d'ailleurs à tout homme deſintéreſſe, ſi pour le tems que cette ſurabondance fait languir nos

Manufactures, celles de l'Etranger n'en ressentent pas les mêmes effets, quoique la cause ne vienne pas d'elles ; ou si, lorsque l'Etranger causera lui-même cette surabondance, nos exportations, quoique dirigées par une Compagnie, n'éprouveront pas une diminution momentanée : tous nos Commerces avec l'Espagne, le Portugal, la Hollande, avec nos Colonies même, ne sont-ils pas sujets à ces vicissitudes ; & proposera-t-on, sous ce prétexte, de les soumettre de-nouveau à la contrainte dont ils ont été heureusement affranchis ?

Mais la France, dira-t-on, qui a sçu se faire la plus grande part dans ce Commerce, met elle-même des bornes à ses exportations, & les Priviléges accordés au Port de Marseille, ont presque donné à cette Ville & aux Manufactures méridionales de la France, le Privilége exclusif du Commerce du Levant.

A cela je réponds, 1. Que malgré le témoignage du Chevalier J. Gee, on ne doit point, sans grande précaution, prendre la France pour modéle en fait de Commerce, surtout en ce qui concerne ses libertés.

2. Qu'en France, comme ailleurs, il sera toujours vrai, que régler les exportations, c'est les gêner, & par conséquent les diminuer; que si Marseille jouit en effet du Privilége exclusif du Commerce du Levant, la France, comme l'Angleterre, s'est privée des branches du Commerce, que les autres Ports & Manufactures du Royaume auroient pu se procurer au Levant.

Mais une réponse sans replique, & qui est la vraie, c'est que la France ne doit sa supériorité sur nous au Levant, qu'à la supériorité de ses draps sur les nôtres: les meilleurs draps sont ceux qui conviennent le mieux au pays qui les consomme,

& les François ont sçu se plier, & accommoder leurs Manufactures au goût des Peuples du Levant.

Voilà tout le secret du Commerce, & tel est le moyen infaillible d'obtenir la préférence sur tous les Concurrens dans le Commerce, c'est de fabriquer le mieux & au meilleur marché; moyen, dis-je, plus certain que le monopole, & qui est exempt de toutes ses conséquences odieuses; principe en même tems d'une vérité évidente, & guide également sûr pour l'Homme d'Etat dans l'administration, comme pour le simple Marchand dans son trafic.

Le Tableau qui suit, peut donner une idée de l'importance de ce Commerce, & de la diminution qu'il a éprouvée d'année en année, causée sans-doute par notre mauvaise politique, dont nos Rivaux ont sçu profiter.

Entre l'année 1720 & 1740, la valeur de nos exportations pour

Turquie, en Draps & quelques autres marchandises, étoit estimée à 180,000 livres sterling,(4, 140,000 livres tournois) année commune; les importations pour le même tems, presque toutes en matiéres de Manufactures, étoient évaluées à 236, 470 liv. sterl. par an (5,438,810 livres tournois.)

Par un extrait de la Douane, il paroît qu'il fut

IMPORTE'.	*Ann. Commune.*	*Liv. de 24 onc.*
Soyes crues.	De 1720 à 1740.	206000. liv.
	1722 à 1726.	196000.
	1737 à 1741.	88336.
Poil de chévre filé.	De 1720 à 1740.	206000.
	1734 à 1738.	158406.
	1739 à 1743.	82046.
EXPORTE'.		*Piéces.*
Draps longs.	De 1734 à 1738.	13023.
	1739 à 1743.	6224.
Draps courts.	De 1734 à 1738.	1796.
	1739 à 1743.	1379.

Ce fut donc sans aucun fondement, qu'une Compagnie espéra ou fit espérer à l'Angleterre de la rendre maîtresse du Commerce du Levant par le secours de son administration, de ses présens (*a*) & de ses pratiques; services infructueux dont la Nation pouvoit se passer. Ses Ministres & ses Consuls pouvoient y protéger son Commerce par les moyens qui sont d'usage dans ce pays; sa puissance lui répondoit des égards qui lui sont dûs, & c'étoit aux Marchands Anglois à mériter la préférence sur les autres Nations, par les avantages que les Turcs trouveroient avec eux. Mais c'est à quoi ils ne parviendront jamais, si on ne leur laisse la liberte & le choix des Ports, des Vaisseaux, du

(*a*) Par les comptes de la Compagnie, il paroît qu'entre 1733 & 1740, ses charges & dépenses compris les présens, à Constantinople, Alep & Smyrne, ont monté par an à 8000 livres sterling (184000 livres tournois.)

du tems & des conditions de l'achat, & de la vente des marchandises tant exportées, qu'importées en retour: & les Réglemens qui peuvent importer au bien de ce Commerce, seront toujours suspects & dangereux, tant qu'ils ne seront pas l'ouvrage d'un Comité de Marchands intelligens, & en même tems sans intérêt dans ce Commerce (*a*).

CON-

(*a*) Les plaintes & requêtes nombreuses des principaux Ports & Manufactures d'Angleterre, portées devant le Parlement, ont obtenu dans la derniére session vingt-sixiéme année de George II. un Acte, dont le Bill n'avoit pu passer dans le Parlement précédent, lequel porte entr'autres dispositions,

Qu'à compter du 24 Juin 1754, tout Sujet de la Grande-Bretagne pourra sur sa Requête présentée au Gouverneur de ladite Compagnie, y être admis en payant seulement 20 liv. sterl. à ladite Compagnie pour son entrée.

Que tous Membres de la Compagnie pourront exporter séparément ou en société, pour les Mers du Levant, toutes marchandises permises en telle quantité & tel tems, expédiées de tel Port de la Grande-Bretagne, & sur tels Vaisseaux que bon leur semblera.

Qu'aucun Réglement particulier de la Compagnie n'aura de force, que quand il aura passé dans deux Assemblées générales; & que tous

CONCLUSION.

Ainſi cinq Compagnies excluſives ſe ſont miſes en poſſeſſion des trois quarts du Monde connu, & le Commerce libre de l'Angleterre s'eſt trouvé réduit à l'Europe & aux poſſeſſions bornées qu'elle a dans les trois autres parties du Monde.

Du reſte, il ſemble prouvé par les détails & l'examen de l'origine des droits, & du ſuccès des Compagnies ci-deſſus.

1. Par rapport au Commerce extérieur, que ſi des Compagnies excluſives ont pu être néceſſaires dans un tems, elles peuvent ceſſer de l'être dans d'autres circonſtances; & que leur diſſolution, une fois devenue

Membres de la Compagnie, plaignans, au nombre de ſept, feront admis à appeller par-devant les Commiſſaires du Commerce & Colonies, deſdits Réglemens qu'ils jugeront contraires à leur intérêt.

nue possible, est un profit certain pour le Commerce en général.

2. Que dans le moment présent, des Compagnies exclusives sont moins nécessaires que jamais, (si elles l'ont jamais été) pour établir des Commerces nouveaux, & qu'elles sout nuisibles & ruineuses dans les Commerces déjà établis.

3. Que même dans le cas des Compagnies, dites libres, & non exclusives, que l'on jugeroit utiles, l'esprit exclusif des Gouverneurs & Directeurs y introduit toujours à la fin le monopole avec toutes ses conséquences fâcheuses.

4. Que si des Forts & des Troupes sont nécessaires pour protéger quelque Etablissement de Commerce, ces Forts, comme tous les autres, doivent être entretenus aux frais & aux ordres de la Nation: suivant ce principe, que tout Commerce appartient à la Nation, & par conséquent ses charges aussi.

5. Enfin, pour dire quelque chose qui convienne en même tems au Commerce intérieur & extérieur, tous les Etablissemens ou Réglemens concernant le Commerce doivent être essayés sur les principes suivans, comme sur autant de pierres de touche; sçavoir, que dans le Commerce l'industrie naît de la liberté; la consommation intérieure & extérieure, du bon maché, suite de la concurrence; de la consommation enfin, l'Emploi des hommes & la Population, seuls principes actifs & créateurs dans un Etat.



V. QUEL-

V.

QUELQUES REFLEXIONS *ſur la Population; l'Emploi des Hommes; les Pauvres; les Mariages; & la Naturaliſation.*

C'Eſt en proportion du nombre des hommes qu'il poſſéde, qu'un Etat peut être eſtimé puiſſant; c'eſt en proportion du nombre de ſes hommes, que ſes terres peuvent être le mieux cultivées; que les bras qui manufacturent, & les bras qui le défendent ſont plus nombreux; que les taxes & les charges ſont moins peſances ſur chacun.

Mais que l'intelligence des hommes eſt bornée! Ces hommes à qui, ſous la direction ſuprême d'une Providence qui embraſſe tout l'Univers, le ſoin des choſes terreſtres eſt con-

fié,

fié, connoissent à peine quelle est la forme de Société sous laquelle il leur est plus avantageux de vivre; quelle est la distribution des hommes la plus favorable au systême qu'ils ont préféré. Tant de circonstances qui n'ont pas dépendu des hommes, ont contribué à former ces Sociétés, ces systêmes, ces distributions, que ceux qui les trouvent établies sont tentés de les croire l'ouvrage du hazard; le plus grand nombre des hommes existent sans en appercevoir les causes, & en sont l'effet sans le sçavoir: elles sont si combinées, & d'ailleurs l'intérêt de les connoître touche si peu d'esprits. Il est pourtant dans tout systême de Gouvernement, une proportion plus favorable qu'une autre, de l'usage de la terre & des eaux, & des productions qu'on arrache de son sein; de la distribution locale des hommes dans les Campagnes, Bourgs, Villages & Villes; de la distribution

des différens emplois de la Société parmi ces hommes ; de la distribution des travaux dans chaque classe ; & du produit de ces travaux les richesses, ou l'aisanee. Mais cette proportion supposée existante, est sujette à tant de changemens violens, comme les disettes, les pestes, les guerres ; à tant de changemens imperceptibles, comme les progrès du Commerce, du Luxe, des Mœurs. Tant de variations que les rapports avec les autres Etats occasionnent ; tant d'autres qui sont l'ouvrage des Loix que les hommes font sans en prévoir toutes les conséquences.

Cependant il n'est point indifférent pour les hommes d'être éclairés sur cette économie, ses proportions, ses changemens, & leurs suites ; c'est du rapport parfait de toutes ces causes entr'elles, que dépend l'existence du systême sous lequel ils vivent : eux-mêmes sont soumis,

pour

pour leur conſervation, à l'action de ces reſſorts qu'ils font mouvoir ſans en pouvoir calculer ſurement les effets: un ſeul de ces reſſorts détruit ou affoibli, étend quelquefois ſes déſordres juſques ſur les ſources de la vie; & ces ſuperbes créatures qui s'imaginent être les cauſes des choſes terreſtres, périſſent par leurs propres ouvrages & avec eux.

Je laiſſe aux vaſtes ſpéculations des Génies légiſlateurs à imaginer les ſyſtêmes les plus favorables à la population; aux Hiſtoriens critiques, à chercher quelle étoit la population des anciens Empires; aux Politiques, à étudier quelle eſt celle des Etats avec leſquels ils ont des rapports, & ce qu'ils ont à en craindre: je me réduis à examiner les moyens de parvenir à la connoiſſance circonſtanciée de la population de l'Angleterre, & de faire un uſage utile de cette ſcience, bien intéreſſante ſans doute, toute ſimple qu'elle eſt, puiſque

la

la population eſt le ſigne certain qui nous apprend l'état de la ſanté du Corps politique: le moment où elle eſt la plus floriſſante, eſt ſurement le moment de la grande force de tous les Etats, dans tous les Gouvernemens. On donne des éloges dans la Société à celui qui s'occupe de l'étude des moyens de multiplier ces animaux vils & utiles que l'homme force à le ſervir dans ſes travaux: combien doit-il paroître plus louable de méditer, & de contribuer à la multiplication de l'eſpéce de l'homme, cet Etre le plus noble à ſes yeux d'entre tous ceux qui reſpirent ſur la Terre (*a*)?

Les

(*a*) Claude Quillet, Poëte François, en dédiant au Cardinal Mazarin ſon Poëme Latin, intitulé *Callipedia*, ou *de la maniére d'avoir de beaux enfans*, lui diſoit avec autant de vérité que de graces: *Diu multumque cogitavi, Cardinalis Eminentiſſime, prudentis ne animi foret, hujus Poëmatis editionem ſub ſacri tui nominis auſpicio moliri: ab hoc propoſito me deterrebat tenerioris, nec abunde gravis, ut multi ex prima fronte cenſebant, argumenti conditio . . . . . .*

Sic

Les moyens de parvenir à une connoiſſance utile de l'état de la population, ſe réduiſent aux dénombremens des terres & des hommes: il eſt dans l'ordre de commencer par celui des terres; parce que les hommes ſont plus ſubordonnés à la terre, pour vivre & ſe multiplier, que la terre même ne l'eſt aux hommes pour produire. Je ne me propoſe point de donner le plan exact de ces de-

Sic divini Maronis Opus Georgicon ... C. C. Mecœnati totius Imperii Romani ipſiuſque Auguſti Imperatoris adminiſtro inſcriptum quondam fuit. ....

Enimverò quis ſegetes etiamſi lætas, lætis thalamis: ulmis adjunctas vites, ſponſis ad pulchram ſobolem delectis; boum curam habendiquè pecoris cultum, ipſius hominis coaleſcentis, naſcentis & adoleſcentis curæ præponat, niſi malus rerum æſtimator haberi non erubeſcat? ....

His liceat addere rationem, quæ carmen hóc noſtrum Regibus etiam Regnorumque Moderatoribus ſerio commendet. Quum enim ipſorum Imperium Imperiique moderamen non in ſegetes aut pecora, ſed in ipſos homines proprio & convenienti modo procedat; quis hæc noſtra de humanæ pulchræque prolis habendæ ratíone præcepta, ad Regnorum decus roburque conducere, Salicis*que etiam legibus adjungenda eſſe non concedat? ....*

dénombremens, & je me contente d'en indiquer les intentions générales.

DU DENOMBREMENT DES TERRES.

Sans-doute un Pays peut contenir plus d'habitans qu'il n'en peut nourrir & employer avec les productions de son propre crû: mais un Peuple qui ne tient pas de lui-même, au-moins les choses nécessaires à la vie, quelque puissant qu'il soit, n'a qu'une puissance mal assurée; puissance précaire, que le tems peut réduire à sa juste valeur, c'est-à-dire à celle de ses terres.

Un dénombrement des Terres, pour répondre aux utilités qu'on en présume, seroit une carte exacte, qui outre les distances, les riviéres, les canaux, contiendroit,

1. La superficie du sol des Villes, Villages, Bourgs, le nombre des maisons & de leurs étages.

 2. Le

2. Le nombre des Fermes & maisons répandues dans la campagne, appartenant à la culture des Terres.

3. Le nombre d'acres de Terre appartenant à chaque Ville, Village ou Bourg.

4. Le nombre d'acres de Terre en valeur, distingué par chaque espéce de production.

5. L'étendue & la nature des Terres incultes.

6. Le dénombrement des Bestiaux de toute sorte.

De toutes ces vérités connues, comparées avec le nombre des hommes, on concluroit certainement,

1. Quelle est l'espéce de production de la terre qui employe le plus de terrein & le plus d'hommes à sa culture; & en quelle proportion il convient de distribuer la terre entre ces différentes espéces: on ne laisseroit point sans connoissance de cause, s'étendre l'une aux dépens des au-

autres : si une augmentation subite d'exportation ou de consommation venoit à absorber une espéce lente à se réparer, comme il est arrivé des bois de l'Angleterre, le dénombrement & la comparaison des années avertiroit du commencement & des progrès du mal, à tems pour y remédier.

2. On compareroit le nombre d'acres de Terre mises en valeur, avec le nombre des Fermes appartenant à leur culture : il est naturel que suivant la différence de productions ou de fertilité, ces Fermes soient plus ou moins prochaines les unes des autres : d'après cette connoissance on favoriseroit le changement de Communes & Pâturages en terres enclôses & labourables, & en même tems la multiplicité des Fermes, qui dans les Pays riches deviennent tous les jours moindres en nombre, en proportion de l'affermé, par les réunions que font les Propriétaires pour

diminuer les frais d'exploitation : ensorte que mille livres sterling de fermages dans des terres mauvaises ou médiocres, feront subsister trente à quarante ménages de Laboureurs, tandis que dans un Pays riche elles en employeront à peine six.

3. Dans un Pays de Manufactures & de Commerce, les productions de la terre ne pouvant être multipliées qu'au plus grand avantage de la consommation & de l'exportation, il ne doit point rester de terres incultes : on avanceroit donc chaque année les travaux que la terre demande des hommes pour être habitable, comme les défrichemens, navigation des riviéres, canaux & chemins. En appellant, s'il étoit nécessaire pour cet effet, des Etrangers, l'Etat y gagneroit la nouvelle valeur de ses terres, & un nouveau fond de citoyens.

4. Les Animaux utiles, particuliérement les Bestiaux, tiennent en-

tre les productions de la terre, & par rapport à elles, un rang bien important: la propagation en seroit encouragée dans les lieux où elle seroit du plus grand avantage: on remédiéroit à leur décroissement provenant des maladies ou d'autres causes, en proposant des prix pour qui trouveroit des remédes spécifiques, qui seroient rendus publics avec autenticité, & en accordant aux Propriétaires des bestiaux affligés du fléau, une gratification prise sur la taxe des Pauvres.

DU DENOMBREMENT DES HOMMES, *considérés quant à la population générale, & quant à la distribution locale par Comtés, Villes, Bourgs, Villages & Paroisses.*

Pourquoi sur un objet aussi important, s'en tenir à des conjectures, à des calculs de supposition, dont la justesse dépend de tant de circon-

l'accroissement du nombre des morts, (celles de la peste non comprises) la différence des naissances aux morts a toujours été en croissant : ensorte que de 1000 à 1010 qu'étoit au commencement du dix-septiéme siécle la proportion des morts aux naissances, elle est devenue insensiblement de 1000 à 570.

Pour ce siécle seulement, la différence du total des naissances au total des morts, passe 400, 000 ; ce sont 400, 000 personnes qui seroient de moins actuellement dans Londres, si les Provinces, (ainsi que l'expérience de tous les tems le prouve) ne lui eussent remplacé cette destruction annuelle, qui, dans ces quinze derniéres années a monté toujours en croissant, jusqu'à dix mille, année commune.

Le dénombrement des hommes & l'etat des morts de chaque lieu, avec les circonstances des âges, saisons, maladies, pestes, famines, nous apprenpren-

prendroit quelle est la distribution la plus favorable à la vie & à la santé des hommes.

L'état des naissances & des morts des Campagnes & des Villes d'une médiocre étendue, nous assureroit de ce que l'opinion commune prétend, c'est-à-dire, que la somme des unes & des autres y est à peu près égale, si elle n'est pas en faveur des naissances.

La comparaison des dénombremens de diverses années mettroit en évidence l'accroissement ou le décroissement de la population générale; on descendroit dans les détails de la population particuliére; on verroit quelles Comtés, Villes ou Paroisses se dépeupleroient plutôt, ou quelles feroient un progrès contraire? Ces effets étant l'ouvrage de la Nature ou de la disposition même des hommes, on remédiéroit aux désordres de la Police générale, & l'industrie suppléeroit ou augmente-

roit les avantages naturels.

Je suis persuadé d'avance, que la comparaison de tous ces dénombremens nous apprendroit les vérités suivantes, fâcheuses sans-doute, mais qu'il est important de ne pas ignorer.

1. Que Londres vis-à-vis des autres Villes de l'Angleterre, & quelques Villes vis-à-vis des Bourgs & Campagnes ont un desavantage sensible, quant à la santé, la durée de la vie, le nombre des Mariages, des Pauvres & Mendians, des vols & autres excès.

2. Que Londres s'est accru & s'accroît encore aux dépens de la diminution sensible d'autres Villes & Bourgs, & enfin aux dépens de la classe des Laboureurs: que quelques Villes capitales en font de-même dans leurs Comtés.

On concluroit de-là, que ç'a été l'effet de l'inconsidération, & de la plus mauvaise politique,

1. D'avoir concentré dans Londres

dres le Commerce des Indes Orientales, du Levant, de la Mer du Sud, &c. en établissant le siége de ces Compagnies de Commerce dans le Port de Londres.

2. D'y favoriser ou d'y souffrir l'Etablissement de nouvelles Manufactures.

On seroit convaincu que ces opérations, ou telle autre qui tend à accroître Londres ou telle autre Ville déjà considérable, sont mauvaises,

1. Par cela seul qu'elles produisent cet effet, ou qu'elles y tendent.

2. Parce que l'affluence & la multitude des hommes occupés dans Londres par ces Commerces & Manufactures dans les emplois de Facteurs, Embaleurs, Porteurs, Commissionnaires, Ouvriers, y causent une cherté de vivres & de main-d'œuvre dont ces Commerces, les Manufactures, (*a*) la Culture enfin souf-

(*a*) Notre Manufacture de Porcelaine de Che[illegible]

souffrent; tant de Pauvres que l'Etat nourrit, tant d'hommes superflus dans les Villes, transportés ou attirés par quelque moyen que ce soit dans les Campagnes & dans les Terres incultes, produiroient deux grands biens, le soulagement de l'Etat & des Lieux qu'ils quitteroient, & de nouvelles richesses dans le Pays qu'ils habiteroient.

Ces conjectures & les conséquences qui en dérivent, paroissent si évidentes aux yeux seuls du bon-sens, qu'on ne peut voir sans étonnement le Chevalier G. Petty discuter sérieusement, laquelle de ces deux combinaisons seroit la plus avantageuse à l'Angleterre, c'est-à-dire, de laquelle des deux il seroit mieux qu'elle approchât; l'une, dans laquel-

sea en est un exemple entr'autres. Ses ouvrages ne soutiennent point la comparaison de ceux de Saxe pour la pâte, la blancheur, le dessein, ni les couleurs, & cependant sont plus chers au moins d'un tiers.

quelle Londres seul contiendroit 4 millions 690 mille habitans, & les autres Villes & Villages de l'Angleterre, seulement 2 millions 710 mille : l'autre, suivant laquelle Londres n'auroit que 96 mille habitans, les 7 millions 304 mille restant, distribués, sçavoir, 104,000 en petites Villes, & 7 millions 200 mille en 1200 mille maisons ayant chacune un territoire de 24 acres. L'inclination qu'il marque pour la premiére, ou au-moins l'indécision dans laquelle il reste, mérite sans-doute la qualification qu'il donne lui-même à ses deux suppositions, qu'il nomme extravagantes.

DU DENOMBREMENT *des Hommes, considérés quant à leur Emploi.*

L'homme hors de la Société, comme dans la Société, ne tire sa subsistance & sa défense que de son tra-



travail: dans la Société, tous doivent contribuer aux dépenses qui procurent la sureté & le bonheur commun; ces charges sont payées par chacun du surplus de ce qu'il posséde, ou de ce qu'il a gagné par son travail au-delà de son nécessaire. Il importe donc à l'Etat de multiplier les moyens d'employer les hommes; mais il est différens degrés de nécessité & d'utilité parmi ces Emplois: un dénombrement qui divise les hommes par les classes diverses que forment ces Emplois, peut seul mettre en état de faire un usage certain & le meilleur usage possible de la population.

Sans entrer dans la discussion des préférenres ou préséances dûes ou accordées à certains emplois de la Société sur d'autres, on diviseroit généralement les hommes en trois classes.

La premiére classe, comprenant ceux qui forment proprement la masse de l'Etat & qui lui fournissent sa

ſubſiſtance, tels que les Propriétaires des terres & Laboureurs, les Commerçans & Manufacturiers.

La ſeconde, les hommes qui réçoivent leur ſubſiſtance de l'Etat pour les ſervices qu'ils lui ont voués, c'eſt-à-dire, le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les Gens de Loi.

La troiſiéme, les hommes qui tiennent leur ſubſiſtance de l'Etat gratuitement; tels que les Rentiers, les Gens ſans emploi, les Mendians.

Cette diviſion ſimple indique clairement, de quel œil l'Etat doit regarder ces trois claſſes.

PREMIERE CLASSE *des Hommes.*

Cette claſſe comporteroit deux grandes diviſions.

Les Propriétaires des terres & les Laboureurs,

Les Manufacturiers & les Commerçans.

Leurs

Leurs intérêts sont évidemment communs, ou plutôt ne sont qu'un, puisque les Terres ne valent que par la consommation de leurs productions, & que le Commerce ne s'exerce que sur les productions de la Terre.

A l'égard des Propriétaires des Terres & des Laboureurs, on observeroit que ce premier Emploi des hommes étant le fondement de tous les autres, cette classe mérite les plus grandes attentions, à y étendre les progrès du travail & de la population.

On ne pourroit donc décrire dans un trop grand détail le nombre des Laboureurs dans chaque Paroisse, le nombre des Mariages, leur fécondité, la durée de la vie de ces hommes précieux qui exercent l'emploi le plus nécessaire, le plus pénible, & le moins payé de la Société; l'humanité & l'intérêt général concourroient unanimement à leur faite un sort doux & aisé : l'Etat en

se-

feroit récompensé par l'augmentation de ses richesses en hommes & en productions.

On reconnoîtroit que les secours de Chirurgie & de Médecine trop abondans dans les Villes, ne sont point assez répandus dans les Campagnes; que les Paysans sont sujets à des maladies assez simples, mais qui faute de soins dégénérent en une langeur mortelle; la rage, le mal caduc & autres accidens font des ravages continuels; on cite une multitude de remédes tous spécifiques. En est-il un certain? Quel est-il? De pareilles découvertes ne méritent-elles pas une récompense signalée & une notoriété autentique?

Les Manufacturiers & les Commerçans ajoûtent une valeur aux productions de la Terre, & procurent la consommation extérieure & intérieure. Les sommes que l'Etat reçoit par la balance du Commerce, sont le produit du travail de cette

classe des hommes; on sent tous les égards qu'elle mérite, puisque la culture de la Terre lui doit absolument tous ses progrès.

INDUSTRIE.

MAIN-D'OEUVRE.

Le profit que l'Etat tire des Manufactures & du Commerce, doit être estimé bien moins à raison du nombre de livres sterling que monte cette balance, qu'à raison du nombre des hommes à qui ce Commerce a donné les moyens de subsister en les employant: tel est le vrai principe du Commerce, & tel doit être l'esprit de toutes ses Loix.

L'emploi des hommes augmente par la consommation; la consommation par le bon marché, qui dépend du prix de la main-d'œuvre; la main-d'œuvre suit le prix des choses nécessaires à la vie, comme sa régle gé-

générale & la plus immédiate.

L'induſtrie & le génie des hommes influe enſuite ſur le prix de cette main-d'œuvre, en diminuant le travail ou le nombre des mains employées: tel eſt l'effet des moulins à eau & à vent, des métiers & autres machines d'une invention précieuſe: j'en citerai pour exemples, entr'autres, la Machine à mouliner les ſoyes, dont j'ai parlé à la pag. 162; les Moulins à ſcier les planches, dans leſquels, ſous l'inſpection d'un ſeul homme, par le moyen d'un ſeul axe, on peut, dans une heure de bon vent, travailler 90 planches de trois toiſes de long; les Métiers à rubans, à vingt & trente navettes, que Mancheſter & Glaſcow tiennent des Hollandois, & qui ſont connus ailleurs ſans-doute.

Un Auteur qui a de la réputation en France (*a*), a avancé avec raiſon, en

(*a*) Mr. Melon.

en parlant de l'induſtrie & de l'uſage des machines, que ſçavoir faire avec un homme ce qu'on faiſoit avec deux, c'eſt ſçavoir doubler le nombre des Citoyens.

On lui objectoit, comme on objecte encore parmi nous,

Que toute Machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'inſtant à la moitié des Ouvriers du métier les moyens de ſubſiſter, à moins qu'ils ne trouvent un emploi nouveau dans leur induſtrie, ou dans quelqu'autre métier qui manque de ſujets; ou à moins que le bon marché de l'ouvrage, cauſé par la machine, ne vienne à en doubler la conſommation intérieure & extérieure. Que l'induſtrie n'eſt pas toujours prompte à remplacer à un homme l'emploi qui lui eſt ôté. Qu'il n'eſt guéres croyable que d'autres métiers manquent d'Ouvriers, tandis que tant de Pauvres ſont à la charge de l'Etat; que ces Ouvriers ſans emploi, choiſiront plu-

plutôt d'être entretenus dans l'état de Mendiant, que dans un métier qui leur sera étranger; enfin, que la consommation a des bornes, & que même en la supposant augmentée du double, elle diminuera dès que l'Etranger se sera procuré une machine pareille; qu'alors il ne restera à l'Inventeur aucun avantage de son invention. On ajoûtoit d'autres raisons de la force à peu près de celles que les Bateliers de la Tamise alléguoient contre la construction du Pont de Westminster, & les Charrons de Londres, contre la résolution tant de fois inutilement proposée, de rendre le pavé de cette Ville praticable.

Mais ces objections ne sont pas même spécieuses, si ce n'est pour les esprits prévenus, & qui prennent les abus & les gênes dont l'état actuel du Commerce est embarrassé, pour des principes nécessaires & sacrés. Quoi, parce qu'on a multi-

plié les moyens de subsister dans l'Etat sans travailler ; parce qu'on a diminué les moyens de subsister par le travail en gênant sa liberté ; parce que la longueur des apprentissages prive tous les métiers d'une infinité de sujets qui y seroient propres ; parce que les priviléges & les monopoles du Commerce extérieur empêchent la consommation de s'étendre, il faudra renoncer au bien de diminuer le prix du travail, si ce ne peut être qu'en diminuant le nombre des mains ? Ce n'est point assez prétendre, suivant ces mêmes principes : à mesure que la consommation diminuera, (comme elle diminue tous les jours) il faut inventer des machines qui augmentent le nombre des mains pour suppléer au défaut d'emplois.

Ainsi, des gênes imposées à l'Industrie, n'enfanteront que de nouvelles gênes ; au contraire, les efforts de l'Industrie rendue libre, produiront une nouvelle Industrie entre

les

ſes hommes qui vivent de leur travail, animés par l'émulation & la néceſſité.

Pourquoi attendre que l'induſtrie des autres Nations à ſe ſervir de machines, nous force à en adopter l'uſage pour nous conſerver la concurrence dans les mêmes Marchés? Le profit le plus ſûr ſera toujours pour la Nation qui aura été la premiére induſtrieuſe; & toutes choſes égales, la Nation dont l'induſtrie ſera la plus libre, ſera la plus induſtrieuſe. J'approuve en même tems qu'on retarde, ou qu'on prépare avec prudence l'uſage des machines qui feroient ſubitement un trop grand vuide dans les profeſſions qui employent les hommes. Cependant cette prudence n'eſt particuliérement néceſſaire que dans l'état de gêne, tel qu'il ſubſiſte actuellement: d'ailleurs, ſoit découragement d'invention, ſoit proximité de la perfection, notre induſtrie ſemble être dans un point où

ses gradations sont douces, & les secousses violentes moins à craindre.

Les occasions d'emploi pour les Manufacturiers, ne connoissent de bornes que celles de la consommation; la consommation n'en reçoit que du prix du travail. La Nation qui possédera la main-d'œvre au meilleur marché, & dont les Marchands se contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif & le plus étendu, toutes circonstances égales. Si nos Draps sont au prix le plus bas dans les Marchés du Levant, la consommation s'en étendra sans bornes dans la Perse, dans la Tartarie, &c. La liberté & la concurrence entre les divers Ouvriers en clinquaillerie à Birmingham, a établi à si bon marché les ouvrages de ses Manufactures, que malgré le prix des vivres & de la main-d'œuvre, communément plus cher en Angleterre qu'en France, malgré les droits d'entrée sur le fer & l'acier

étranger qu'elles employent, les frais de transport en France, par Hambourg & autres Ports étrangers, les droits d'entrée en France, comme clinquaillerie d'Allemagne, elles y obtiennent la préférence sur les ouvrages de toute autre Manufacture pareille; & la consommation s'en est accrue en France, au point d'égaler presque la somme que l'Angleterre lui paye actuellement pour ses Cambrais, Batistes, &c. somme beaucoup diminuée à-la-vérité par la prohibition, & par l'avancement de nos Manufactures de Lin. Telle est la puissance de la liberté d'Industrie, lorsqu'en même tems les voyes du Commerce intérieur & extérieur sont libres: elle sçait ouvrir à la consommation des Marchés nouveaux, & forcer même l'entrée de ceux qui lui sont fermés.

Le prix des choses nécessaires à la vie étant la régle du prix de la main-d'œuvre, la sobriété qui régne dans

les Campagnes, n'indique-t-elle pas évidemment combien on devroit y favoriser l'établissement des Manufactures, par préférence sur les Villes de luxe? Combien de momens oisifs dans les jours courts de l'Hiver les Paysans pourroient employer à faire de la toile & des étoffes grossiéres? Ces profits tourneroient à l'avantage de la population des Campagnes, & de la culture des Terres, qui s'étendroit en superficie.

Le dénombrement général de tous les hommes qu'employent les Manufactures, celui des Manufactures en particulier nous avertiroit de l'état de chacune; & le résultat général de leurs succès & de leur population nous instruiroit mieux que les inductions du change & de la balance, du véritable état de notre Commerce, en nous indiquant en même tems les parties qui auroient besoin de secours, de réformes, & d'encouragement.

SE-

SECONDE CLASSE *des Hommes.*

Le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les Gens de Loi, étant uuiquement des Miniſtres gagés par l'Etat pour conſerver le dépôt de la Religion, exercer la Juſtice, & repouſſer les attaques de l'Ennemi, quel peut être le véritable intérêt de la Société par rapport à ces trois ordres, ſi ce n'eſt de les réduire au nombre juſte des hommes qui ſera néceſſaire, c'eſt-à-dire, de ſe procurer l'exercice des Loix divines & humaines, & ſa ſureté, aux moindres frais qu'il ſera poſſible?

TROISIEME CLASSE *des Hommes.*

Elle comprendroit les Rentiers, les Gens ſans profeſſion, les Mendians.

On

On reconnoîtroit que le nombre des Rentiers ne s'augmente que par l'oisiveté, & aux dépens du Commerce ; qu'un Rentier est un sujet inutile, dont la paresse met un impôt sur l'industrie d'autrui : on sentiroit que les Dettes publiques doivent être dites doublement charges de l'Etat, puisqu'elles multiplient les moyens de subsister dans l'Etat sans travailler.

Sous le nom de gens sans profession, on comprendroit

1. Les Agioteurs, Entremetteurs, Solliciteurs de procès, & autres gens vivans d'industrie, c'est-à-dire exerçant leur industrie, non à produire dans l'Etat une nouvelle richesse, mais à faire passer à eux-mêmes la richesse des autres.

2. La multitude d'hommes que le luxe des riches, plutôt que leurs besoins, entretiennent oisifs au service, plutôt de leur vanité, que de leurs personnes.

3. Tant

3. Tant de Maîtres & de Suppôts des Arts les moins utiles, bien mieux payés que ceux des Arts nécessaires, & dont le nombre a crû à un point d'extravagance incroyable.

4. Tant d'Ecrivains frivoles, que l'impossibilité d'entrer en apprentissage, ou le mépris d'une profession mécanique, a voués au métier de faire des Livres. Tous les Théologiens, Controversistes, Sermonneurs, Interprétes, Commentateurs, à qui l'esprit de dispute & de curiosité, plutôt que celui de la Religion, dicte des volumes sans nombre dans toutes les Sectes, & même dans l'Eglise Anglicane, au grand dommage de la vraie Croyance, au scandale des Foibles, au détriment de l'Humanité, de la Paix, & des autres Vertus Chrétiennes & Morales, & à la honte de l'Esprit humain.

5. Les Mendians, dont je parlerai ci-après.

Le dénombrement général de ces

trois différentes classes des hommes & des subdivisions de ces classes, nous apprendroit la proportion existante entre elles: proportion si importante à connoître, pour réduire celles dont les progrès sont redoutables aux autres, & contenir chacune dans les bornes, à raison de sa nécessité ou de son utilité.

DES PAUVRES ET DES MENDIANS.

Il n'y a certainement point d'Etat où l'on trouve autant de Loix concernant les Pauvres, des Loix plus sages en apparence, plus humaines, plus équitables, autant de Livres & d'excellens Mémoires sur ce sujet, autant d'Hôpitaux, enfin un aussi grand fond de générosite & de charité qu'en Angleterre: il n'est peut-être pas de Pays en même tems où il y ait autant de Pauvres.

Les Loix sont mauvaises sans-dou-

te, qui, étant aussi importantes à chaque Membre de la Société, n'ont pas la force de se faire exécuter, ou qu'on peut aisément éluder.

La taxe des Pauvres pour l'Angleterre seulement, qui est de deux shelings jusqu'à six & huit shelings pour livre dans quelques Cantons, passe trois millions & demi sterling, (quatre-vingt millions Tournois) si on y joint les charités particuliéres & Hôpitaux fondés; somme suffisante à nourrir le dixiéme de ses habitans: les dépenses des Chemins & des Travaux publics sont encore des ressources immenses & continuelles pour ceux qui manquent d'emploi. Les Ecoles charitables nourrissent & élévent le vingtiéme des enfans qui y naissent: cependant dans les Villes, les rues sont pleines de Pauvres, qui bientôt mendient sur les grands-chemins les armes à la main.

L'abus des administrations particuliéres du revenu des Pauvres, & l'in-

l'insuffisance des Loix, sont d'une trop grande évidence, & les conséquences du mal sont trop redoutables, pour que cette abminiſtration ne devienne pas l'affaire de la Nation.

Il n'est d'autre moyen efficace d'y remédier, que d'établir un Comité de Membres de Parlement, devant qui chaque année soit porté un Etat des sommes levées ou données pour l'entretien des Pauvres, & un dénombrement des Pauvres entretenus dans chaque Comté.

Par les détails de ces états & dénombremens, par des comparaisons & des faits indisputables on reconnoîtroit:

1. Que les principales causes qui font les Pauvres sont, les Privilèges, Maîtrises & Communautés exclusives; la distribution indiscréte autant qu'infidéle des aumônes des Paroisses; l'argent répandu dans les Villes & les Campagnes au tems des Elec-

Elections par les Candidats; la multiplicité des Cabarets, Tavernes, & autres piéges infames de l'oisiveté & de la débauche.

2. Que les Voleurs doivent leur origine, non à la misère, mais à l'aumône indiscréte : la classe des hommes qui n'a pas droit aux charités de la Paroisse, est bien moins féconde en voleurs que celle qui y a droit : ce droit est l'encouragement & la ressource certaine de la fainéantise, d'où naissent la débauche & les crimes.

Enfin, on demeureroit convaincu, que le seul reméde prompt à apporter au mal pressant, seroit,

1. De faire une masse commune à toute l'Angleterre, des sommes levées dans toutes les Paroisses sous le nom de Taxe des Pauvres, à laquelle on réuniroit les fonds de toutes les anciennes Fondations charitables : laissant néanmoins la liberté aux Donateurs à-venir, d'appliquer

particuliérement leurs charités aux Comtés & Paroisses qu'ils jugeroient bon.

2. De recueillir dans des Maisons ou Hospices charitables, tout homme mendiant, même toute personne se présentant à la charité des Paroisses, en cas de maladie comme de santé, sans distinction quelconque, même des Pauvres, se disans honteux; parce qu'il ne doit point y avoir de Pauvres honteux, dans une Nation où ce n'est pour personne une honte de travailler.

3. D'assigner à chacun de ceux qui seroient reçus dans ces Hospices, le genre de travail dont il seroit capable; ensorte que les Malades, & ceux qui seroient privés de l'usage de tous leurs sens, en fussent seuls dispensés.

4. De diviser ces Hospices en deux quartiers, l'un pour les Pauvres qui travailleroient librement; l'autre, où ils seroient transportés, pour y être

être corrigés & forcés au travail, en cas de refus de s'y soumettre.

5. Il seroit bien nécessaire de rassembler ainsi dans une Maison commune tous les enfans répandus dans les Ecoles & Etablissemens charitables de chaque Paroisse : le soin de leurs premières années & de leur éducation au travail seroit mieux administré dans une Maison commune, que chez des Nourrices publiques, qui sacrifient inhumainement, dans le berceau même, tant de victimes innocentes à leur avarice barbare : c'est une vérité prouvée par la comparaison du nombre des morts au-dessous de l'âge de sept ans, parmi les enfans élevés par ces Nourrices publiques, & parmi ceux élevés à l'Hôpital des Enfans trouvés.

7. Chaque Hospice de toute l'Angleterre rendroit un compte de son administration, attesté des Magistrats ou Officiers de chaque Ville ou

Paroiſſe, par-devant le Comité de la Nation; ces comptes ſe ſerviroient de contrôles les uns aux autres; au compte de l'adminiſtration générale ſeroient appellés les Membres de chaque Comté; & ſur le rapport de ce Comité général, la Taxe des Pauvres ſeroit fixée & paſſée par la Nation.

D'une pareille forme d'adminiſtration naîtroient les avantages ſuivans.

La véritable miſére des Malades & des Eſtropiés recevroit le ſoulagement qui lui eſt dû.

L'infidélité des Adminiſtrations particuliéres ſeroit remédiée.

Le nombre des Pauvres diminueroit ſenſiblement. Pluſieurs reçoivent des aumônes ſecrétes, qui ſe réſoudroient alors à travailler, plutôt qu'à recevoir l'aumône publique.

La Société ſeroit délivrée des Mendians, dont l'exemple & les

excès

excès sont si redoutables.

Le travail de ceux qui lui seroient rendus librement, le travail des Pauvres renfermés, seroient un profit nouveau pour l'Etat.

La Taxe des Pauvres diminueroit considérablement.

Tous les Dénombremens des trois classes des hommes & de leurs subdivisions seroient dressés dans chaque Paroisse par les Marguilliers, Syndics, Inspecteurs des Pauvres, ou tels autres Officiers de Paroisse qu'il appartiendroit: un tems assez court, avec beaucoup d'ordre, suffiroit pour les porter à la perfection requise pour en faire tout l'usage qu'on s'en promet, sans grands frais.

QUELQUES MOYENS *d'augmenter la Population.*

L'encouragement des Mariages,
Et la Naturalisation.

DES MARIAGES.

Il peut être vrai que l'harmonie de la société qui résulte du mariage assujetti aux Loix que nous connoissons, soit la plus parfaite de celles que pourroient produire toutes les Loix connues suivant lesquelles l'homme & la femme se sont unis pour remplir le vœu de la Nature: mais il n'est peut-être pas vrai de-même, que le mariage tel que nous en jouissons, soit le systême le plus favorable à une grande population: la grandeur & l'indissolubilité d'un engagement pareil peut offrir à des esprits trop considérans des réflexions capables de tempérer l'attrait doux & violent qui porte naturellement à cette union, & altérer l'idée du bonheur qu'on peut s'en promettre. Il semble qu'il n'a jamais été plus besoin qu'à-présent de Loix excitatives ou même coactives, pour rappeller

à cet état trop de Sujets rebelles ou ſourds à la voix de la Nature.

Dans le même tems, à l'ombre de la morale & de l'honnêteté publique on entend des déclamateurs s'élever contre la facilité de nos mariages clandeſtins. Ils veulent qu'aux Loix preſcrites pour ce nœud, on ajoûte des formes, des termes, des gênes nouvelles: mais que produiroient des contraintes pareilles, ſi ce n'eſt la diminution du nombre des mariages? Toute formalité reſtrictive ou gênante n'eſt-elle pas deſtructive de l'objet auquel elle eſt impoſée?

Quels inconvéniens ſi fâcheux a donc produit juſqu'à-préſent cette liberté des mariages, qu'on ne puiſſe ſupporter maintenant? Des diſproportions de naiſſance & de fortunes dans l'union des perſonnes? Mais qu'importent les meſalliances dans une Nation où l'égalité eſt en recommandation, où la Nobleſſe n'eſt pas l'ancienneté de la naiſſance, où les

grands honneurs ne font pas dûs privativement à cette naiffance, mais où la conftitution veut qu'on donne la nobleffe à ceux qui ont mérité les grands honneurs? L'affemblage des fortunes les plus difproportionnées, n'eft-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageufe à l'Etat? C'eft cependant ce vil intérêt, qui bien plus que l'honnêteté publique, bien plus que les droits des Péres fur leurs enfans, infifte pour anéantir cette liberté des mariages: ce font les Riches plutôt que les Nobles qui font entendre leurs imputations: fi l'on compte quelques mariages que l'avis des Parens eût mieux affortis que l'inclination des enfans, (ce qui eft prefque toujours indifférent à l'Etat) ne fera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des mariages que le luxe des Parens, le défir de jouir, le chagrin de la privation peut fupprimer ou retarder, en faifant perdre à l'E-

tat

tat les années précieuses & trop bornées de la fécondité des femmes. (a)
Le

(a) Par Acte de la derniére Session 1753, il a été ordonné pour l'Angleterre seulement (l'Ecosse & les Terres au-delà de la Mer, la Famille Royale, les Quakers & les Juifs non soumis audit Acte) qu'à compter du 25 Mars 1754.

Sept jours avant la publication des Bans de mariage, chacune des Parties enverra par écrit son nom de Baptême & surnom, le lieu & la date de son domicile, au Ministre des Eglises choisies pour la publication.

Que la publication des Bans se fera par trois Dimanches consécutifs précédens la célébration, dans la Paroisse ou Chapelle (publique) la plus voisine du domicile des Parties.

Que la célébration se fera dans l'une desdites Paroisses ou Chapelles; en quel cas, quoique les Parties soient au-dessous de 21 ans, la publication & le mariage seront valides, si les Pére & Mére ou Tuteurs, &c. ne font opposition: le Ministre non reprehensible.

Que la célébration ne pourra se faire dans autre Eglise que l'une de celles où les publications auront été faites (à moins qu'il n'y ait dispense, laquelle ne sera accordée que pour la Paroisse ou Chapelle du domicile actuel des Parties, durant au-moins depuis quatre semaines) sinon le Ministre transporté pour 14 ans * comme coupable de félonie; & le mariage déclaré nul, s'il est attaqué dans les trois ans.

Que

* Aux Colonies d'Amérique.

Le dénombrement des mariages & des naiſſances dans les diviſions de chacune des trois claſſes, & leur comparaiſon nous apprendroit,

1. Que le nombre des hommes non mariés & de filles proſtituées dans les Villes, croiſſent & naiſſent réciproquement l'un de l'autre, & delà les querelles & les déſordres dans les ménages.

2. Que le grand nombre des filles de débauche dont Londres ſeul compte au moins dix mille, vient du peu d'attention qu'on a eu de réſerver aux femmes les moyens de ſubſiſter qui conviennent à leur ſexe; la mode de France, en place de Coëffeuſes, de Femmes de chambre, de Cuiſiniéres,

Que dans les cas de mariages célébrés à la faveur de pareille diſpenſe, le défaut de conſentement des Pére & Mére ou Tuteurs des Parties au-deſſous de 21 ans, les rendra abſolument nuls.

Que dans tous les cas, la célébration ſera faite en préſence de deux Témoins outre le Miniſtre; l'Acte ſigné d'eux, & des Parties: les Régiſtres des Mariages tenus publics dans les Paroiſſes, &c.

res, a introduit des Perruquiers, des Valets de chambre pour femmes, des Cuiſiniers, &c.

3. Que les Rentiers, du-moins les Viagers, les Gens ſans emploi, les Valets, les Pauvres ſont preſque inutiles à la population: les Maîtres s'oppoſent aux mariages de leurs domeſtiques; des Miniſtres même ont la cruauté de refuſer le mariage à ceux qu'ils connoiſſent pauvres, ſous prétexte que leurs enfans ſeroient une nouvelle charge à leur Paroiſſe.

4. Enfin, qu'ainſi que la miſére, l'excès des richeſſes, le luxe & la molleſſe des Villes ſont devenus contraires à la fécondité comme au nombre des mariages.

A quelques-uns des déſordres ſi funeſtes à l'Eſpéce Humaine, j'oſe propoſer humblement quelques remédes.

1. De ſubſtituer à la dépenſe des Fêtes publiques, celle de doter dans

les

les Campagnes ou Villes de Manufactures, un nombre de garçons & de filles ; comme la France en a donné l'exemple à la naissance du Duc de Bourgogne: *Etiam ab hoste consilium.*

2. De doter chaque année dans les Campagnes un nombre de garçons & de filles, à condition de défricher un certain nombre d'acres de Terre pris à bienséance: ce que les Seigneurs seront invités de faire chacun dans leurs Terres, en considération de l'intérêt de l'Etat, comme du leur propre.

3. D'exempter dans les Campagnes de la Taxe des Pauvres chaque ménage qui auroit...... enfans, ou tel nombre qu'on fixeroit.

4. De régler dans toutes les Assemblées publiques quelconques, les rangs entre égaux par le nombre des enfans de chacun.

5. De déclarer tous Sujets non mariés, incapables de remplir les

premiéres places dans la Magistrature, Administration des Villes, Communautés, &c. les Emplois utiles de Finance, comme de Receveurs, Collecteurs des Taxes & Douanes, les Emplois publics, (sauf les dispenses qu'il conviendroit d'accorder, par la considération des talens supérieurs requis pour certains Emplois, & le Militaire aussi excepté); enfin, de voter dans les Elections, & d'être élus Membres du Parlement.

6. Déclarer déchu du bénéfice de successions collatérales, legs universels, ou donations, tout Célibataire âgé de trente ans, s'il ne se marie dans l'an de l'ouverture de son droit.

7. D'imposer sur les Maîtres, à raison du nombre de leurs domestiques, une ou plusieurs taxes d'entre celles ci-dessous, ou composée d'icelles.

Taxe sur le nombre des Domesti-

ques des Villes, non égale par tête, mais proportionnelle à leur nombre, comme de 1. 4. 16. 64. &c. shelings, ou en telle autre proportion qu'on imagine.

Taxe particuliére de...... livres sterling pour les Cuisiniers, (au-lieu de Cuisiniéres) Bouteillers & Valets de chambre.

Taxe de........ shelings par Valet de la taille au-dessus de .... pieds .... pouces, pour conserver à l'Agriculture & au Service militaire les hommes les plus robustes & les mieux faits.

Taxe de........shelings par tête de Domestique de tout sexe non marié.

8. D'établir une Taxe dite des *Célibataires*, pour les deux sexes, différemment réglée par les âges de 15, 18, 21, 25 ans & au-dessus, payable par les Péres & Méres, ou par les enfans jouissans de leurs droits & de leurs biens.

Taxe

Taxe des Veufs & Veuves fans enfans.

DE LA NATURALISATION.

Le décroiſſement de la population indique auſſi naturellement la néceſſité d'inviter les Etrangers à venir l'augmenter, qu'une population trop grande, ou ſeulement floriſſante, indique la néceſſité & la convenance de faire paſſer une partie des Citoyens dans des Contrées étrangéres, pour y acquérir à eux & à leur Patrie de nouvelles fortunes & des Terres nouvelles.

Un Acte qui naturaliſât généralement tous les Etrangers, les Proteſtans par préférence, c'eſt-à-dire, qui exemptât des formalités & de la dépenſe d'un Bill particulier ou de Lettres-Patentes de naturaliſation, tout Etranger qui viendroit s'établir parmi nous, étoit ſans-doute le ſeul moyen

moyen & le moindre effort que nous dussions faire, pour engager des hommes à quitter leur patrie pour la nôtre. Mylord Bacon, le Chevalier J. Child, & d'autres bons Juges de l'intérêt de la Nation, en avoient il y a long-tems senti & annoncé les avantages & la nécessité. La septiéme année du Régne de la Reine Anne fut célébre par la naturalisation générale des Etrangers Protestans: mais cette Loi salutaire révoquée trois ans après par un esprit de parti, dura à peine le tems de devenir publique: plus d'une fois inutilement depuis on a tenté de remettre cette Loi en vigueur; la voix du Peuple (mais non celle de Dieu) s'est élevée contre elle, & a toujours prévalu: graces néanmoins soient rendues aux généreux Citoyens, qui dans cette cause ont plus d'une fois courageusement défendu les intérêts de la Nation, sans crainte des outrages & des fureurs

reurs d'une populace follement animée contre eux (*a*).

Mais comment eſpérer de déraciner des préjugés opiniâtres, tranſmis juſqu'à nos jours par une tradition injuſte, & entés ſur le caractére de la Nation; ou plutôt comment effacer ce reproche depuis long-tems mérité, *Brittannos hoſpitibus feros?*

En effet, ſi nous ouvrons les Annales de notre Commerce des tems les plus reculés, quelles traces nous y

(*a*) En 1747 la cauſe de la Naturaliſation générale ayant été débattue dans le Parlement, le peuple de Briſtol entr'autres ſe diſtingua par une vive oppoſition contre ce Bill, tandis que d'un autre côté le Maire, M. de la Roche, fils de Proteſtans François réfugiés, & M. Joſias Tucker, Miniſtre de la même Ville, ſe déclaroient hautement en ſa faveur. Le ſoir que la nouvelle vint à Briſtol que le Bill n'avoit point paſſé, le Peuple fit des feux de joie par toute la Ville, ſonna toutes les cloches, & termina ſes réjouiſſances inſenſées par bruler le Maire en ſes habits de cérémonie, avec cette Inſcription, *Proteſtant Etranger*, le Miniſtre & le Pape, chacun en effigie de grandeur naturelle.

y trouvons de notre barbarie! Des Loix qui défendoient aux Etrangers parmi nous de vendre leurs marchandises à d'autres Etrangers; d'exporter les marchandises importées par d'autres Etrangers; de faire aucun marché chez nous qu'au comptant; enfin qui permettoient de saisir le bien d'un Etranger pour la dette d'un autre Etranger! Quels excès, quelles violences commises envers des Etrangers qui avoient transporté ici leurs Manufactures, nouvelles pour nous! On imposoit des taxes sur ces Artisans étrangers qui n'auroient point fait d'apprentissage en Angleterre: on les forçoit de sortir du Royaume, ou de quitter leurs Manufactures & Métiers, pour servir en qualité de Compagnons sous des Maîtres Anglois.

De-là ces Communautés exclusives, ces Privileges des Villes obtenus contre les Etrangers & exercés ensuite contre les Naturels: de là le mono-

monopole du Commerce d'Eſpagne, de France, de Dantkig, de Flandres, des Mers d'Allemagne, de Hollande, ſollicité & obtenu par les Marchands de Londres, avec droit de n'admettre dans leur Compagnie que ceux qui payeroient 20 livres ſterling. Qui ne reconnoît encore dans ces préjugés & dans cette baſſe jalouſie, les principes de la dépendance tyrannique dans laquelle nous avons tenu l'Ecoſſe & l'Irlande; dépendance étendue bien au-delà des bornes qu'une politique juſte & prudente pouvoit exiger!

Le Chevalier J. Child propoſe cette queſtion:

S'il ſeroit de l'intérêt de la Nation de comprendre les Juifs dans la naturaliſation des Etrangers, & il ſe déclare aſſez poſitivement pour l'affirmative.

Un Acte de la treiziéme année de George II. (1740) a accordé les droits de Naturaliſation aux Juifs qui

auroient demeuré, pendant sept années consécutives sans absence plus longue que de deux mois, dans nos Colonies d'Amérique. On sçait les efforts inutiles qu'ils ont faits en divers tems, pour obtenir qu'en étendant cette grace, on les reçût à être naturalisés sur Bill présenté en Parlement comme tous autres Etrangers: cette cause a été débattue plus d'une fois, mais à mon gré, de part & d'autre avec des raisons assez indifférentes, ou du-moins communes pour la plupart à tous les Etrangers.

En effet, quel si grand avantage nous promet-on de la naturalisation des Juifs en nous vantant leurs fortunes immenses, à moins qu'on ne pense, que pour prix de cette faveur, la Nation Juive s'offrira de rembourser la moitié de nos dettes? Notre Commerce manque-t-il de fonds? Il en a bien moins besoin, que de voir ses canaux ouverts & multipliés: ce n'est

n'est pas des Particuliers immensément riches qu'il nous importe d'acquérir, mais des Citoyens dont la fortune médiocre prenne chez nous un grand accroissement par une industrie active, principe de la circulation.

D'un autre côté, qu'allégue-t-on contre eux? Leur génie agioteur, leur mécréance? Comme si ces inconvéniens étoient nouveaux, ou augmentés par la Naturalisation: au contraire, elle semble un moyen pour s'assurer les fortunes de ceux qu'elle fixeroit ici: ils perdroient insensiblement cet esprit de Banque & d'Agiotage, que la privation d'une Patrie leur a nécessairement inspiré: enfin, quant à leur croyance, le bénéfice de la Naturalisation n'est-il pas un moyen plus sûr & plus humain de les convertir, qu'un horrible *Auto da fe?* L'ambition d'être admis à tous les droits des Citoyens, en amènera plusieurs à notre Commu-

nion, & leurs enfans feront croyans d'auffi bonne foi qu'aucun de nous. Mais aucunes de ces raifons ne feront celles qui améneront cet événement: la fomme offerte au Miniftére, & les reffources qu'il s'en promettra pour l'avenir, feront les vraies raifons de décider. (*a*).

Pour revenir à la Naturalifation générale des Etrangers, c'eft-à-dire, la faculté d'acquérir fans aucuns frais le droit de naturalité par un féjour en Angleterre, que peut-on y oppofer, fi ce n'eft la réfiftance d'un Peuple

(*a*) Par Acte de la fixiéme Seffion 1753, il eft ordonné qu'à compter du 1 Juin 1753 tout Juif de l'âge de 18 ans & au deffus, connu pour profeffer la Religion Juive depuis trois ans au moins, domicilié dans tout pays de la domination de la Grande-Bretagne, au-moins depuis trois ans en-çà, fans abfence plus longue que de trois mois, fera admis à être naturalifé fur Bill préfenté en Parlement: déclaré néanmoins incapable d'acquérir aucun patronage ou droit de préfentation, aucun droit aux Biens Eccléfiaftiques, Ecoles, Hôpitaux, &c.

Les cris du Peuple viennent de faire révoquer cet Acte. 7 Seffion, 1753.

ple aveugle qui crie qu'il n'y a que trop de Pauvres, & que ce seroit ôter les moyens de subsister au reste des Citoyens qui sont employés. A cela je réponds, bien moins pour répondre au Peuple, que pour rendre à une cause aussi bonne l'hommage que lui est dû :

1. Que s'il est effectivement un grand nombre de Pauvres de bonne foi, c'est-à-dire, à qui les occasions d'emploi manquent, cela ne vient point d'une superfluïté d'habitans, mais du manque de circulation de travail, & du resserrement de la consommation causés par les gênes que j'ai indiquées, & par le haut prix de la main-d'œuvre ; qu'ainsi de nouveaux Sujets acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, pourroient augmenter sa richesse, en nous apportant de nouvelles connoissances de Manufactures ou de Commerce, & en ajoûtant leur industrie à la nôtre.

2. Que le bruit de la grande opposition que la Nation a témoigné contre la Naturalisation générale, bien plus que les frais même de la Naturalisation, quoiqu'assez considérables, éloignent de notre Patrie bien des Etrangers, que le désir d'une fortune meilleure ou nouvelle pourroit tenter, bien des Protestans persécutés, qui sur la promulgation d'une Loi si sage, se hâteroient d'adopter pour patrie le Pays qui plus qu'aucun autre, jouit de la réputation d'être libre, & d'avoir le Commerce en honneur.

3. Que parmi les Etrangers, ceux-là seuls viendroient profiter du bénéfice de la Loi, qui auroient dans leur fortune ou dans leur industrie les moyens de subsister, ainsi que l'expérience du passé l'a prouvé.

Quelques-uns viendroient jouir parmi nous des fortunes dont ils ont déjà déposé une partie dans nos Fonds publics: ainsi la Nation gagne-

gneroit chaque année des fonds considérables, que les intérêts à payer font sortir du Royaume.

4. Ces Etrangers industrieux que l'on craint d'appeller parmi nous, ce sont ceux-là même qui privent nos Pauvres des moyens de subsiter, en travaillant dans leur Pays à bien meilleur marché que nous ne pouvons faire. Ce seroit donc un double gain pour la Nation, que de faire perdre à leur Patrie ce travail en nous l'appropriant.

5. Que s'ils se répandent dans nos Manufactures, ce que l'on doit en attendre, c'est que par la concurrence, l'émulation & l'avancement de l'industrie, enfin par l'exemple de la sobriété, ils forcent les Marchands & les Artisans à se contenter de profits modiques.

6. Que si partagés en Colonies isolées ils fondent de nouvelles Manufactures, comme l'exemple du passé peut nous le faire espérer, alors

même ſans exercer l'Agriculture, ils contribueront à l'étendre dans les Terres incultes, par leur conſommation.

7. Que quand même dix mille de ces Etrangers ne retireroient de leur travail que la dépenſe de leur conſommation ſans aucun profit, l'Etat en ſeroit toujours plus fort de dix mille hommes

8. Que le produit des taxes ſur la conſommation en augmenteroit, en diminution des autres dépenſes & charges de l'Etat, qui n'augmenteroient aucunement à raiſon de ces nouveaux habitans.

9. Qu'une augmentation de population ſeroit pour nos Plantations une augmentation de conſommation & d'encouragement pour leur culture; que réciproquement, nos Sujets paſſant en plus grand nombre dans nos Colonies, y augmenteroient le marché de nos Denrées & Manufactures.

10. Enfin, que l'Angleterre peut aisément nourrir une moitié en-sus de sa population actuelle, si l'on en juge par ses exportations de bleds, & l'étendue de ses Terres incultes; que ce Royaume est peut-être de tous ceux de l'Europe, le plus propre à une grande population par sa fertilité naturelle, & par la facilité des communications entre ses différentes Provinces par des trajets de terre ou de mer assez courts; avantages refusés à la France, ou aux autres Etats qui ont de grandes Terres à traverser, & qui ont négligé les canaux de communication.





VI.

DES RICHESSES DE CIRCULATION. DES DETTES PUBLIQUES. DES TAXES.

IL y a cent projets pour rendre l'Etat riche & puiſſant, contre un ſeul, dont l'objet ſoit de faire jouir chaque Particulier de la richeſſe & de la puiſſance de l'Etat. Depuis un ſiécle les Particuliers ont ſacrifié avec profuſion leurs biens & leurs vies pour rendre l'Etat plus riche & plus puiſſant; en ſont-ils eux-mêmes plus riches & plus heureux? l'Etat eſt-il effectivement devenu plus riche & plus puiſſant? L'intérêt de l'Etat ſeroit-il donc oppoſé à l'intérêt des Particuliers; ou ne ſeroit-ce pas qu'on appelle ſouvent intérêt de l'Etat, l'intérêt des Miniſtres de *l'Etat?*

Gloire, grandeur, puiſſance de la Nation, que ces mots ſont vains & vuides de ſens, auprès de ceux de liberté, aiſance, & bonheur des Particuliers! Mais plutôt, eſt-il donc un autre moyen de rendre une Nation riche & puiſſante, que de faire participer chacun de ſes Membres aux richeſſes de l'Etat, par une diſtribution ſagement proportionnée?

Les Richeſſes ſont, des Terres fertiles, les Manufactures & le Commerce, l'Or & l'Argent qui en ſont le fruit: mais que ſont-ce ces richeſſes, ſi ce n'eſt des reſſorts auxquels il faut appliquer des forces pour les mettre en mouvement?

S'il reſte des Terres incultes & beaucoup de Pauvres dans une Nation, c'eſt que des vices dans l'adminiſtration, empêchent que la diſtribution des Terres ne s'établiſſe ou ne ſubſiſte.

Si le Commerce & les Manufactures ne s'ouvrent pas continuelle-

ment de nouvelles branches & de nouvelles voies, c'est sans-doute que des gênes ne permettent pas à tous de moissonner librement dans un champ, dont les productions sont sans nombre & sans bornes.

L'Or & l'Argent, s'ils ne circulent pas, qu'est-ce autre chose que l'or & l'argent dans la Mine avant qu'elle soit ouverte?

Les avantages de la circulation sont médiocres, si elle se fait par des canaux trop disproportionnés, ou trop inégalement remplis: que l'on prenne une fortune de 25000 livres sterling de rente, & d'autre part 25 ménages de 1000 livres sterling de rente chacun; que l'on fasse de chaque côté le dénombrement & le détail des domestiques de Ville & de Campagne, des consommations quant à la quantité & à la nature, du nombre des Mariages, &c. les effets de la circulation se trouveront bien plus étendus, à l'avantage de l'em-

l'emploi des hommes & des consommations, dans le second que dans le premier exemple.

Dans un Etat, comme dans le corps humain, la santé & la maladie, la vie & la mort, ne seront que la circulation bien ou mal établie, continuée ou interrompue, des richesses dans l'un, des fluïdes dans l'autre.

Dans un Etat si isolé, c'est-à-dire, sans aucun rapport quelconque avec les autres, la quantité de l'Or & de l'Argent, ou de telle autre représentation circulante, seroit indifférente. Il n'en est pas de même dans la Société établie entre les Peuples qui ont pris l'Or & l'Argent pour signe ou mesure commune de leurs richesses; parce que toutes choses égales d'ailleurs, le Peuple qui aura le plus d'or & d'argent circulant, sera le plus fort. Or dans l'état de guerre continuelle où les Empires subsistent entr'eux, il n'est pas indifféférente

férent d'être le plus fort.

L'Or & l'Argent chez les Peuples qui n'ont pas de Mines, est le produit de leur Commerce ; & entre les Peuples rivaux dans le Commerce, toutes choses égales, celui qui vend au meilleur marché fera le plus grand commerce : mais l'or & l'argent que reçoit le Marchand du Commerce extérieur, n'étant qu'en échange de l'or & l'argent dont il a payé les marchandises au Marchand du Commerce intérieur, la quantité de l'or & de l'argent venant à augmenter par le profit de cet échange, le prix des marchandises augmentera, si la quantité des marchandises fabriquées & exportées demeure la même. Cette disproportion & la cherté augmenteront, si on multiplie par des représentations ce signe Or & Argent, comme par Billets de Banque, de l'Etat, de diverses Compagnies, &c. Mais le prix de toutes choses augmentera, même en plus grande pro-

por-

portion que la quantité d'or & d'argent, ſi la diſtribution de cet or & argent eſt exceſſivement inégale. Si la moitié de la Nation poſſéde les trois quarts de l'or & de l'argent, elle achétera plus cher ſes beſoins que l'autre moitié, & la forcera de ſuivre ſon prix.

Alors le prix des choſes commerçables deviendra tel dans l'intérieur, qu'on ne trouvera que peu ou point de profit à les porter dans les marchés étrangers, & le Commerce ceſſera: une partie de la Nation deviendra pauvre, & ſa population diminuera ſenſiblement.

Dans un Etat bien peuplé, pour qui le Commerce & les Manufactures ſont nouvelles, ou qui s'eſt ouvert un Commerce nouveau, l'importation de l'Or & de l'Argent eſt bien plus de tems à faire ſentir l'inconvénient qui naît de ſon abondance; parce qu'à meſure que l'argent augmente, l'induſtrie ſe développe, le

besoins du luxe se multiplient, le nombre des Ouvriers augmente, de nouvelles voies de Commerce extérieur s'ouvrent; l'argent est rare en proportion de ces emplois & du travail: l'importance des effets que produit l'accroissement de l'or & de l'argent dans cette hypothése, apprend quelle doit être l'inquiétude & la vigilance d'une Nation, chez qui ces mêmes effets commencent à ne plus s'opérer qu'avec peine.

Mais que penser de la politique d'une Nation, qui dans le point de l'abondance a commencé de multiplier avec excès les signes représentatifs de l'Or & de l'Argent, & a renchéri les denrées & les moyens du Commerce, tandis que les occasions de travail d'emploi, diminuées par des gênes imposées à son Commerce, la forçoient de pourvoir à la subsistance d'une grande partie de ses citoyens oisifs.

C'est

C'est ce qu'a fait l'Angleterre, par l'abus de son crédit, & la multiplicité de ses taxes.

Quel a été le fruit de cette politique, & quel en sera le succès, l'état des dettes nationales nous l'apprendra?

DES EFFETS DE L'ABUS *du* CREDIT *National.*

La somme du Commerce intérieur se divise en deux parts; l'une très-bornée, qui se fait par échange mutuel de marchandises; l'autre par échange de marchandises contre l'or & l'argent, ou contre le crédit des Commerçans. A cette somme de fonds circulans, la Nation, par un abus toujours croissant de son crédit, a ajoûté depuis soixante ans pour environ quatre-vingt millions sterling (*a*) de papiers ayant cours sur la Place,

(*a*) 1840 millions de livres Tournois.

ce, avec avantage même sur l'argent, sous le nom de Fonds publics, qu'il a plû à quelques-uns d'appeller nos richesses artificielles; ensorte que si l'on joint ensemble la somme des espéces monnoyées, le capital originaire des différentes dettes de la Nation, augmenté de 4, 10, 30 jusqu'à 90 pour 100, que quelques-uns de ces fonds se vendent au-dessus du pair, les Billets de Banque au porteur, ceux de l'Echiquer, les Obligations de la Compagnie des Indes, &c. (*a*), on ne trouve pas moins qu'une somme de cent vingt millions sterling; (deux milliards, sept cens soixante millions Tournois): somme prodigieuse sans-doute, & hors de toute proportion avec la somme d'espéces monnoyées, nationales & étrangéres, ayant cours dans le Commerce, que

(*a*) Montant à près de 4 millions sterling, renouvellées tous les six mois, portant intérêt de 3 pour 100.

que j'eſtime à dix-huit millions ſterling ſeulement, d'après les Ecrivains & les hommes les plus au fait de cette matiére, dont l'eſtimation depuis vingt ans n'a varié qu'entre quinze & dix-huit millions. Mr. le Chevalier Gerard V. N-k. eſt le premier qui ait oſé la porter à trente millions, & pour la premiére fois, chez Monſieur le Duc de *N-c-le*, un jour d'audience très-nombreuſe; c'étoit dans les tems de la derniére guerre, qu'il étoit intéreſſé à parler ainſi, pour favoriſer les ſouſcriptions des emprunts, que le Gouvernement l'employoit à faire remplir, pour la continuer: auſſi cette propoſition ne fut crue que de lui ſeul peut-être, & de M. A. Hooke, qui la répéta enſuite dans les *Oracles de Briſtol*; mais cet Oracle a trouvé peu de croyance, & l'on ne ſe perſuade pas aiſément que la ſomme de l'argent effectif ait preſque doublé depuis ſoixante ans, quand on conſidére tout ce qu'il en a dû

ſortir du Royaume pour la dépenſe & l'entretien de nos Armées au-dehors, pendant trois guerres longues & couteuſes; pour les ſubſides étrangers payés dans la guerre & en tems de paix; pour les intérêts des ſommes que l'Etranger poſſéde dans nos Fonds publics, tout ce qu'il en a paſſé à Hanovre enfin; & d'un autre côté, combien peu on a pu faire rentrer un Commerce chargé de taxes énormes, & toujours croiſſantes, de Douane, d'Exciſe, &c. & diminué conſidérablement, par le renchériſſement des denrées, & par l'accroiſſement preſque incroyable de l'induſtrie & du Commerce des Nations nos rivales, pendant cette période de tems.

Quoi qu'il en ſoit, l'accroiſſement exceſſif des fonds circulans a néceſſairement changé la proportion qui exiſtoit entre les marchandiſes & l'argent; & comme il a été trop ſubit, & n'a pas été le même chez

les

les autres Nations commerçantes, le prix des denrées a dû monter en Angleterre plus sensiblement que chez nos rivaux, toutes autres circonstances supposées égales.

Cette Caisse d'emprunt, que la Nation n'a jamais fermée depuis le premier jour qu'elle l'ouvrit, s'est continuellement remplie de l'argent de ceux qui ont commencé à préférer un intérêt certain & payé tous les six mois, aux profits lents & douteux du Commerce. Quelle perte pour l'Etat que ce nouvel emploi de l'argent! c'étoit l'Etranger qui en payoit précédemment l'intérêt par la balance du Commerce; c'est la Nation maintenant qui le paye.

Les profits de l'usure exercée par les gens riches envers l'Etat nécessiteux, répétés sans mesure, & concentrés en un petit nombre de mains, ont augmenté l'inégalité de la distribution des richesses. Chacun des Sujets a payé sa part des sommes

contribuées pour les besoins de l'Etat, plus, les intérêts de ces sommes à ceux qui en ont fait les avances: ensorte que ceux-ci devenant plus riches, en même tems que les autres se sont appauvris, les besoins de l'Etat répétés ont augmenté la difficulté des recouvremens sur les Pauvres, & en même tems la dépendance de l'Etat envers les gens riches, dans toutes les occasions d'emprunt (*a*).

Enfin

(*a*) L'usure, c'est-à-dire, l'emprunt d'argent à intérêt, est pour l'Etat, comme pour les particuliers, une ressource dans les besoins, plus utile à l'Etat, quand les particuliers l'exercent entre eux, que quand c'est l'Etat qui contracte avec les particuliers; ruineuse même pour l'Etat, quand il contracte avec l'Etranger: mais l'excès de l'usure, c'est-à-dire l'intérêt excessif, & l'abus que l'Etat fait & est quelquefois forcé de faire de cette ressource, naissent certainement de l'excessive inégalité de la distribution des richesses, qui fait quelques particuliers riches dans l'Etat pauvre. Si donc on n'attaque pas les principes vicieux de cette distribution, les efforts des Loix contre les excès & l'abus de l'usure seront toujours inutiles, comme ils l'ont été dans tous les tems. L'industrie libre a seule le pouvoir de dispenser

Enfin la réputation de la solidité du crédit de la Nation en a étendu l'abus aussi loin qu'il pouvoit aller; les Etrangers, par une confiance ruineuse pour nous, ont placé dans nos Fonds publics, quoiqu'à un intérêt plus modique qu'ailleurs, des sommes considérables; on ne les fait pas monter moins qu'au quart, même, selon quelques-uns, au tiers de la Dette Nationale. Cependant nous nous sommes crus riches des richesses d'autrui; & à peine en sommes-nous détrompés, quand la baisse de notre Change nous apprend les fortes remises que nous faisons tous les six mois à l'Etranger pour l'intérêt de ses fonds: le capital en est encore dû, & il a déjà été payé & au-delà, en intérêts. Si dans les derniéres années ce desavantage du change a été

penser & de distribuer les richesses de la Culture & du Commerce, entre les particuliers, dans la proportion la plus favorable à la circulation.

été moins sensible, cela vient de la ressource heureuse que nous avons trouvée dans l'abondance de nos bleds, & dans la disette qu'éprouvoient nos Créanciers étrangers. Qu'on juge maintenant du bon-sens ou de la bonne-foi de ceux qui envient, ou qui nous vantent nos richesses artificielles, qui prétendent que la Dette Nationale n'est rien, que c'est la main droite qui doit à la main gauche: mais quand ce seroit-là le seul effet de la dette, n'est-ce pas même un très-grand mal que la main droite doive toujours plus & plus à la main gauche? un membre qui s'accroît monstrueusement aux dépens de la subsistance des autres, qui deviennent secs & paralitiques, ne menace-t-il pas le corps d'une destruction totale?

CAU-

CAUSES ET PROGRE'S *des* DETTES *de la Nation.*

Les guerres des Régnes de Guillaume & d'Anne, les liaisons offensives & défensives de la Famille régnante avec le continent, nous donnent les époques de l'origine & des progrès de la Dette Nationale; elles en furent la cause, ou du-moins le prétexte; tous les Actes du Parlement, qui ont autorisé les dépenses, & assuré la pauvreté de la Nation, déclarent dans leur titre, que l'argent des citoyens est destiné pour pousser la guerre avec vigueur contre *la France* & les autres ennemis de la Nation. Ces guerres furent violentes & opiniâtres; les Traités de Paix ne sont plus dictés par un esprit inspiré d'union qui touche tous les cœurs; ils ne sont plus que le triste effet de la lassitude & de l'épuisement des combattans. A quel point ces

ces guerres étoient nécessaires; combien elles ont été glorieuses; si les intérêts qu'elles défendoient ont été ceux de la Nation; si la paix & notre puissance en sont mieux établies; ce sont des questions qui ne sont pas décidées entre les Politiques: mais, par l'état de nos dettes, chacun peut juger combien cette gloire & ces intérêts ont couté cher à l'Angleterre; & chacun pourra présumer modestement, que si une petite partie de tant de dépenses eût été employée à pousser nos véritables intérêts en Amérique, seuls maîtres d'un Continent qui nous est disputé par une Nation rivale, nous n'eussions laissé aucun prétexte à une vaine querelle sur des limites.

• Lorsque Guillaume monta sur le Trône, la somme des dettes de la Nation étoit au-dessous de 700000 livres sterling (16 millions Tournois). Son Régne en treize années porta la dépense de la Nation à 70

mil-

millions ſterling (1610 millions Tourn.) dont il reſtoit dû à ſa mort en 1702, dix millions ſterling (230 millions Tournois.)

Les douze années & démie du Régne d'Anne coutérent à la Nation 75 millions ſterling de dépenſe, & les dettes en 1714 paſſoient 53 millions ſterling (1, 219 millions Tournois.)

Les treize années du Régne pacifique de George I. ſembloient devoir nous promettre quelque diminution dans les dettes de la Nation : mais George les laiſſa en 1727 comme il les avoit trouvées, à quelques 200000 livres ſterling près, c'eſt-à-dire, toujours à 53 millions ſterling, (1, 219 millions Tournois.)

Après les onze premiéres années du Régne préſent (Georges II.) qui précédérent la guerre, les Etats de la Dette Nationale, reconnue en Parlement (celles de la Marine non compriſes) la portoient au-delà de

46, 000, 000 livres ſterling. La guerre de 1740 à 1748 la fit monter jusqu'à 71, 340, 397 livres ſterling.

La dépenſe fut de 55 millions ſt.	
En 1750 la dette..	75,028,886
En 1751	74,309,562
En 1752	74,368451
A quoi ajoûtant la dette de la Marine	1,665493
Et le million emprunté ſur la retenue ſur les penſions	1,000000
On trouve la dette actuelle de ...	77,033944 l.

ſterl. (1, 761, 780, 712 liv. Tournois) dont les intérêts, nonobſtant toutes les réductions opérées, montent par an à environ trois millions ſterling, (ſoixante-neuf millions Tournois.)

Sans-doute ce ne furent pas les amis

amis de la Nation qui conſeillérent à Guillaume de s'aſſurer le cœur de ſes Sujets, en ſe rendant maître de leurs fortunes par des emprunts publics, dont la ſolidité & l'intérêt pût les ſéduire: expédient heureuſement employé déjà par le Pape Sixte V. pour réduire les Romains à une ſoumiſſion ſans bornes. Le Miniſtére d'Anne, & ceux des deux Régnes ſuivans ont adopté volontiers une politique favorable à l'Autorité Royale: les intérêts perſonnels des Membres du Parlement dans les deux Chambres, l'influence de la corruption, ont ſouvent étouffé les cris impuiſſans de la Nation contre les progrès d'un mal devenu trop évident & trop ſenſible.

Trois Compagnies fameuſes, ſous le nom de Banque, Compagnies des Indes Orientales, Compagnie de la Mer du Sud, furent les reſſorts & les machines qui élevérent le monſtrueux édifice de nos dettes.

Un

Un prêt fait au Gouvernement en 1694 de la somme de 1, 200, 000 livres sterling à 8 pour 100 d'intérêt, remboursables après 1705, donna la naissance à cette grande Compagnie, qui sous le nom de *Gouverneur & Compagnie de la Banque d'Angleterre*, a réuni en elle comme en un point, tout le crédit de la Nation, & la confiance des particuliers. Au moyen, & en considération de diverses autres sommes que la Banque a prêtées depuis au Gouvernement dans ses besoins, & de diverses réductions d'intérêts, consenties à 4, 3½ & 3 pour 100, elle a mérité d'être continuée jusqu'en 1732, 1742, enfin jusqu'en 1764, & sa créance sur le Gouvernement est montée au-delà de dix millions sterling (230 millions Tournois.)

La préférence que ses billets ont obtenu sur l'argent, les grandes sommes dont les particuliers la font dépositaire, les profits grands & répé-

tés qu'elle fait sur son Commerce d'argent avec les Particuliers, & sur ses avances au Gouvernement, 12 à 1300000 livres sterling (près de 30 millions Tournois) qu'elle en reçoit pour intérêts, à distribuer entre ses Actionnaires, & Propriètaires de diverses Annuïtés dont elle s'est chargée, forment le mystére, le fondement & les moyens de son crédit: mais plus ce crédit opére de prodiges, c'est-à-dire, plus la disproportion entre ses moyens réels & ses engagemens devient grande, plus augmente l'impossibilité d'y satisfaire dans le moment critique d'un discrédit: on ne se souvient point sans frémir, des allarmes & de la détresse où elle se trouva en 1745, lorsque le fils du Prétendant n'étoit qu'à 120 miles, (environ 40 lieues) de Londres: la déclaration publique, & l'accord que firent entre eux plusieurs Commerçans propriétaires des Fonds publics, de ne point refuser

de payemens en nottes de Banque, lui fut plus salutaire sans-doute, que la foible ressource de payer en meme monnoie pour gagner du tems : mais si les Rebelles n'eussent pas été bientôt forcés de se retirer, faute du secours qu'ils attendoient d'une descente dans le Nord de la Comté de Norfolck, que devenoit la Banque? Quel crédit eut-elle trouvé alors, & quels secours eussent pu la soutenir? Dans un tel désastre c'eût été peut-être une consolation, que d'avoir l'occasion honnête d'une banqueroute forcée envers l'Etranger intéressé dans nos Fonds publics, & de perdre à jamais par-là l'avantage ruineux de sa confiance.

Sous le même Régne en 1698, deux millions sterling prêtés au Gouvernement à huit pour cent, firent éclôre une nouvelle *Compagnie des Indes Orientales*, bientôt réunie à l'ancienne, continuée de 1711 jusqu'à nos

nos jours, & jusqu'en 1780, en faveur des réductions successives d'intérêts qu'elle a consenties, & des autres sommes par elle prêtées, qui ont porté son capital à 4,200,000 livres sterling, (96 millions 600 mille livres Tournois.)

En la IX. Année du Régne d'Anne, le Gouvernement eut besoin d'une somme d'environ neuf millions & demi sterling, dûe en grande partie à la Marine, qu'on avoit long-tems payée en Billets & Ordonnances, qui perdoient alors 40 & 50 pour 100 contre l'argent. Une Compagnie qui retira ces effets discrédités, s'offrit de prêter les neuf millions sterling à six pour cent, & obtint le privilége exclusif du Commerce des *Mers du Sud* & autres parts de l'Amérique, dont elle prit le nom de *Compagnie de la Mer du Sud*, le Gouvernement lui a dû depuis plus de trente-trois millions sterling en même tems; après quelques rem-

 bour-

bourſemens & réduction d'intérêts à 4 & 3 pour 100, elle eſt reſtée créanciére de 25 millions ſterling (575 millions Tournois.)

Telles ont été les funeſtes reſſources de la Nation, endettée de plus en plus, & entraînée à une ruine certaine, par les emprunts les plus onéreux, comme l'engagement de ſes revenus, par des Annuïtés à une, deux & trois vies; emprunts ſur revenus engagés, avec intérêt & prîme pour les avances; emprunts par voie de Lotteries à intérêt de 9, 6, 5 & 4 pour 100, avec prîme de 25, 30, juſqu'à 34 pour 100; Billets de l'Echiquier, renouvellés pendant quatre ou cinq ans, de trois mois en trois mois, l'intérêt ſucceſſivement ajoûté au principal de quartier en quartier, ſur le pied de ſix pour cent; c'eſt, dis-je, par une adminiſtration de finances auſſi ruineuſe, & par les profits énormes des Prêteurs avec le Gouvernement, que la Nation s'eſt

vue de plus en plus embarassée dans leurs liens, & que le poids en est devenu plus accablant & plus difficile à secouer.

L'immensité des Dettes Nationales démontre sans-doute d'une maniére trop pressante, combien il est important de pourvoir à leur remboursement, afin d'éteindre les intérêts ruineux que paye le Public, & opérer la libération des revenus de l'Etat: on en avoit senti la nécessité dès 1717, lorsqu'on forma le Fond Général, dit depuis *Fond d'Amortissement* destiné à cet usage. La Compagnie de la Mer du Sud nous proposa en 1719 une ressource nouvelle, lorsqu'elle offrit d'acquérir plus de 33 millions sterling de dettes publiques, rachetables & non rachetables, pour pareille somme de nouvelles Actions de son stock (*a*), dont elle

Systême de la Mer du Sud.

(*a*) On appelle ainsi le capital divisé en actions.

elle consentit l'intérêt être réduit par le Gouvernement à 4 pour 100 après 1727, pour être le revenant-bon de ladite réduction, employé au remboursement de ladite dette.

La jalousie de la Banque, qui par ses offres au Gouvernement, força la Compagnie de s'engager de payer en outre cinq millions sterling à l'acquit de la Dette Nationale, pour avoir la préférence, donna une si grande idée du marché; qu'avant même que l'Acte fût passé, le Stock du Sud étoit monté à 375 livres pour 100. Le prestige s'accrut de plus en plus par l'empressement du Public, & par les discours des Directeurs, qui sur les prétendus profits du Commerce de la Compagnie, ne promettoient pas moins de 30, 40 & 50 pour 100 de dividende pour les six derniers mois de 1720. La Compagnie, dont la premiére intention étoit de n'ouvrir de souscriptions que pour les Propriétaires de

la

la Dette Nationale, fut forcée d'ouvrir successivement quatre souscriptions en argent, sur le pied de 300, 400, 800 & 1000 pour 100 livres de nouveau stock, qui furent toutes remplies avec précipitation: les deux premiéres seules passérent neuf millions sterling, dont un million & demi fut payé comptant.

On se souvient comment le charme finit, même avant que l'opération fût consommée: l'envie de réaliser ayant succédé à la fureur de souscrire, le nombre des Vendeurs se trouva tellement excéder celui des Acheteurs, qu'avant la fin de 1720, le stock de 1000 fut tombé à 200 livres sterling.

Le Parlement réussit mal à réparer les désordres causés par des opérations autant suspectes de mauvaise foi que d'imprudence, lorsqu'il déclara les souscriptions valides: la taxe d'environ 1700000 livres sterling, imposée sur les biens de trente-trois Directeurs, estimés alors à

 près

près de deux millions ſterling, & repartie entre les Propriétaires du nouveau ſtock de la Compagnie, fut un bien foible dédommagement pour tous ceux qui avoient troqué leur argent ou leurs parts de la Dette Nationale, contre des actions & ſouſcriptions de la Compagnie: ainſi la fortune de pluſieurs Particuliers fut renverſée, & la Nation ſe trouva tout auſſi pauvre qu'auparavant.

Fond Amortiſſement. Cependant le Fond d'Amortiſſement formé en 1717 ſembloit donner des eſpérances plus ſolides. Plus de cinquante branches de droits, alors engagées en partie, furent continuées pour toujours, & le produit lui en fut approprié, à meſure qu'il deviendroit libre des aſſignations. Le produit annuel de ce Fond paſſoit douze cens mille livres ſterling dès 1727, malgré les ſommes qu'on en avoit détournées; & le calcul démontre qu'un million rembourſé chaque année, en y joignant à me-

ſure

ſure le revenant-bon des intérêts des ſommes rembourſées, eût éteint en moins de trente années plus de cinquante millions de nos dettes: mais par une fatalité déplorable, même pendant les longues années de paix dont le Ciel a favoriſé les Régnes de George I. & de George II. diverſes dépenſes occaſionnées par les liaiſons de la Famille régnante avec le Continent; des ſubſides annuels payés dans l'Etranger depuis cinq cens mille livres juſqu'à un million ſterling dans des années de guerre; la Liſte Civile (*a*) portée de cinq cens mille livres à près d'un million ſterling; enfin, le ſervice courant, ont chaque année abſorbé ce fond, qui devoit être ſacré: la ſomme de la Dette Nationale au-contraire a été regardée comme une ſomme ſacrée, à

(*a*) La Liſte Civile eſt compoſée des revenus particuliers de la Couronne, & des autres ſommes accordées au Roi pour l'entretien de ſa Maiſon, & autres dépenſes & charges de la Couronne.

à laquelle chaque Régne, loin d'en retrancher, a ſcrupuleuſement ajoûté, avec la même religion que les Monarques de l'Inde augmentent le Tréſor Royal qui leur a été laiſſé par leurs prédéceſſeurs.

Le Fond d'Amortiſſement porté au-delà de 1, 400, 000 livres ſterling par an en 1749, eſt monté à plus de 1,700,000 livres, & paſſera deux millions ſterling, au moyen du revenant-bon de la réduction des intérêts de plus de 57 millions ſterling, de 4 pour 100, à 3 ½ & 3 pour 100, à compter du 25 Décembre 1750, & du 25 Décembre 1757. Mais l'exemple du paſſé nous rend ſi peu confians pour l'avenir, qu'on reproche preſque à l'illuſtre Citoyen qui a conſeillé & démontré poſſible l'exécution d'une réduction auſſi avantageuſe, de n'avoir fait que préparer de nouveaux moyens pour de nouvelles dépenſes.

Pour terminer cet article, ſi l'on con-

considére les moyens & l'effet des diverses réductions d'intérêts opérées successivement depuis la révolution; la promptitude avec laquelle fut rempli en 1748 l'emprunt d'un million sterling à 3 pour 100; les motifs, qui dans la derniére réduction d'intérêts annoncée, déterminérent une grande partie des Propriétaires de la Dette Nationale à 4 pour 100, à préférer 3 pour 100, à compter de Décembre 1757, avec l'assurance de jouir de 3 ½ depuis 1750 jusqu'à 1757, au remboursement dont on les menaçoit dans un terme fort court; l'empressement avec lequel l'autre partie des Créanciers de l'Etat, qui n'avoient point souscrit dans les termes de l'Acte, profita du délai qu'on leur donna pour souscrire, acceptant comme une grace, la peine dont on punit leur retardement, en ne leur accordant les 3 ½ pour 100 que jusqu'à Décembre 1755 seulement, on reconnoîtra plusieurs vérités qu'il est fâ-

fâcheux de ne pouvoir se dissimuler, savoir,

Qu'on a toujours plutôt visé à grossir le Fond d'Amortissement, qu'à amortir; qu'effectivement lorsque les réductions d'intérêts ont été opérées par des remboursemens, la somme de la dette n'a point été diminuée, au moyen des emprunts faits dans les mêmes tems, au moins égaux aux remboursemens: qu'elle a même été augmentée par de nouveaux emprunts faits sur le revenant-bon des intérêts réduits.

Que les trois grandes Compagnies dévouées au Gouvernement, ou plutôt aux avantages qu'elles trouvoient à lui prêter, ont été la cause trop funeste de la facilité que la Nation a rencontré à s'endetter.

Que ces Compagnies ont trouvé que leur intérêt leur permettoit de replacer sur le Gouvernement, même à une usure diminuée, les grands *profits* qu'elles avoient faits avec lui.

Que

Que cent dix Gouverneurs & Directeurs de ces Compagnies en place ou hors de place, pour y rentrer, désireux des graces de la Cour, engagés par les remises qu'on leur fait sur les sommes qu'ils avancent, ont forcé les Compagnies même à réduire les intérêts au-dessous de leur intention, en se chargeant d'ouvrir des souscriptions dont ils étoient sûrs de voir bientôt les actions gagner sur la place.

Que ces Créatures du Ministére, ces trois Compagnies donnent au Ministére un avantage bien funeste sur la Nation, surtout, cette correspondance intime que des intérêts réciproques ont établie entre la Banque & la Cour; la Banque, pour les profits qu'elle fait, en lui prêtant les fonds qui sont à sa disposition, & qu'elle multiplie à son gré, & sur la circulation des Billets de l'Echiquier, &c; la Cour, pour les secours prompts & puissans qu'elle

le reçoit de la Banque sans la participation du Parlement, & qu'elle applique à l'avancement de ses vues particuliéres.

Que les emprunts toujours croissans, & en même proportion les intérêts par un payement exact, entre les mains des Propriétaires de la Dette Nationale, leur ont été toujours une raison d'accepter un intérêt moindre & moindre, & qu'il est presque sûr que l'on parviendra à réduire les intérêts de la dette à 2 ½ pour 100 après 1757.

Que la crainte d'être remboursés par le Gouvernement marque bien l'avilissement dans lequel les Terres sont tombées, & en même tems l'état violent & le resserrement du Commerce, qui n'obtient pas la préférence sur un placement d'argent à 3 ½ pour 100.

Que dans le Parlement, par une fatalité difficile à surmonter, tous les Membres du Parti de la Nation,

com-

comme de celui de la Cour, concourent d'une ardeur égale à éloigner le rembourſement de la Dette Nationale, s'ils ſont Propriétaires des Terres, par leur oppoſition à ce qu'on charge les Terres pour l'accélérer; les Propriétaires de la dette, par l'avantage qu'ils trouvent à n'être point rembourſés.

Que plus le Fond d'Amortiſſement ſe groſſira, ſoit par les réductions d'intérêts, ſoit par l'affluence des Fonds qui s'y réuniſſent à meſure qu'ils deviennent libres, plus s'étendront les moyens d'augmenter la Dette Nationale par de nouveaux emprunts ſur ces Fonds: enfin, que plus la Dette Nationale s'accroîtra, plus s'avancera le moment inévitable de la déplorable cataſtrophe du crédit de la Nation.

Unde novus rerum ordo renaſcetur.

DES TAXES.

Des guerres, des intérêts étrangers à la Nation, pourſuivis & défendus indiſcrettement, ont produit les dettes; les dettes répétées ont cauſé la multiplication. des taxes; le manque d'exactitude à rembourſer, la continuation des taxes, & leur éternité.

L'hiſtoire des taxes de tout genre qui ont compoſé les revenus de la Couronne & de la Nation, depuis la conquête juſqu'à ce jour, formeroit ſans-doute une énumération immenſe: mais le tableau de celles qui ſubſiſtent actuellement, en préſente une idée ſuffiſamment complette: depuis un ſiécle notre imagination a été admirablement féconde à en créer de nouvelles, ou à faire revivre les anciennes ſous de nouvelles formes: toujours marchant d'un pas égal avec nos dettes, on les a vues d'an-

d'annuelles, fixées à deux ou trois ans, ensuite prolongées, enfin, continuées pour toujours, se multiplier sans mesure: quinze ou vingt branches de droits qui existoient sous Charles II. dont à peine six de perpétuelles, en ont engendré plus de cent, dont la plupart subsistent de nos jours.

Ce tableau nous présente des droits de DOUANE, perçus à l'importation, & restituables à-la-vérité dans le cas d'exportation dans un terme fixé, mais toujours fort onéreux au Commerce, soit qu'on les paye comptant, soit qu'on en donne son obligation, en ce que cette pratique employe de gros fonds sans profit pour le Marchand, & ne lui laisse pas la liberté de choisir les tems favorables pour la vente: droits d'ailleurs si multipliés & si compliqués, que leur perception devenue une grande science dans le préposé, & un mystére pour les Marchands,

a causé des questions qui ont partagé nos plus habiles Arithméticiens, & ont demandé la décision du Parlement.

Droits sur le Tabac tellement combinés, que l'Etranger l'achetant chez nous 2 $\frac{1}{2}$ deniers sterling la livre, tandis que l'Anglois la paye 8 $\frac{1}{4}$ deniers, malgré la gratification de 36 $\frac{3}{4}$ deniers par six livres de Tabac manufacturé reçue lors de l'exportation, six livres de Tabac exporté par l'Anglois lui reviennent à 23 $\frac{1}{2}$ deniers sterling, tandis que six livres exportées & manufacturées par l'Etranger, ne lui coutent que 17 $\frac{1}{2}$ deniers: ce sont 35 pour 100 de différence, qui lui méritent bien sans-doute quelque préférence sur nous dans les marchés étrangers, sans compter l'avantage qu'il a de n'employer que 100 livres quand nous en employons 345, pour la même quantité de marchandises.

Droits perçus dans quelques-unes de

de nos Iles, ſur l'exportation de leurs productions: deſtinés pour l'amélioration des Colonies, mais employés ici à d'autres uſages.

Droits ſur l'exportation des Charbons de terre, des Sels, Chandelle, &c. & ſur l'importation des Baleines de nos Pêcheries.

Des droits d'EXCISE, additionnels & ſuperadditionels, ſur la fabrication & conſommation intérieure des marchandiſes & denrées les plus néceſſaires à la vie, ou qui ſont la matiére la plus naturelle de notre Commerce: droits qui par la multiplicité de leurs objets ont multiplié les Régiſſeurs, Commiſſaires prépoſés, &c. toutes places à la dévotion de la Cour; droits funeſtes dans leur exercice à la liberté des Particuliers & à la liberté de la Nation, par l'influence que les Exacteurs des droits ont ſur les volontés & les voix des Conſommateurs dans le tems des Elections; par leurs me-



naces, leurs rigueurs, ou leur indulgence.

Droit sur le Malt, dont le produit a été trouvé si grand, d'une perception si aisée, si peu sujette à la fraude & si peu couteuse, qu'il a été continué exactement d'année en année depuis soixante ans: taxe que le Pauvre paye en entier sur le prix de la Biére qu'il achette, (outre les droits sur la vente en détail) tandis que le Riche en paye à peine la moitié, étant admis à composer pour le droit du Malt qu'il fait chez lui, à cinq shelings par tête de son domestique.

Droits sur le Savon & la Chandelle, sur le Houblon, sur les Papiers, Cartes, &c. sur les Cuirs tannés en Angleterre à plus de trente pour cent de leur valeur.

Droits sur les Sels, si immédiament opposés à l'avancement de nos Pêcheries, & dont on a tant *tardé* à les affranchir: taxe en

mê-

même tems la plus couteuſe dans ſa perception, puiſquelle ne porte pas à l'Echiquier la moitié de la ſomme perçue.

Droits ſur le Thé, reſtitués à l'exportation, mais ſi exorbitans, qu'avant leur réduction toute récente, il en entroit autant en contrebande que ſur déclaration. Abus moindre ſans-doute, mais toujours très-grand, ſur les Vins & Eaux-de-vie, ſur-tout de France, cauſé par l'excès des droits de Douane: Commerce frauduleux, dont le deſavantage eſt double pour l'Angleterre, puiſqu'il ſe fait en échange de nos Laines ou de nos Guinées, dont il remplit les Ports de France & de Hollande les plus voiſins de nos côtes.

Je remarquerai en paſſant, que les taxes ſur les conſommations en général ont été préférées aux autres, par bien des raiſons ſpécieuſes pour la plupart, (ſans parler des motifs particuliers d'intérêt qui ont pu ſé-

duire les Légiflateurs même en leur faveur ;) comme par exemple,

Parce que ces taxes font les plus générales, c'eft-à-dire, celles dont il eft moins poffible de s'exempter, fur-tout, plus leur objet eft d'une confommation néceffaire.

Parce que le droit femble d'un poids médiocre & d'un produit prefque infini en même tems, par l'infinie fubdivifion des petites fommes dont il eft compofé.

Parce que c'eft une impofition non arbitraire ni violente, qui femble être payée librement, puifque chacun peut fixer à fon gré les bornes de fa confommation.

Enfin, parce que l'Etranger nous paye une grande portion de ces droits ajoûtés au prix des marchandifes qu'il achette de nous.

Mais on ne peut difconvenir en même tems,

1. Que ces taxes n'ayent le défaut d'être inégales & injuftes, en ce que pour

pour la portion des choſes abſolument néceſſaires à la vie, le Pauvre & le Riche payent la même ſomme, enſorte que comme la population eſt partagée en deux parts à peu près égales, dont l'une n'a que ſon induſtrie pour vivre, l'autre poſſéde les richeſſes, jouit & paye le travail de celle-ci, ces deux moitiés ſi différentes pour la force, partagent néanmoins également le poids de ces taxes, ſur tous les objets dont la conſommation n'admet que peu ou point d'abus ou de luxe. La contribution eſt légére pour le Célibataire aiſé & oiſif; elle eſt exceſſive pour le Citoyen utile, dont la famille eſt nombreuſe & la fortune médiocre.

2. Si le produit ſi conſidérable de ces taxes n'étoit pas beaucoup réduit par la dépenſe de la Régie & de la perception, pourquoi les multiplier ou les répéter, comme on a fait tant de fois ſur les mêmes objets, juſ-

qu'à ce qu'enfin la diminution de consommation ait averti de rendre le droit plus léger?

3. Nous nous sommes trop flattés, si nous avons cru qu'en augmentant les taxes sur la consommation, nous aménerions nos Manufacturiers à la sobriéte Françoise, qui vit, ou plutôt meurt de faim, avec des racines, des chataignes, du pain & de l'eau; ou à la mesquinerie Hollandoise, qui se contente de poisson sec & de laitage; lorsque nos Ouvriers ne peuvent plus augmenter le prix de la main-d'œuvre à leur gré, il leur reste encore deux grandes ressources contre le travail, la charité des Paroisses, & le vol.

4. Les taxes de consommation renchérissant nécessairement le prix des marchandises, si elles vont toujours en augmentant, en même proportion doit diminuer la part que l'Etranger est supposé en payer, par la

là diminution naturelle de la quantité de nos marchandiſes conſommées au-dehors.

Nous avons deux preuves du renchériſſement exceſſif de nos Manufactures & Productions:

L'une, dans l'excès du prix des Sucres de nos Iles ſur le prix des autres Nations, qualité pour qualité, cauſé par l'excès du prix des denrées qu'elles tirent d'Angleterre, ſur le prix de celles que la France & les autres Nations envoyent à leurs Colonies: telle eſt du-moins la raiſon très-vraiſemblable que donnent la Jamaïque & nos Iles ſous le vent, du prix exceſſif de leurs Sucres, vérifiés depuis la guerre plus chers à Londres de 40 juſqu'à 70 pour 100, que ceux des Iles Françoiſes à Bordeaux, qualité pour qualité: ç'a été en même tems le motif honnête de leur demande en Parlement, à ce qu'il leur fût permis de tirer certaines denrées néceſſaires, de France & autres

[illegible] leur marché: [illegible] assez [illegible] que, [illegible] aux Etrangers de [illegible]

L'autre preuve c'est la *Bounty*, ou gratification, que nous avons pris le parti d'accorder sur l'exportation de quelques articles de notre Commerce, pour mettre nos Marchands en état de soutenir la concurrence avec les autres Nations dans les marchés étrangers: remède sans doute très-sage, & qu'il faudra étendre aux autres branches de notre Commerce, à mesure que l'industrie de la France, & le succès des nouvelles Manufactures que la Suisse, l'Allemagne & le Nord font éclôre chaque jour, nous y contraindront: cependant si on analyse cette opération, à supposer même que la gratification restitue une somme égale aux droits perçus par la taxe de consommation, on trouve des droits perçus & restitués sans aucun avantage,

tage, & les frais de perception & de restitution en pure perte.

Mais on ne sera pas persuadé que la gratification suffise à réparer les torts que font au Commerce les taxes sur les consommations, si l'on s'en rapporte au sentiment du Chevalier M. Decker, Auteur judicieux & d'une impartialité reconnue; il prouve par un calcul exact & modéré auquel Locke & Davenant l'ont conduit, que les taxes sur les consommations & matiéres premiéres, sont plus que doublées sur la marchandise, par l'accroissement que prennent les taxes mêmes à être payées & repayées par toutes les mains dans lesquelles la marchandise passe avant d'arriver au Consommateur, & par les accroissemens que cette somme accrue ajoûte au prix des matiéres premiéres, au prix de la main-d'œuvre, à la dépense des Ouvriers & des Marchands sur leur propre consommation, au profit du Mar-

chan

chand, qui ſe prend ſur le prix de la marchandiſe qui comprend tous ces accroiſſemens, &c. (*a*) Ajoûtant en-

(*a*) Il prend pour exemple la taxe des Cuirs, par le moyen de laquelle il trouve que le prix des ſouliers eſt chargé de douze accroiſſemens que le cuir a payés, en paſſant ſucceſſivement des mains du Marchand de bœuf, par celles du Boucher, du Tanneur & de ſes Ouvriers, du Coupeur de cuirs, du Cordonnier & de ſes Ouvriers; ſçavoir ſept accroiſſemens à raiſon des ſouliers renchéris, dont chacun d'eux uſe, dépenſe que chacun reprend ſur le cuir; l'accroiſſement de la taxe même, & quatre accroiſſemens à raiſon du profit que les Boucher, Tanneur, Coupeur & Cordonnier, prennent chacun ſur le prix du cuir ainſi enflé.

Pareille taxe opérera le même effet ſur la fabrication de la Chandelle, de la Biére & du Savon.

Mais ces Marchands de bœufs, Tanneur, Cordonnier, &c. uſent de chandelle, de biére, de ſavon & autres denrées néceſſaires: c'eſt donc encore pour chacun de ces articles douze accroiſſemens ſur le prix des ſouliers.

Maintenant, tous ceux qui contribuent à la fabrication & au commerce des Draps depuis le Berger juſqu'au Marchand en gros, uſent des ſouliers; chacun d'eux chargera de l'augmentation de leur prix, & la laine & toutes les façons ſans nombre qu'elle doit recevoir avant de devenir drap. Ainſi les accroiſſemens de la taxe ſur les cuirs, & de toute autre taxe ſur les conſommations néceſſaires ſe répéteront à l'infini, *juſqu'à ce* qu'enfin toutes ces ſommes ſoient payées

ensuite à la somme des taxes de Douane & d'Excise ainsi doublée, la somme des autres taxes des Terres, des Pauvres, &c. il trouve que la somme totale de ces taxes est à 31 pour 100 de la dépense annuelle de toute la population de l'Angleterre, qu'il estime à huit millions d'hommes à huit livres sterling (184 livres Tournois) par tête, depuis la derniére guerre. Je demande après cela, quelle est la Nation avec laquelle nous puissions entrer en concurrence dans le Commerce à termes égaux; & qu'est-ce que sont deux pour cent d'avantage que nous avons sur quelques-uns de nos Rivaux, sur l'intérêt de l'argent, pour rétablir le niveau entr'eux & nous?

En

payées en une par le dernier Consommateur: on n'aura pas de peine à croire qu'avant de parvenir jusqu'à lui, la taxe soit plus que doublée, sur-tout si l'on remarque que la taxe est accrue par chacun de ceux qui la payent & la reprennent sur la marchandise, au-moins de l'intérêt de l'avance qu'il en fait, à compter dès le premier qui paye le droit nud.

En reprenant l'énumération des taxes interrompue, on trouve

Des taxes sur les Apprentifs, les Colporteurs à pied & à cheval, & sur les Mariages, les Naissances & Enterremens, sur les Coches publics, & Carosses de place (les Carosses des Particuliers exempts) c'est-à-dire, des taxes contre l'industrie & la population, sur les besoins des Pauvres, & non sur le luxe des Riches:

Droits de Timbre qui ne compennent pas moins de trois cens objets différens qui y sont soumis, & qui contribuent à vendre bien cher la Justice aux Sujets:

Taxes sur les Lettres & Paquets de la Poste, devenues assez fortes, pour que le Commerce ait droit de se plaindre de n'y être pas ménagé:

Taxe arbitraire par tête (*Poll*), médiocre il est vrai, mais dangereuse dans ses conséquences, parce qu'il est plus aisé d'augmenter une taxe dé-

déjà imposée, que d'en imposer une nouvelle.

Taxe sur les fenêtres, afin que des choses nécessaires à la vie, l'air même ne fût pas exempt d'être taxé, & afin que le Pauvre payât le jour nécessaire à son travail, comme le Riche la lumiére qui éclaire son oisiveté:

Taxes sur les Terres, taxes sur les héritages, maisons, biens personnels. Offices; retenues sur les pensions, gages, salaires donnés par le Roi, &c.

Cette taxe des Terres, la plus sage sans-doute, & la moins couteuse de toutes dans sa perception, puisque ses frais ne montent qu'à six deniers & demi sterling par livre, a deux grands défauts; l'un, la lenteur de son recouvrement, qui est de près de deux ans; l'autre, son inégalité qui dure depuis son institution: la déclaration premiére encore subsistante, & l'estimation du revenu des Ter-

Terres ayant été faite alors si inégalement, que quoique la taxe soit la même pour toutes les Provinces, les unes payent quatre sols & peut-être plus, tandis que les autres n'en payent que trois ou deux; ensorte qu'on ne doute point qu'au moyen d'un dénombrement & estimation plus exacts & plus vrais; le sol pour livre estimé cinq cens mille livres sterl. n'eût rapporté près d'un million. Une pareille ressource sur une taxe toujours continuée d'année en année, eût sans-doute bien avancé le grand ouvrage du remboursement de nos dettes; mais les Propriétaires des Terres dans tous les tems n'ont eu d'autres soins, que de faire baisser la taxe des Terres de 4 sols à 3, & jusqu'à 2 en tems de paix, inspirés par la volonté & le pouvoir qu'ont toujours les Riches, de rejetter le fardeau sur les Pauvres, & sans s'appercevoir que le poids des taxes qu'ils perpétuoient par cette économie,

re-

retomberoit à la fin sur les Terres par la diminution de la consommation intérieure & extérieure.

La considération des différentes taxes qui font les revenus de l'Etat & des inconvéniens de chacune, conduit naturellement un Citoyen au désir de trouver les moyens de taxer tous les biens qui doivent & peuvent contribuer, d'une maniere juste, simple & égale, c'est-à-dire, de taxer chaque Sujet à proportion de l'avantage qu'il retire de la Société; ensorte que pour celui qui n'a point de propriété, loin de lui ôter l'espérance d'en acquérir, l'influence des taxes ne soit qu'un aiguillon léger à son industrie, & qu'elle tombe non arbitrairement sur ceux qui ont quelque propriété, en proportion des biens réels & personnels dont ils jouissent.

Une taxe libre portant uniquement sur les divers objets de luxe & de consommation, ceux d'absolue

 né-

ptés, semble la plus
ıir ces intentions; c'est
ur ci-dessus cité paroît
é heureusement dans
de divers exemples de
e l'usage des carosses,
vaux, de vaisselle d'ar-
ıx, diamans, du vin
ve, eau-de-vie, du thé,
colat chez soi ou en mai-
ue, &c. Il prend chacun
icles pour le signe d'un
el revenu, sur lequel il as-
taxe de trois deniers ster-
livre, double sur les Céli-
dans les ménages simple
ef de famille, d'un quart sur
ıes, d'un huitiéme pour cha-
ant non majeur, &c. taxe
percevroit sur chacun des ar-
le luxe, pour lesquels tout
n prendroit de l'Etat des li-
chaque année. Il démontre
taxe, la plus libre, la moins
frauder, ayant pour objet un
luxe

luxe public que chacun a intérêt de déceler ; la plus facile & la moins couteuſe dans ſa perception ; prompte dans ſon recouvrement, en accordant une remiſe pour prompt payement dans les 2, 6, ou 9 mois, d'un profit certain pour les Propriétaires des biens réels & perſonnels, pour les Marchands & pour ceux qui n'ont point de propriété, ſi on la ſubſtitue aux autres taxes actuelles. (*a*) Ce pro-

(*a*) Les matiéres premiéres, les conſommations néceſſaires, la main-d'œuvre étant déchargées des droits & des conſéquences qui les portent au double, cette diminution augmentera le Commerce, les revenus & l'aiſance de chacun; ainſi chacun aura des moyens pour le luxe; mais la taxe qu'il portera ſera ſi équitable, qu'elle ſera plus forte, plus ce luxe s'éloignera de la conſommation néceſſaire; elle ſera libre ainſi que le luxe; le luxe ſera modéré dans le Commerce & les autres profeſſions utiles, par les grands avantages que trouveront dans leur modération, les hommes ſages & ſobres, ſur ceux qui ne le ſeroient pas.

Les droits actuels ſe répétent & s'accroiſſent en proportion de la néceſſité des objets de conſommation qui y ſont ſoumis : le Conſommateur paye 200", lorſque l'Etat ne reçoit que 100 ; la taxe ſur le luxe ſera d'autant plus éloignée de cet-

projet est le moyen qu'il propose, pour parvenir à des réformes intéressantes; mais si les changemens qu'il projette paroissent d'une grande entreprise, personne néanmoins ne lui a refusé cette justice, que son projet ne soit le plus désirable & le meilleur à substituer au systême des droits de Douane, d'Excise & autres, & le plus capable de suffire aux besoins ordinaires, & de se prêter aux besoins extraordinaires.

Cependant, soit qu'on adopte ou non ce systême, un sol pour livre seulement de plus de la taxe des Terres actuelle, ou plutôt les deux sols pour livre (comme à-présent) mais sur nouveaux dénombremens & estimation exacts & vrais, appliqués fidé-

cet inconvénient, que ses objets seront plus éloignés de la consommation nécessaire & générale.

Les frais de perception de droits d'Excise & de Douane sont au moins de 10 pour 100; ils ne seront pour la taxe proposée que de trois deniers pour livre ou 1 $\frac{1}{10}$ pour 100.

fidélement avec le Fond d'amortissement chaque année au remboursement de nos dettes, suffiroient pour opérer en moins de vingt années la libération de la Nation, & l'extinction de plus de quatre millions sterling de taxes annuelles ou intérêts: mais il n'est pas permis aux Citoyens d'espérer pour leur Patrie tout le bien qu'ils imaginent & voient possible; les Propriétaires des dettes ont acquis un trop grand crédit; les Propriétaires des Terres resteront aveugles sur leurs vrais intérêts; enfin le Ministére continuera de suivre ses voies ordinaires; la séduction & la corruption sont devenus pour lui les ressorts du Gouvernement, les taxes multipliées sous tant de formes produisent des places utiles sans nombre à donner, & multiplient son influence dans les Elections; il ne renoncera point au plus ferme appui de l'empire qu'il a usurpé sur la Nation, & sur le Roi même, à qui il laisse peu de

